

CONTRAT DE
ville
DE L'AGGLOMÉRATION
NIORTAISE

2015
2020

RAPPORT ANNUEL
Mise en œuvre
du contrat de ville 2016



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Table des matières

1. Introduction	3
2. L'observatoire des quartiers	4
3. Les 2 leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets.....	7
3.1 Le plan d'actions partenarial :.....	7
3.2 L'appel à projets 2016.....	8
4. Le pilier Cohésion sociale.....	11
4.1 Le plan d'actions partenarial.....	11
4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS.....	12
4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets	15
5. Le Pilier Emploi-Développement Economique	17
5.1 Le plan d'actions partenarial.....	17
5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets	19
6. Le pilier Urbain-cadre de vie	21
6.1 La mise en œuvre du Protocole de préfiguration	21
6.2 La Gestion Urbaine de Proximité	21
6.3 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	22
7. La gouvernance.....	24
8. Les conseils citoyens	27
9. La Dotation de Solidarité Urbaine.....	28
10. Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel	29
11. Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis des partenaires sur le rapport annuel 2016	48
12. Annexes	52

1. Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a déterminé le nouveau cadre de la politique de la ville sur la période 2015-2020, qui reflète des ambitions fortes et implique la mobilisation d'outils renouvelés, à travers notamment :

- une géographie a été redéfinie au cours de l'été 2014, à partir des critères de concentration urbaine de pauvreté, mesurant l'écart de développement économique et social des quartiers par rapport au reste de l'agglomération. Il en résulte trois quartiers prioritaires : le Pontreau-Colline St André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot Gavacherie, soit 5 480 habitants.
- Un Contrat de ville qui comporte trois piliers : le cadre de vie et renouvellement urbain, la cohésion sociale et l'emploi-le développement économique accompagné des axes transversaux qui suivent : la jeunesse, la prévention des discriminations et l'égalité femme/homme. Suite à différentes étapes de concertation et de diagnostic, l'actuel Contrat de ville signé le 6 juillet 2015 définit les engagements et les priorités partagés par les 22 partenaires signataires qui se sont engagés à mobiliser dans le cadre d'une démarche volontariste, au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires, les moyens et les outils relevant de leur responsabilité, au titre de leurs politiques publiques.

2016 est la 1^{ère} année de mise en œuvre effective du Contrat de ville 2015-2020 et se présente comme une année marquante, à plusieurs titres :

- le lancement d'un **appel à projets**, à partir des objectifs rénovés du nouveau contrat, mobilisant à la fois les moyens de droit commun des signataires et les crédits spécifiques de la CAN et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET),
- l'élaboration, conformément aux textes, dans l'année qui suit la signature du contrat, **d'un plan d'actions partenarial**, qui doit permettre de passer d'une logique de projets à une logique d'actions. Ce plan présente les actions, les moyens de droit commun et les indicateurs sur lesquels les 22 signataires se sont engagés collectivement jusqu'en 2020,
- la création des **Conseils citoyens** qui vient actualiser la gouvernance, en renforçant l'association des habitants des quartiers, au dispositif,
- les signatures des **conventions relatives à la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et à l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP)**.

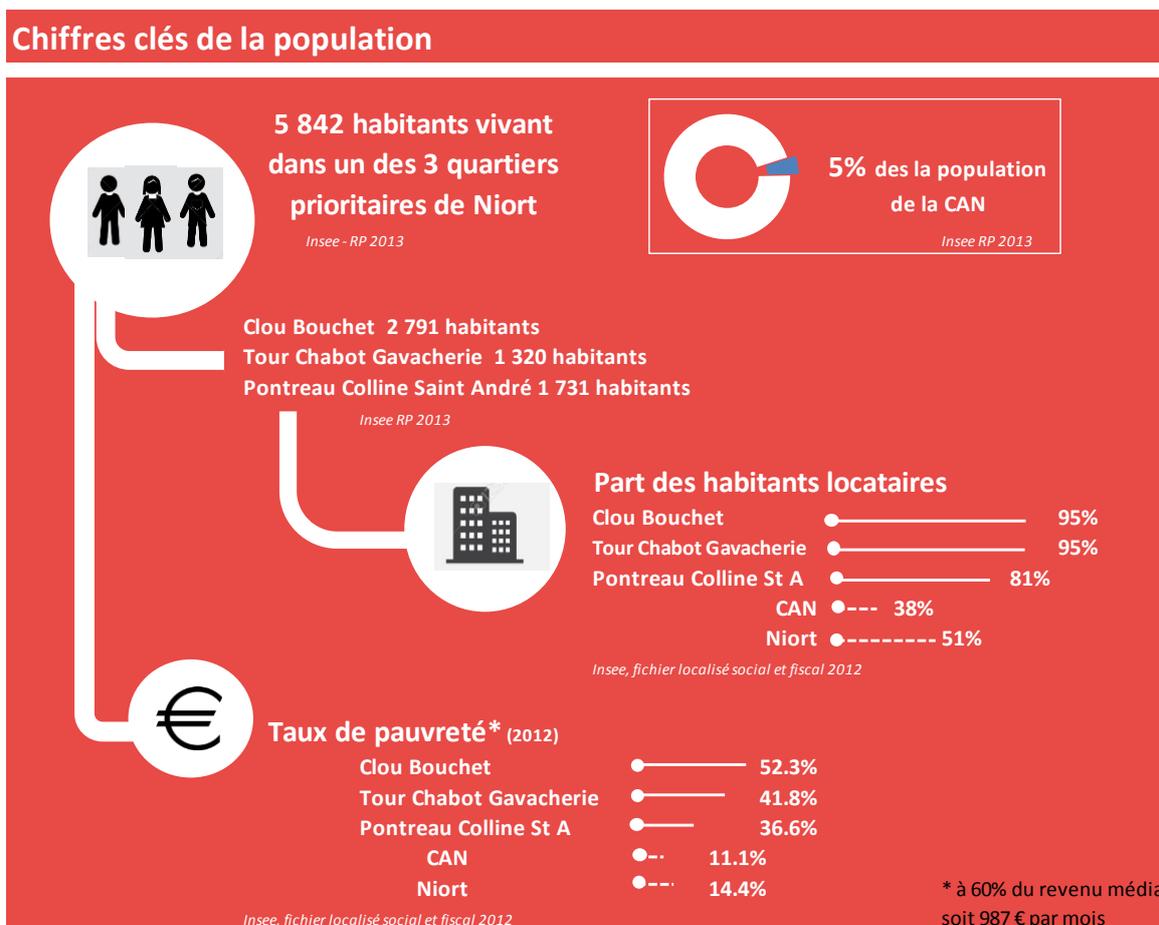
A la suite d'une année aussi dense, a été élaboré le 1^{er} projet de rapport annuel de mise en œuvre du Contrat de ville dont les lignes qui suivent, présentent les points saillants. Conformément au décret du 3 septembre 2015, les avis des partenaires ont été sollicités sur ce projet. Dans leurs retours, ils ont validé le projet de rapport et ont également exprimé des pistes de réflexion pour les années à venir. Ces avis sont intégrés au document, suivis de leur mise en perspective par la CAN. L'ensemble constitue le projet de rapport définitif soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

NB : Il est important d'indiquer que l'ensemble de ces démarches et des documents produits sont en cohérence avec le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais, bien que les contraintes règlementaires n'ont pas pu permettre de conduire ces réflexions, sur les mêmes périodes.

2. L'observatoire des quartiers

Les données qui suivent, présentées par l'observatoire des quartiers permettent d'objectiver les chiffres clés des périmètres prioritaires. Ces informations reprennent les thématiques et la trame proposées, au niveau national, par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Par ailleurs, l'observatoire des quartiers concourt au suivi des initiatives inscrites au plan d'actions annexé au Contrat de ville (cf. tableau d'avancement de l'ensemble du plan d'actions partenarial).



Emploi



Part des personnes de 15-64 ans ayant un emploi

Insee 2010

Clou Bouchet	●———	44.3%
Tour Chabot Gavacherie	●———	45.7%
Pontreau Colline Saint A	●———	54.8%
CAN	●-----	67.1%
Niort	●-----	63.4%

Taux d'emploi des femmes

Insee 2010

Clou Bouchet	42.4%
Tour Chabot G	38.8%
Pontreau Col. S	51.1%
CAN	65.3%
Niort	62.0%

Part des emplois précaires parmi les emplois

Insee 2010

Clou Bouchet	●———	34.0%
Tour Chabot Gavacherie	●———	29.7%
Pontreau Colline St A	●———	24.3%
CAN	●---	14.3%
Niort	●---	16.1%



Nombre de demandeurs d'emploi

de catégories A,B,C au 31/12/2016

Clou Bouchet	542
Tour Chabot Gavacherie	212
Pontreau Colline St André	285
Total QPV	1 039

11% des demandeurs
d'emploi de la CAN
habitent un QPV



Evolution sur 1 an

des demandeurs d'emploi de cat A,B,C

QPV	CAN	Niort
-3.20%	0%	-0.10%

Pôle Emploi - Demandeurs d'emploi en fin de mois

Famille



Part de la population jeune (0-14 ans)

Insee 2011

Clou Bouchet	●—————	22.3%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	19.6%
Pontreau Colline Saint A	●—————	17.1%
CAN	●-----	17.3%
Niort	●-----	15.4%

Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires CAF

CNAF 31/12/2014

Clou Bouchet	●—————	23.0%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	26.9%
Pontreau Colline St A	●—————	20.2%
Niort	●-----	17.3%

Formation



Part de la population sans diplôme ou diplôme inférieur au BAC

Insee 2010

Clou Bouchet	●—————	83.6%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	80.0%
Pontreau Colline St A	●—————	62.5%
CAN	●-----	59.1%
Niort	●-----	57.0%

3. Les 2 leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets

Les objectifs du Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 (présentés dans le détail en annexe) ont servi de base :

- à l'élaboration du **plan d'actions partenarial** qui présente les engagements de chacune des 22 institutions signataires du contrat,
- et de manière complémentaire, à l'**appel à projets** du Contrat de ville.

3.1 Le plan d'actions partenarial :

■ Rappel du cadre règlementaire et méthodologique

Conformément à la loi du 21 février 2014, ces objectifs généraux du Contrat de ville signé le 6 juillet 2015, devaient être détaillés dans un plan d'actions sur les piliers cohésion sociale et emploi-développement économique. Ce plan qui doit permettre de passer d'une logique de projet à une logique d'actions, doit répondre à des attentes règlementaires nouvelles et précises.

Ainsi, l'article 6 de la loi Lamy fixe pour l'ensemble des signataires du contrat, le cadre de ce plan d'actions qui doit comprendre :

- les objectifs notamment chiffrés que les signataires s'engagent à poursuivre sur les thématiques déclinées dans chacun des piliers,
- la nature des actions à conduire et leurs modalités opérationnelles,
- les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun d'une part et spécifiques d'autre part,
- les moyens d'ingénierie pour conduire et évaluer le plan d'actions,
- les indicateurs (locaux et nationaux) permettant de mesurer les résultats obtenus,
- l'ensemble des plans et schémas ainsi que les politiques thématiques concernées par la politique de la ville devront être intégrés au Contrat de ville.

■ Afin de répondre à ces attentes, de l'automne 2015 au printemps 2016, la CAN a sollicité l'ensemble de ses partenaires et souhaite souligner leur mobilisation et leur engagement.

Les principales étapes de cette mobilisation ont été :

- des ateliers qui se sont déroulés début novembre 2015 et qui ont réuni les référents désignés par chacun des partenaires signataires, ont permis de dégager des objectifs opérationnels validés lors du comité de pilotage du 12 janvier. Des ateliers qui se sont réunis en avril 2016, ont finalisé les travaux sous forme de fiches actions.
- Une présentation pour avis au niveau « direction générale » des signataires du contrat, lors d'un comité de coordination élargi le 23 mai. Cette instance a donné son avis sur le portage

des actions, les moyens humains, techniques et financiers engagés ainsi que sur les indicateurs de suivi.

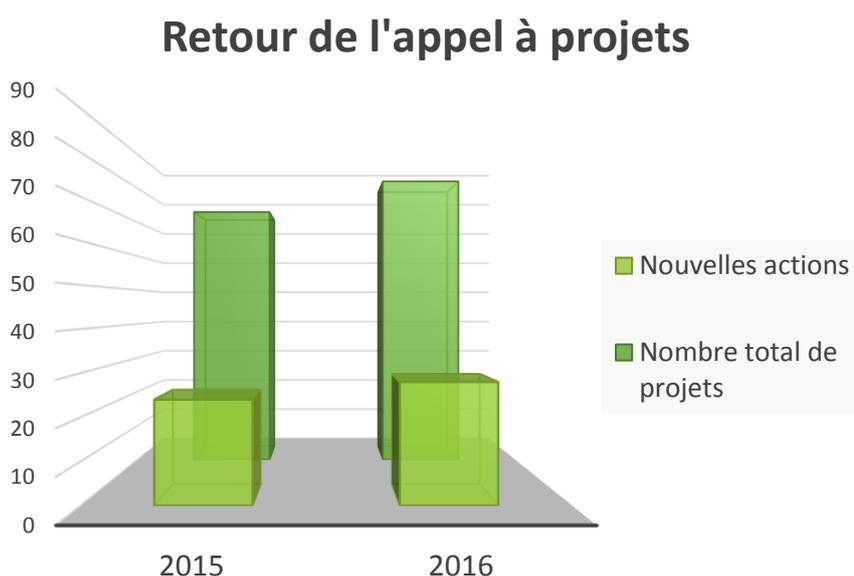
- Après ces validations, ce plan d'actions a été annexé au Contrat de Ville 2015-2020. La CAN a délibéré dans ce sens le 27 juin 2016.

3.2 L'appel à projets 2016

Quelques données clés :

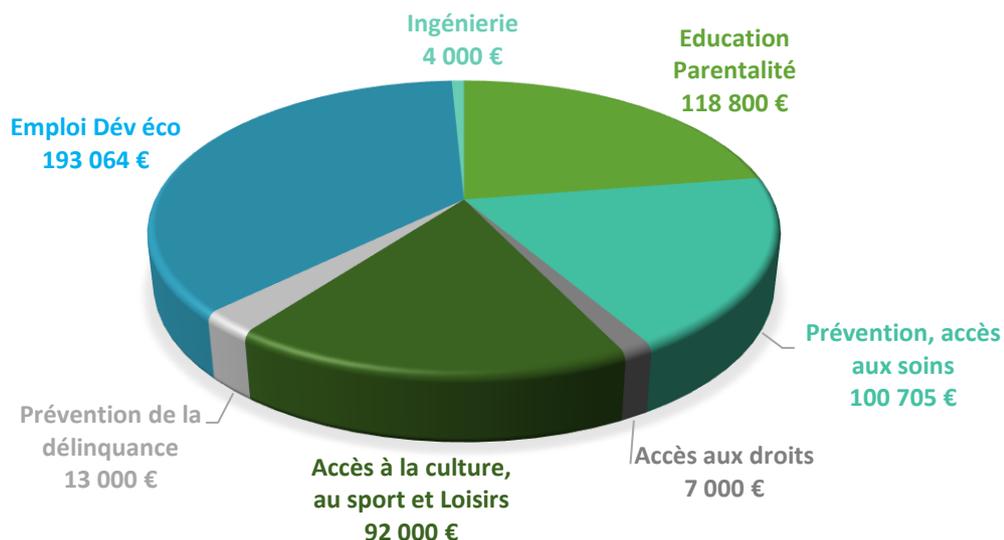
L'appel à projets du Contrat de ville a été lancé du 21 janvier au 26 février 2016 inclus.

En 2016, 82 projets ont été reçus dont une part constante de nouvelles actions. Elles représentent un tiers des projets déposés.

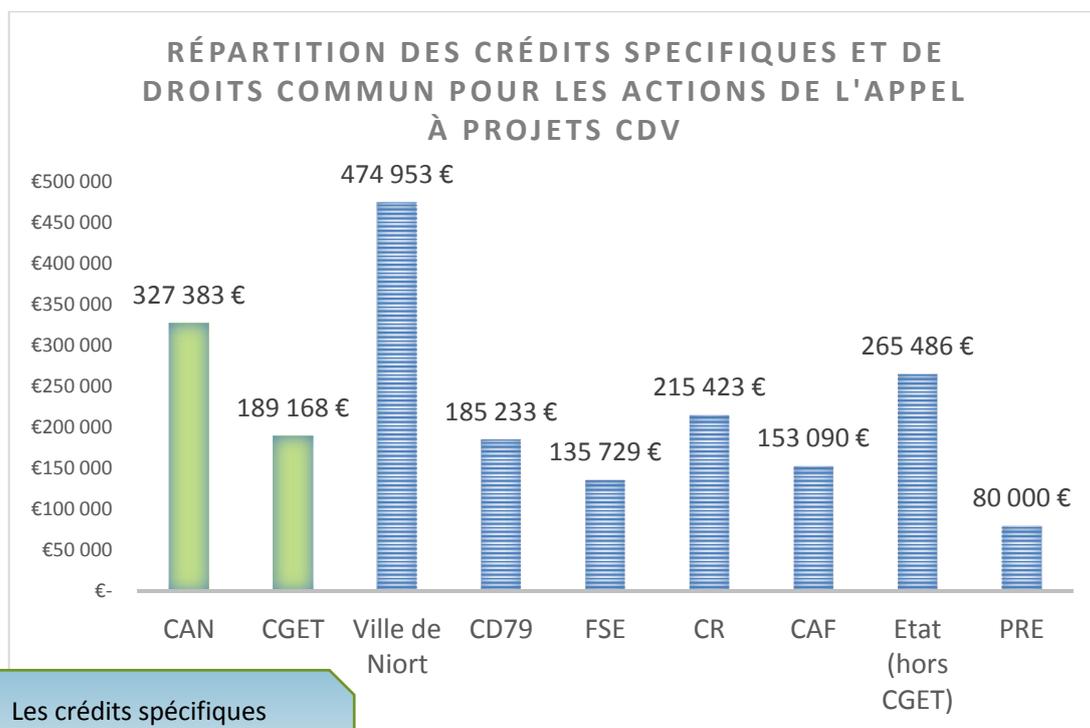


Les membres du comité technique se sont réunis à trois reprises pour instruire les dossiers reçus : le 7 avril, le 24 mai et le 6 septembre 2016. Ils ont ainsi réparti comme suit les crédits spécifiques de la CAN et du CGET s'élevant respectivement à 351 338 € et 184 300€ :

RÉPARTITION DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES ATTRIBUÉS



L'objectif du Contrat de ville est de flécher et mobiliser les financements de droit commun pour les quartiers prioritaires. Le graphique suivant montre la mobilisation financière des signataires du Contrat sur les actions de l'appel à projets CDV.



Les crédits spécifiques représentent 25% des financements institutionnels

NB : les signataires du Contrat de ville soutiennent d'autres actions sur les quartiers prioritaires pour lesquelles les porteurs de projets ne sollicitent pas de financements de la politique de la ville et qui ne sont donc pas prises en compte sur ce graphique.

→ L'Etat a également consacré 8 800€ pour les cordées et internat de la réussite sur les quartiers prioritaires de Niort, dispositifs spécifiques à la politique de la ville du CGET.

4. Le pilier Cohésion sociale

4.1 Le plan d'actions partenarial

Dès 2016, année de signature du plan d'actions, les partenaires se sont mobilisés et ont pu mettre en œuvre certaines d'entre elles, notamment celles visant les enfants. Ces projets nécessitent pour une grande majorité l'association de plusieurs signataires du Contrat de ville pour voir le jour.

Vous trouverez en annexe un tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial, nous détaillons ici quelques-unes d'entre elles :

- OS1, OP4 Parentalité- Réussite éducative : **J'apprends à nager**

Ce projet a connu un élargissement notable en 2016. Au début de l'année, il ne concerne que 7 enfants sur chacune des écoles du Contrat de ville. La mobilisation partenariale est au rendez-vous, mais le nombre de bénéficiaires semble trop faible au vu des besoins estimés. Les contours du projet sont donc redessinés. Le service des Sports d'eau de la CAN propose que chaque classe soit encadrée par 2 maîtres-nageurs au lieu d'un, sur les sessions de natation se déroulant sur le temps scolaire, de la grande section au CE2. Cette action est mise en place dès la rentrée scolaire 2016-2017 sur les écoles du Contrat de ville.

- OS4, OP10, Accès à la culture : **Projet danse interdegrés**

Les habitants avaient fait remonter lors des ateliers urbains une mauvaise appropriation des équipements culturels du quartier : média ludothèque, conservatoire de danse et de musique, école d'arts plastiques.

Le conservatoire de la CAN a proposé la mise en place d'un cycle de danse pour 4 classes de l'école Jules Ferry et une classe du collège P. et M. Curie. Ainsi, durant l'année scolaire 2016-2017, les enfants ont pu bénéficier de 12h d'intervention par classe au sein même de l'établissement. 115 élèves ont été concernés par cette action. L'organisation et la coordination ont été assurées par la principale du collège et la conseillère pédagogique départementale art et culture en lien étroit avec le Conservatoire. Ce projet a été valorisé deux fois : au Conseil départemental en avril 2017 et sur la scène nationale du Moulin du Roc en juin 2017. Les parents y seront conviés.

- OS 4, OP10, Accès à la culture : **Orchestre à l'école**

Il s'agit d'un projet initié par la DSDEN qui a déjà fait ses preuves sur deux écoles rurales de la CAN. Conforté par le succès de ces deux actions, le conservatoire propose depuis la rentrée 2016 ce dispositif à l'école Ernest Pérochon, à la Tour Chabot-Gavacherie, avec pour thème les instruments à bois. Les professeurs interviennent toutes les semaines sur le temps scolaire auprès d'une classe. Ce projet triennal touche les enfants du CE2 au CM2 et permet de créer un collectif d'enfants responsabilisés et motivés.

■ OS1, OP4, Parentalité- Réussite éducative : **Animations périscolaires**

La ville de Niort met en place sur l'ensemble de son territoire des animations périscolaires : le matin, sur la pause méridienne et en soirée. Sur les quartiers prioritaires, elle développe en plus :

- un renfort d'animations associatives soit 3 à 4 fois par semaine au lieu de 2 sur les autres écoles,
- un renfort d'encadrement pouvant aller de 22% à 71%,
- des projets d'animations partenariaux : sensibilisation aux métiers de proximité (en lien avec la Gestion Urbaine de Proximité), M'tes dents (programme de prévention et d'hygiène buccodentaire initié par la CPAM), semaine du petit déjeuner, Grandir Ensemble (programme de développement des compétences psychosociales), sécurité routière, et prévention du harcèlement et école ouverte ...
- OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Elèves). Enseignement du français, des valeurs de la République et connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école aux parents des élèves nouvellement arrivés au Collège Jean Zay Niort.

4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS

Outre les actions collectives portant sur la Parentalité et la Réussite Educative décrites dans les pages qui précèdent, l'accompagnement à la réussite scolaire s'appuie sur **un suivi individualisé des enfants**, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), porté par le CCAS de Niort et ceci depuis 2007. Le contrat 2015-2020 ancre le PRE en confortant :

1- Son inscription au sein **des principaux dispositifs de la thématique Education**.

2- La complémentarité de ce programme **avec les actions collectives qui concourent à favoriser l'intégration de l'enfant au sein de l'école** et le déploiement du dispositif **sur le nouveau quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André**.

Un bilan complet des actions conduites dans ce cadre est consultable en annexe.

**1- L'inscription de ce programme au sein des principaux dispositifs de la thématique
Education**

Temps	Principaux dispositifs	Porteurs	Financiers
Familial	REAPP (Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)	CSC	CAF-Etat-CAN
Scolaire	Moyens et Actions Educatives Spécifiques (MAES)	VDN/EN	VDN-CAN-EN
Péri ou extra-scolaire	Programme de Réussite Educative (PRE)	CCAS	Etat (crédits spécifiques politique de la ville-CGET)-CCAS
	Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	CSC	CAF-Etat-CAN
	Projet Educatif De Territoire (PEDT)	VDN	VDN-CAN-CAF-Usagers
Dispositif GRANDIR ENSEMBLE s'inscrivant sur les différents temps		EN En partenariat : CAN, Etat, VDN, CCAS, IREPS	VDN-CAN- Etat-CAF-ARS- FIPD

Programme de Réussite Educative

Les objectifs du dispositif :

- **Accompagnement individuel des parcours :**
 - Repérage des difficultés de l'enfant en EAJE/ accompagnement vers le soin
 - Médiation parents/école

Participation des partenaires au dispositif

- Mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire
- Financement de séjours vacances

2- La complémentarité de ce programme avec les actions collectives du plan d'actions du Contrat de Ville 2015-2020, qui concourent à favoriser l'intégration de l'enfant au sein de l'école et le déploiement du dispositif sur le nouveau quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André.

Actions individuelles du PRE

- **Extension sur le nouveau périmètre**
Intégration de 2 nouvelles écoles sur le Pontreau/Colline St André
- Constitution de l'équipe pluridisciplinaire pour le nouveau quartier
- Extension de l'accès aux soins et aux loisirs dans le cadre des parcours individualisés
- Partenariat à engager avec le CSC Grand Nord
- **Optimisation des moyens**
- Déploiement sur le terrain du poste de coordination sur la prise en charge des dispositifs Coup de pouce sur une école
- Recrutement de 2 services civiques
- Harmonisation des temps du Coup de pouce Clé avec le temps des activités périscolaires

Actions collectives issues du Plan d'actions du Contrat de ville 2015-2020

- **Extension sur le nouveau périmètre**
- Extension des actions : « M'tes dents », les petits déjeuners, « découverte des métiers »
- Attribution de dotations de fonctionnement supplémentaires
- Renforcement de l'encadrement sur les temps périscolaires
- **Mise en œuvre d'actions nouvelles**
- Expérimentation Médiation par les pairs sur Pérochon
- Apprentissage de la natation sur les temps périscolaires pour les enfants « non nageurs »
- **Développement des moyens**
- Coordination périscolaire renforcée sur les 5 écoles
- Recrutement de 2 apprentis CAP petite enfance sur les maternelles de Ferry et Coubertin
- Une plus forte implication dans le projet Grandir Ensemble par des projets spécifiques
- ½ poste d'enseignant coordination pour missions politique de la ville sur écoles et collèges du quartier Pontreau/Colline St André (= 30 000 €).

4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets, 70 dossiers ont été reçus sur le Piler Cohésion Sociale et parmi eux, 49 ont reçu une réponse favorable. **L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.**

Quelques actions cependant sont à relever et montre le dynamisme des associations sur les territoires prioritaires :

- Objectif Parentalité- Réussite éducative : **Les parents à l'école de l'Association de Parents d'Elèves (APE) Graines de Jules**

L'association a souhaité aménager une salle à destination des parents dans l'école élémentaire Jules Ferry.

Dans l'objectif d'ouvrir l'école aux parents, l'idée était de créer un espace convivial dans lequel les travaux d'enfants seraient mis en valeur, où l'équipe enseignante communiquerait sur les projets en cours. Les rencontres entre parents ont vocation à s'y dérouler également.

Cette action a pu croiser en 2016 le projet de chantier jeunesse développé par le CSC du Parc et le CSC de Part et d'Autre. Ainsi, 20 jeunes ont pu prendre part à la rénovation de cette salle en préparant et peignant les murs.

- Objectif Santé : **Accueil santé-social de la Croix-Rouge**

L'association a mis en place en fin d'année, soutenue par les partenaires du Contrat de ville, un accueil santé-social itinérant. Ainsi, un véhicule aménagé comportant un accueil confidentiel avec bureautique intégré et un espace soins pour les actions santé est présent chaque semaine sur les quartiers prioritaires. Il a deux missions :

- l'accompagnement médico-social : aide à la prise de rendez-vous, vérification des droits, suivi des dossiers...

- la promotion de la santé : relais des campagnes nationales, formation, sensibilisations, dépistage...
23 personnes ont été reçues en 2 mois.

- Objectif Accès aux droits : **Ecrivain Public du Service d'Ecriture Publique**

Le service d'écriture publique sur les quartiers prioritaires a été soutenu par des crédits spécifiques de la politique de la ville comme en 2015. L'objectif de cette action est d'apporter une aide à la rédaction de courrier aux personnes ayant des difficultés à écrire. L'écrivain public privilégie l'accompagnement et les actions d'autonomisation. Ce service est gratuit pour les utilisateurs. Des permanences sont tenues dans chacun des quartiers chaque semaine. En 2016 : 761 personnes ont été reçues sur les quartiers prioritaires.

- Objectif Citoyenneté et Accès aux droits : **Rallye citoyenneté du CSC du Parc**

Le CSC du Parc a mis en place une semaine d'animation autour pour promouvoir le civisme et accompagner la découverte des institutions locales. Ainsi, 28 jeunes ont pu échanger avec le personnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Ils ont également visité la Préfecture et la Mairie de Niort. Des rencontres ont été organisées avec la Mission Locale, le CIJ et l'association La BetaPi. Cette semaine s'est clôturée par un week-end à Bordeaux pour découvrir la ville et visiter le Conseil régional. Le groupe de jeunes a été très dynamique et très à l'écoute des présentations.

Les orientations 2017 :

La thématique de l'accès aux droits est apparue comme essentielle par les acteurs de terrain et a également été soulignée lors des échanges avec les habitants et les conseils citoyens. Elle constituera un axe de travail important en 2017.

5. Le Pilier Emploi-Développement Economique

5.1 Le plan d'actions partenarial

A l'instar du Pilier Cohésion sociale, le Pilier Emploi-développement économique couvre un champ important de thématiques : de l'accompagnement des publics en insertion à la création d'entreprises que vous retrouverez à travers le **tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial, en annexe** .

Afin d'illustrer ce large prisme, nous avons choisi de mettre l'accent sur les actions qui suivent :

- OS6, OP 18 Développer l'insertion des demandeurs d'emploi en difficulté : **La création d'une cellule d'appui au développement des clauses sociales en direction des services de la CAN, des communes membres de l'agglomération (hors Ville de Niort) et des bailleurs sociaux.**

La Communauté d'Agglomération du Niortais a exprimé sa volonté, dans le respect du code des marchés, de mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Consciente de la nécessité de développer à terme une politique globale et partenariale qui pourrait s'exprimer, à l'image d'autres territoires, par la création d'un guichet unique associant les différents donneurs d'ordre (CAN, Ville de Niort, Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs...), l'agglomération a choisi de conduire préalablement au cours de l'année 2016, une expérimentation, à travers la création d'une cellule d'appui pour le développement et le suivi des clauses sociales d'insertion au sein des marchés publics.

Les principales missions de cette cellule ont porté sur :

- l'assistance technique aux donneurs d'ordre,
- l'assistance aux entreprises,
- la mobilisation et la coordination des partenaires de l'emploi.

A l'issue de cette année d'expérimentation, les chiffres clés du bilan de l'action de la cellule sont les suivants :

	Programmation*2016 et années à venir		Réalisation 2016	
	Total tous donneurs d'ordre	Dont services de la CAN, communes et bailleurs	Total tous donneurs d'ordre	Dont services de la CAN, communes et bailleurs
Nombre d'opérations (marchés de travaux ou services avec une clause sociale)	42	17	24	7
Nombre de marchés avec une clause sociale	136	78	41	9
Nombre d'heures d'insertion	63 450	12 040	9 996	1 799
Nombre de bénéficiaires			61	9

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

En 2016, sur les 61 bénéficiaires de missions dans le cadre des clauses sociales : 31 étaient bénéficiaires du RSA et 16 étaient suivis dans le cadre du PLIE. A titre indicatif, en 2017, l'agglomération a choisi de prolonger d'une année l'expérimentation afin d'approfondir et de consolider les éléments de l'expérimentation.

■ OS7, OP19 Lever les freins à l'emploi : **Une expérimentation favorisant la mobilité**

Identifiée comme un des freins majeurs du retour à l'emploi, cette thématique a fait l'objet d'une concertation étroite avec le service transport de l'agglomération dans le cadre du renouvellement de sa délégation de service public. L'objectif était de prendre en compte les difficultés particulières d'accès ou de dessertes rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, et afin de définir plus précisément les besoins et de coordonner au plus près l'ensemble des réponses proposées (location de deux roues, transport en commun ou achat de véhicule individuel) une expérimentation sur le conseil en mobilité a été engagée.

Les attendus de cette expérimentation visent, à travers un diagnostic Mobilité, à :

- repérer les freins à la mobilité dès l'entrée dans un accompagnement pour le retour à l'emploi, afin d'anticiper le plus possible,
- vérifier que toutes les solutions ont bien été proposées et identifier les difficultés persistantes,
- développer un partenariat renforcé entre les référents de parcours et les conseillers emploi des quartiers prioritaires, et la Plateforme Mobilité de AIVE.

Ces diagnostics approfondis constitueront un appui pour accompagner ces personnes dans leur retour à l'emploi. Plusieurs points d'étapes sont prévus pour suivre cette expérimentation.

■ OS7, OP21 Favoriser l'accueil des enfants en vue de l'insertion professionnelle des femmes : **Une réflexion sur les modes d'accueils sur les horaires atypiques**

Les référents de parcours ont fait remonter les difficultés des personnes accompagnées à faire garder leurs enfants pour accéder à un CDD ou à une formation, et qui plus est sur des horaires décalés. L'absence de solution d'accueil facilement accessible, fait obstacle aux étapes de parcours. Ce frein à l'emploi se pose avec une acuité particulière sur les quartiers prioritaires compte tenu de la forte présence de familles monoparentales à faibles revenus.

Une démarche de recherche/action co-pilotée par le CCAS de la Ville de Niort et la CAN, en lien étroit avec la CAF, a débuté en 2016. Des territoires ont trouvé des réponses à ces problématiques avec des configurations multiples, preuve que notre territoire doit s'appuyer sur ces propres ressources. Aussi, la première étape de la démarche a consisté à réunir un groupe de travail technique où ont été conviés des représentants des pilotes, de la CAF, du CD 79, de la Mission Locale, de la DIRECCTE, la déléguée du Préfet dans les quartiers, des référents de parcours du PLIE et des conseillers citoyens pour croiser

leur regard sur cette problématique. Ce groupe de travail s'est attaché, dans un premier temps, à identifier les difficultés et les besoins pour ensuite envisager les solutions adaptées.

5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets, les 10 dossiers déposés sur le Pilier Emploi-Développement économique, ont reçu une réponse favorable. L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.

Les actions qui suivent, viennent illustrer les initiatives proposées par les acteurs du territoire :

- Objectif Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté :

a) L'accompagnement renforcé vers l'emploi

La CAN propose sur l'ensemble de son territoire, à travers le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, un accompagnement renforcé auprès des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes sans qualification. Cet accompagnement également soutenu par le Conseil départemental des Deux-Sèvres, permet des étapes de parcours qui facilitent l'accès à la formation et/ou à l'emploi. Ce service est proposé au sein ou en proximité des quartiers prioritaires afin d'aller au-devant des habitants en difficulté.

Ainsi, en 2016, parmi les 506 personnes qui ont bénéficié d'un parcours, 26% étaient issus des quartiers prioritaires.

80 sorties positives ont été réalisées (CDI, CDD> 6 mois, formation qualifiante> 300 h, contrats aidés...) dont 22 ont bénéficié à des habitants des périmètres prioritaires.

b) L'Ecole de la 2^{ème} Chance Vienne et Deux-Sèvres

Cette structure s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. Elle a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en privilégiant les sorties vers la formation qualifiante. Fondée sur une pédagogie innovante, cette école propose un parcours d'accompagnement individualisé sur plusieurs mois, organisé autour de trois volets : l'acquisition des savoirs de base, les stages en entreprises (clé de voûte du dispositif) et le développement des compétences personnelles et sociales.

Ouverte officiellement au public en novembre 2015, l'effectif est monté en charge progressivement tout au long de l'année 2016, jusqu'à atteindre 93 jeunes :

- 42% d'entre eux étaient issus des quartiers prioritaires,
- 15 d'entre eux évolueront vers une sortie positive sur emploi et/ou formation.

c) L'action Passerelle proposée par la Mission Locale du Sud Deux-Sèvres

La Mission Locale Sud Deux-Sèvres intervient sur un territoire composé de 166 communes réparties au sein de 5 Collectivités dont la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elle déploie également

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

une attention particulière au sein des quartiers prioritaires, en proposant 3 permanences de proximité qui ont accueilli et accompagné 398 jeunes.

En complément, la Mission Locale développe son action Passerelle qui vise notamment la « mise en dynamique » de jeunes en développant leur savoir-être et leur connaissance des entreprises. Cette action préparée par des jeunes, à l'attention d'autres jeunes du territoire, est formalisée par la création et le développement d'un guide des entreprises situées sur la CAN. Il est important de souligner qu'à l'issue de la démarche, sur les 36 participants, la moitié a retrouvé un emploi et/ou une formation.

■ Objectif Promouvoir l'attractivité économique: « **Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers et offrir un appui aux entreprises** » conduit par l'Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE) en lien avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI).

Cette action conduite au sein de permanence de proximité sur les quartiers prioritaires, vise tout au long de l'année à : identifier les porteurs de projets au sein des quartiers prioritaires, le plus en amont possible, les accompagner dans la structuration de leur projet et dans la sollicitation d'aides financières.

L'accompagnement est le « leitmotiv » de tous les partenaires de cette action et pour cause : les chances de pérennité à 3 ans d'une entreprise sont doublées lorsque le chef d'entreprise a été accompagné.

Il est important de souligner que près de 153 personnes ont été accompagnées dans ce cadre en 2016, dont 35% avaient moins de 30 ans, ce qui est 3 ans plus jeune que la moyenne des créateurs d'entreprises. Souvent, les difficultés de ces quartiers sont mises en avant, aussi il est également important de souligner les potentiels et les ressources des habitants. Le concours « Trophées des quartiers » est le temps fort de cette action et récompense 3 projets qui distinguent l'implication de leur porteur au sein du quartier.

Zoom sur les artisans installés en 2016 dans les quartiers prioritaires : en 2016, 10 artisans se sont installés dans les quartiers prioritaires, soit 11% des nouvelles installations sur la Ville de Niort (ce qui correspond au poids de la population des quartiers prioritaires au sein de la Ville de Niort). Les activités étaient les suivantes : cuisine à emporter, bâtiment, peinture, tapisserie, entretien espaces verts, coiffure, épicerie, boucherie.....

Les orientations 2017 :

La sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise seront renforcés en direction des publics jeunes.

6. Le pilier Urbain-cadre de vie

6.1 La mise en œuvre du Protocole de préfiguration

La mise en œuvre du Protocole de préfiguration signée par les partenaires du Contrat de ville le 12 janvier 2016 s'est traduite par le lancement et la conduite de diverses études complémentaires visant à préciser le projet urbain du quartier « Pontreau-Colline St André », le seul retenu au titre d'un conventionnement ANRU, conformément aux orientations partagées. Elles portent sur les sujets suivants : l'habitat privé ancien (études d'îlots), la centralité de la place Denfert Rochereau, l'aménagement des espaces et équipements publics, les fonctions commerciales et de services ainsi que la circulation/stationnement.

L'agrégation de ces éléments programmatiques courant 2017 au regard des financements mobilisables, au premier rang desquels figurent l'ANRU, sera formalisé dans une convention de renouvellement urbain décrivant le programme des aménagements ainsi que les modalités organisationnelles, techniques et financières pour sa mise en œuvre. Celle-ci marquera la fin du cycle d'élaboration du projet et le début de la phase opérationnelle.

Les diagnostics et enjeux, tant sur le quartier Pontreau-Colline St André pour l'ensemble des thématiques que sur les autres quartiers pour ce qui relève des espaces publics, ont été partagés et enrichis avec les Conseils citoyens.

Quant à l'habitat, Habitat Sud Deux-Sèvres a réhabilité l'immeuble JOUVET, comportant 50 logements, situé dans le quartier de la Tour Chabot / Gavacherie.

6.2 La Gestion Urbaine de Proximité

■ Principaux chiffres après deux ans de fonctionnement

Plus de 400 requêtes relayées – travail du quotidien.

Détails des 101 demandes instruites :

- 18,3% en cours, 76,8% réalisées, 1,2% non réalisées, 3,7% sans suite,
- 13,8% classées niveau 1 (principal), 35% classées niveau 2 (important), 51,2% niveau 3 (à mener),
- 56,2% QPV Clou Bouchet, 24,6% QPV PCSA, 19,2% QPV TCG,
- 26 fiches d'instruction GUP pour les cas les plus complexes concernant le cadre de vie,
- des financements mobilisés.

■ Rappel : outils utilisés et organisation en place

La GUP s'appuie sur un réseau d'acteurs composés d'environ 25 services différents (acteurs Ville de Niort, CAN, État, Bailleurs sociaux, CCAS). Au cœur du dispositif, le comité de coordination a pour objet de coordonner l'ensemble des actions. Cette instance se réunit une fois par trimestre. Plusieurs outils sont utilisés par le réseau GUP et, en premier lieu, le coordinateur GUP. Huit principaux sont à mettre en avant :

- le tableau de suivi des demandes (tableur de suivi d'activités).
- Le label GUP qui permet de prioriser les demandes. Une boîte mail dédiée est principalement utilisée.
- Le mémo des bonnes pratiques (outil utilisé sur les phases chantier des bailleurs avant et après travaux).
- Le plan gradué de lutte contre les incivilités pour adapter le niveau d'intervention à l'incivilité commise.
- L'annuaire des référents GUP. Le « cœur du système » avec un annuaire qui évolue régulièrement.
- La découverte des métiers. Dans le cadre des activités périscolaires, les référents GUP font découvrir leurs métiers aux enfants des groupes scolaires des quartiers prioritaires. Travail pédagogique qui permet de créer un lien entre services/agents publics et les enfants donc les familles.
- La communauté IntraNiort qui est un outil numérique partagé (documents clés, forum, coordonnées...).
- Les diagnostics en marchant qui restent l'un des outils les plus connus de la GUP. Une fois/an/QPV, une visite terrain est menée avec les élus/les services/les conseillers citoyens pour faire un état des lieux de chaque quartier Politique de la Ville.

6.3 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) déjà engagée dans le précédent Programme de Rénovation Urbaine (ANRU) et la précédente convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), l'Etat, la Ville de Niort, l'Office Public de l'Habitat « Habitat Sud Deux-Sèvres », la SA Immobilière Atlantic Aménagement, tous signataires du Contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération niortaise, conviennent d'annexer au Contrat de ville une convention relative à l'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

La convention décline un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible, en cohérence avec les objectifs de la Gestion Urbaine de Proximité.

En contrepartie de l'abattement de la TFPB sur les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires, les bailleurs financent des actions bénéficiant directement aux locataires.

Cet abattement est temporaire. Il est prolongé jusqu'en 2020 par la loi de finances 2015 et vise spécifiquement à financer des actions mises en place par les organismes HLM au service des locataires résidant dans les QPV.

L'utilisation de l'abattement de TFPB s'inscrit également dans le cadre de Gestion Urbaine de Proximité existant ou à venir.

Cette convention signée courant 2016, et conduite par les services de l'Etat, doit faire l'objet d'un bilan annuel auprès des membres du copil.

7. La gouvernance

La conduite politique et technique du Contrat de ville, transversale aux 3 piliers

Le pilotage de la mise en œuvre du Contrat de ville nécessite une gouvernance tout à la fois réactive et décisionnelle. Il repose, dans le respect des prérogatives des assemblées élues, pour les collectivités partenaires, sur les instances décrites ci-dessus.

■ **Le comité de pilotage**

Instance politique de pilotage composée des signataires du contrat, ce comité est co-présidé par le Préfet et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Cette instance s'est réunie à 2 reprises en 2016, en janvier et en septembre.

Le comité de pilotage du 12 janvier 2016 a permis de présenter

- Le protocole de préfiguration dans le cadre de la préparation de la convention de renouvellement urbain.
- Le niveau de réalisation du plan d'actions partenariales des piliers Cohésion sociale et Emploi-développement économique qui est destiné à être annexé au Contrat de ville.
- La mobilisation des habitants en vue de la création des conseils citoyens.

Le comité de pilotage du 12 septembre 2016 a été marqué par la présence des conseils citoyens, comme membres du copil. En effet, les démarches de mobilisation engagées en début d'année ont permis le conseil citoyen du Pontreau-Colline Saint André et le conseil citoyen du Clou Bouchet Tour Chabot Gavacherie ainsi que la désignation de leurs représentants titulaires.

Devant cette instance actualisée sont présentés :

- les principes d'aménagement retenus sur le pilier Cadre de vie/renouvellement urbain. Sur ces points, le Président de la CAN a souhaité souligner que le contexte du projet est marqué par des incertitudes financières et que le projet qui sera soutenu, nécessitera le soutien financier de l'ANRU.

Sur ce même pilier, un représentant de la ville de Niort a exposé la convention de Gestion Urbaine de Proximité et un représentant de la DDT a décliné les engagements et les contreparties inscrites dans la convention d'abattement TFPB.

Ces 2 conventions ont été présentées précédemment dans le présent document.

■ **Le comité de coordination du Contrat de ville**

Ce comité composé des Directions Générales de la CAN et de la Ville de Niort, du Secrétaire Général de la Préfecture et des directeurs de la DDT et de la DDCSPP, associe le Conseil départemental, le Conseil régional et les bailleurs sociaux. Il permet de suivre la mise en œuvre du contrat et de prendre de façon réactive les décisions nécessaires au bon déroulement des actions prévues pour l'ensemble des piliers du contrat.

En 2016, le comité de coordination s'est réuni avant chaque comité de pilotage. Dans sa configuration élargie aux directions générales de l'ensemble des signataires. Cette instance s'est réunie pour préparer le plan d'actions partenariales annexé au contrat. Elle a donné son avis sur le portage des actions, les moyens engagés ainsi que sur les indicateurs de suivi.

■ **Le comité technique**

Ce comité est une instance de conduite technique de la mise en œuvre du Contrat de ville, composée des représentants des signataires du contrat. Il est co-présidé par le Directeur de la DDCSPP et par le DGS de la CAN ou leurs représentants.

Il met en œuvre les orientations retenues par le comité de pilotage, dans un souci de réactivité et a pour rôle :

- d'animer et suivre la mise en œuvre du projet,
- d'arrêter le programme annuel à partir des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets (cf paragraphe 3.2 de ce document),
- de proposer des adaptations aux actions envisagées.

Le comité technique s'est réuni à trois reprises en 2016 : le 7 avril, le 24 mai et le 6 septembre.

Les tableaux de programmation des piliers Cohésion sociale et Emploi-développement économique joints en annexes, rendent compte des travaux de l'instance.

■ **Les instances spécifiques de réflexion et de proposition**

Sur le pilier Cadre de vie-renouvellement urbain

Le comité de coordination de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) : la composition et les travaux de cette instance sont présentés au paragraphe 6.2.

Sur le pilier Cohésion sociale

Le pôle social

Le pôle social est composé d'agents de niveau intermédiaire et d'acteurs de terrain qui sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des orientations institutionnelles, qui assurent la bonne intervention continue des partenaires signataires et qui proposent des actions concrètes au bénéfice de la population cible. Le pôle social s'est réuni à 5 reprises en 2016.

Les conseils citoyens issus des collègues d'acteurs socio-économiques, sont conviés au pôle social.

Sur le volet Parentalité-réussite éducative

Sur le volet éducatif interviennent :

- un comité d'Animation Départemental Enfance Famille (CADEF) qui a compétence dans le domaine de la parentalité.
- l'équipe pluridisciplinaire du dispositif Réussite Educative qui se réunit pour étudier les situations individuelles : la Ville de Niort, le CCAS, le Conseil départemental, les Centres socioculturels, la DSDEN et la DDSCPP.

Sur le volet Citoyenneté-prévention de la délinquance

La loi n° 2007 – 297 du 5 mars 2007 consacre la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance. L'animation de cette politique est assurée au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aides aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, présidé par le Préfet.

Son cadre est déterminé dans le Plan départemental 2013/2017 de prévention de la délinquance, élaboré par la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 24 janvier 2014, décline cette politique en trois priorités principales.

- Priorité 1 : le programme d'actions en direction des jeunes exposés à la délinquance
- Priorité 2 : le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Priorité 3 : le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

La politique de prévention de la délinquance se construit dans le cadre du réseau de confiance constitué de l'ensemble des partenaires. Cette coopération prend forme au sein du CLSPD, au sein duquel se construit le programme de travail partagé intégrant les orientations prioritaires de la stratégie nationale et locale de la prévention de la délinquance.

La mise en œuvre opérationnelle de la politique de prévention de la délinquance s'appuie sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), présidé par le Maire de Niort. En 2016, le CLSPD s'est réuni le 9 septembre 2016.

Sur le pilier Emploi-développement économique

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP)

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) de l'arrondissement chef-lieu, constitue le cadre dans lequel les thématiques propres à l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération niortaise sont régulièrement examinées. Réuni par le Préfet de l'arrondissement chef-lieu selon une périodicité trimestrielle, il associe l'UT DIRECCTE, Pôle Emploi, la Mission locale Sud Deux-Sèvres, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Communauté d'Agglomération, le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, ainsi que les organismes consulaires. La situation de l'emploi dans les quartiers, la mobilisation par les opérateurs de l'Etat des instruments des politiques de l'emploi dans ces territoires y seront systématiquement examinées. Conformément à une décision prise au SPEP du 5 mai 2015.

Cette instance s'est réunie le 11 mai, le 7 octobre, le 29 novembre et le 16 décembre 2016.

A titre d'exemple, les avancées sur les modes d'accueil atypiques sur les quartiers prioritaires ont été présentées.

8. Les conseils citoyens

8.1.- Les trois étapes qui ont marqué l'année 2016 : création – animation – accompagnement vers l'autonomie

Rappel des dates principales :

Octobre 2015 à Janvier 2016	Constitution des conseils citoyens avec plan de mobilisation activé sur plusieurs mois dans les quartiers prioritaires.
12 avril 2016	Arrêté préfectoral avec création officielle des deux conseils citoyens du territoire Niortais. Chaque conseil citoyen, Clou Bouchet/Tour Chabot-Gavacherie et Pontreau/Colline St André, est composé de 41 membres (moitié collège habitants et moitié collèges acteurs socio-économiques).
10 mai 2016	Réunion d'installation des conseils citoyens au siège de la CAN, en présence du Président de la CAN, d'Alain BAUDIN, Vice-Président de la CAN en charge de la Politique de la Ville, et du secrétaire général de la Préfecture.
17 et 18 mai 2016	Réunions de travail avec les conseils citoyens afin d'élaborer un diagnostic partagé (Pilier urbain et Pilier développement économique/emploi) des quartiers prioritaires.
7 juin 2016	Élection des représentants titulaires et suppléants des conseils citoyens. > Pontreau/Colline St André : Jacques MORISSET et Béatrice GOISMIER (titulaires), Thomas RUDEAU et Catherine LUCAS (suppléants). > Clou Bouchet/Tour Chabot-Gavacherie : Michel FRANCHETEAU et Edwige BROCHAND (titulaires), Anne-Marie BODIN et Grégoire SAINT-REMY (suppléants).
12 septembre 2016	Premier comité de pilotage du Contrat de ville en présence des représentants des conseils citoyens.
19 et 22 septembre 2016	Réunions informelles des conseils citoyens pour échanger suite au comité de pilotage du Contrat de ville.
13 octobre 2016	Journée départementale de la rentrée citoyenne (Niort).
27 octobre 2016	Journée nationale de la rentrée citoyenne dédiée aux conseils citoyens (Paris).

A partir d'octobre 2016, les conseils citoyens ont commencé à se réunir de manière autonome. Des commissions ont été créées dans chaque instance, sur les thèmes des piliers du Contrat de ville : cadre de vie-volet urbain, cohésion sociale, emploi-développement économique. Une thématique « communication » est également travaillée par les conseillers avec l'idée de développer leur rôle d'interface avec les habitants et acteurs des quartiers prioritaires.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

9. La Dotation de Solidarité Urbaine

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2016 est de 876 377€. Vous trouverez en annexe des éléments d'appréciation de l'usage de cette somme, transmis par la Ville de Niort.

10. Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel
suivis de leur prise en compte par la Communauté
d'Agglomération du Niortais



Communauté d'Agglomération du Niortais
Service courrier

19 OCT. 2017

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

Niort, le 16 OCT. 2017

Pôle de la cohésion sociale
Mission Ville, égalité des chances et
Logement

30 rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79 024 NIORT cedex

Courriel :
ddcspp@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi ,
de 9h à 12h et de 14h à 16h

COPIE

SECRETARIAT DU D.G.S.
COURRIER ARRIVE LE
19 OCT. 2017
DIFFUSION
ORIGINAL : SR → FP → SR
COPIE : +EV LNC
+ Jean EV

Affaire suivie par :
Isabelle NAU
Patricia GREGOIRE

Monsieur le Président,

Par courrier du 25 juillet 2017, vous m'avez adressé le projet de rapport 2016 du contrat de ville de Niort. Vous souhaitez en effet partager ces éléments dans le cadre de notre partenariat et recueillir mon avis ainsi que mes remarques éventuelles sur ce document.

En préambule, je tiens tout particulièrement à souligner la qualité des actions menées et du travail accompli par l'ensemble des partenaires du contrat de ville et ce, tout au long de l'année 2016.

Le rapport restitue en outre parfaitement les ambitions partagées fixées dans le contrat de ville autour des trois piliers qui doivent structurer notre action commune ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des 22 signataires du contrat tant au travers du plan d'actions partenarial que des actions menées dans le cadre de l'appel à projet. La mise en place des conseils citoyens et leur forte implication dans le dispositif constitue également une avancée dans la gouvernance du contrat de ville.

Au regard de ce qui précède, mes remarques et observations porteront donc essentiellement sur les points suivants :

- Il conviendrait tout d'abord de mieux valoriser le rôle de l'observatoire en matière d'évaluation de pilotage et de prospective. L'observatoire ne peut être limité à un rôle de production de données pour objectiver des constats.

- Les indicateurs de suivi des actions tels que définis dans le plan d'action ne figurent pas dans le bilan. Cet élément essentiel permettra à l'avenir de vérifier de l'intérêt et de l'utilité des actions dans les quartiers.

- S'agissant du volet budgétaire, le bilan financier tel que proposé dans le rapport présente les financements mobilisés dans le cadre de l'appel à projets. Le bilan ne recense donc pas l'ensemble des moyens financiers mobilisés tant au titre des crédits spécifiques que des crédits de droit commun.

Aussi, il conviendrait d'intégrer les crédits spécifiques du CGET mobilisés au titre du Programme de Réussite Éducative, des Cordées de la réussite ainsi que le soutien financier pour l'embauche de 3 adultes relais. Le montant de l'intervention de l'État via le CGET est porté à hauteur de **314 025 euros** et non **184 301 euros** tel qu'indiqué dans le bilan financier .

Par ailleurs, l'école de la 2^e chance a bénéficié de plus de 20 000 € pour cibler en particulier des jeunes issus des quartiers prioritaires. À ce titre, 93 jeunes issus des quartiers relevant de la politique de la ville ont été accueillis dans ce dispositif.

Des aides complémentaires sont en outre apportées sur des crédits de droit commun, à titre d'exemple des financements d'actions qui relèvent du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ou de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Pour le ministère de l'intérieur des moyens humains sont également spécifiquement mobilisés, par exemple le référent police population ou encore le délégué du Préfet à la politique de la Ville.

Je vous précise en outre que j'ai demandé à mes services de recenser de manière exhaustive, pour l'année 2017, l'ensemble des crédits de droit commun mobilisés dans le cadre de la politique de la ville en lien avec les conventions nationales conclus avec les ministères concernés.

Enfin, s'agissant de la gouvernance du contrat de ville, je souligne à nouveau la qualité des échanges et des débats constatés dans le cadre des différentes instances de pilotage et de coordination du dispositif au cours de l'année 2016. Je porterai pour ma part une attention particulière au maintien de la qualité tant au niveau de la coordination du contrat de ville que du dialogue avec les partenaires. Il conviendra en outre de confirmer le rôle des conseils citoyens dans la gouvernance du contrat de ville.

L'ensemble des observations et pistes d'améliorations susmentionnées pourront utilement servir de base à nos échanges à venir dans le cadre du prochain comité de pilotage programmé au cours du mois de novembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

cordialement,


Isabelle DAVID

Monsieur Jérôme BALOGÉ
Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais
140 rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT cedex

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

DEPARTEMENT
DES

DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL _____

Conseillers en exercice : 45

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

Votants : 42

Délibération n° D-2017-399

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/10/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire **Projet de rapport annuel sur la situation de la collectivité**
au et affichage intégral : regard de la politique de la ville 2016 - Avis du Conseil le 16/10/2017
municipal

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain GRIPPON, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2017

Délibération n° D-2017-399

Direction de Projet de Politique de la Ville Projet de rapport annuel sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville 2016 -

Avis du Conseil municipal

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Niortais à réduire les écarts de développement sociaux, économique et urbain sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Niort (le Clou Bouchet, la Tour Chabot - Gavacherie et le Pontreau - Colline Saint André). Ces engagements sont inscrits dans le Contrat de Ville portant sur la période 2015 - 2020 signé le 6 juillet 2015 par 22 partenaires.

En application de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un Contrat de Ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, les actions menées sur le territoire et les orientations et programme de nature à améliorer cette situation. L'article 3 du décret n°2015-118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville dispose que le projet de rapport est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires. Les conseils citoyens présents sur les quartiers concernés ont été consultés, leurs avis figurent en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avis, joint en annexe, relatif au projet de rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ L'Adjoint
délégué

Signé

Marc THEBAULT

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NIORT

I - ELEMENT DE CONTEXTE

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 poursuivait six axes de réforme :

- Une simplification de la géographie prioritaire ;
- Un portage et un pilotage des nouveaux contrats de ville par les établissements publics de coopération intercommunale afin d'affirmer une meilleure solidarité territoriale ;
- La mise en œuvre de nouveaux contrats de ville qui couvrent l'ensemble des aspects de la politique de la ville, la cohésion sociale comme la rénovation urbaine ;
- La nécessité de mobiliser les crédits de droit commun et de n'utiliser les crédits spécifiques de la politique de la ville qu'en complément et non comme substitution des crédits de droit commun ;
- L'affirmation d'un nouveau principe en matière de participation des habitants : la co - construction ;
- Une réforme des structures d'évaluation.

Le contrat de ville du territoire niortais signé le 6 juillet 2015 acte les engagements des 22 partenaires qui se propose de mobiliser les moyens, outils et ressources de leur politique publique au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2016 est la 1^{ère} année de mise en œuvre effective du contrat de ville 2015-2020 sur trois quartiers prioritaires exclusivement niortais : le Pontreau - Colline Saint André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot - Gavacherie.

Le décret n°2015 – 1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.111-2 et L.1811-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire est tenu de présenter, à son assemblée délibérante un rapport annuel, qui est débattu au sein du conseil municipal.

II - NOTE DE LECTURE

Le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de ville 2016 élaboré par les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais se décompose en plusieurs parties :

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Page 3 à 5 : Présentation des données de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui détaille les chiffres clés sur :

- la population : 5% de la population du territoire communautaire vit sur l'un des 3 quartiers prioritaires,
- l'emploi : 48,26% des personnes de 15 - 64 ans habitant un QPV ont un emploi (67% sur la CAN et 63,4% sur Niort) dont 29,33% en emploi précaire. En 2016, on constate une baisse de 3,2% des demandeurs d'emploi des QPV alors qu'il est stable sur le reste du territoire,
- la famille : la part des familles monoparentales allocataires de la CAF est de 23,36%, alors qu'elle n'est que de 17,3% sur la commune de Niort,
- la formation : 75.36% de la population des QPV est sans diplôme ou dispose d'un diplôme inférieur au BAC (57% sur Niort, 59% sur la CAN).

Page 6 à 8 : Présentation de données clés de l'appel à projet 2016 et des actions retenues et financées.

Page 9 à 14 : Présentation des actions symboliques du plan d'actions partenarial du pilier cohésion sociale telles le projet dans inter - degrés du conservatoire, l'action orchestre à l'école, les animations périscolaires.

Page 15 à 18 : Présentation du plan d'actions partenarial du pilier Emploi - Développement économique hors investissement. Ce plan est illustré par quelques actions phares telles que la cellule d'appui au développement des clauses sociales dans la commande publique, une expérimentation favorisant la mobilité des demandeurs d'emploi ou bien une réflexion sur les modes d'accueils des jeunes enfants des demandeurs d'emploi sur des horaires atypiques.

Page 19 à 21 : Présentation des actions du pilier renouvellement urbain et cadre de vie avec un focus sur la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) et la convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Page 22 à 24 : Présentation de la gouvernance du contrat de ville et des instances de pilotage politique et technique pour chacun des piliers.

Page 25 : Les étapes de constitution des deux conseils citoyens

Page 26 : La dotation de solidarité urbaine (DSU) perçue par la commune de Niort.

Page 27 et suivantes : Recueil des annexes (objectifs détaillés du contrat de ville, Tableau d'avancement du plan d'actions partenarial, bilan 2016 du programme de réussite éducative, programmation des actions du pilier cohésion sociale, glossaire).

III - Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel 2016 de mise en œuvre du contrat de ville 2015 - 2020

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU Date de télétransmission : 27/11/2017 Date de réception préfecture : 27/11/2017
--

▪ La nouvelle géographie prioritaire

Les nouveaux critères de la géographie prioritaire, plus objectifs, sont globalement adaptés à l'objectif de resserrement et de simplification de la géographie prioritaire poursuivie par la loi Lamy. Trois quartiers niortais (1514 à l'échelon national) ont ainsi été retenus, deux précédemment inscrits en politique de la ville : le Clou Bouchet et la Tour Chabot - Gavacherie et un nouveau quartier entrant : le Pontreau - Colline Saint André.

Si des efforts ont été faits pour aboutir à un zonage unique, la logique n'a pas été déployée jusqu'au bout pour certaines politiques publiques dans les quartiers. Ainsi, le zonage de l'éducation prioritaire (REP) ne couvre que les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour chabot - Gavacherie engendrant de fait des moyens distincts entre ces trois territoires. Des efforts de convergence doivent être poursuivis pour améliorer l'égalité de moyens entre territoires.

Les chiffres clés de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) font ressortir des écarts significatifs de développement entre ces micro – territoires, leur commune de rattachement et le territoire d'agglomération en terme de pauvreté, d'emploi, de formation et d'éducation ; raisons pour lesquelles vingt - deux partenaires signataires du contrat de ville se sont engagés à mobiliser, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, les moyens et outils de droit commun de leur politique publique pour réduire ces écarts.

▪ Le contrat de ville et la gouvernance

Le contrat de ville 2015 - 2020 du territoire niortais a été signé le 6 juillet 2015 (435 contrats signés à l'échelon national). Il repose sur trois piliers fondamentaux qui permettent ainsi d'assurer une meilleure cohérence entre des actions menées au titre du volet cohésion sociale et celles menées au titre du volet renouvellement urbain et du développement économique.

Si la liste des signataires paraît cohérente avec les orientations du contrat et notamment les enjeux sociaux, urbains, économiques de la politique de la ville, la question reste posée de la capacité réelle de ces acteurs à mobiliser des moyens dans la durée.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi Lamy, s'appuie sur la consolidation en cours du fait intercommunal pour promouvoir les objectifs de cohésion sociale et de solidarité territoriale inhérents à la politique de la ville. Leur rôle d'ensemblier est consacré. La mise en œuvre de cette compétence s'appuie de surcroît sur d'autres attributions communautaires, récemment confortées, telles que l'habitat (loi Alur) et le développement économique (loi NOTRe). La territorialisation des politiques de droit commun constitue de ce fait la pierre angulaire des interventions dans les quartiers.

Pour mieux promouvoir la mixité, les quartiers sont à replacer dans leur contexte territorial. Les thématiques élargies du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) appellent cette approche plus globale (développement économique, mobilité). Il est à souligner l'articulation renforcée des projets urbains avec le programme local de l'habitat intercommunal et les moyens consacrés à la requalification du logement social.

En ce domaine, la loi Égalité et citoyenneté adoptée en décembre 2016 accorde un rôle clé aux intercommunalités dans la réforme de la politique d'attribution des logements sociaux pour réduire les écarts entre les quartiers en politique de la ville et les quartiers plus favorisés (PLH i) et une meilleure intégration du renouvellement urbain aux contrats de ville.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Sur le plan de la gouvernance, la mobilisation intercommunale ne peut en effet être efficace que si la politique de la ville est érigée en chantier partagé. Cela suppose d'associer un large cercle d'élus communautaires, malgré le nombre limité de communes comptant un quartier prioritaire. En effet, les problématiques entre communes rurales et quartiers prioritaires ne sont pas si éloignées : présence de services publics, mobilité, enclavement, accès au numérique, accès aux services de santé ou encore présence d'activités économiques et notamment de commerces de proximité sont autant de sujets communs.

L'ensemble des partenaires signataires sont représentées au sein du Comité de pilotage co-présidé par le Préfet des Deux-Sèvres et le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le comité de pilotage est le lieu où sont définies les orientations relatives à la mise en œuvre du contrat de ville.

Le Maire de la Ville de Niort conserve un rôle central, notamment pour le lien avec les habitants, les acteurs locaux et les compétences clés (éducation et sécurité par exemple).

Plusieurs instances techniques, comité de coordination, comité technique, pôles spécifiques permettent d'associer les différentes strates hiérarchiques et services opérationnels des signataires du contrat de ville dans le respect des prérogatives de chacun.

▪ Le plan d'actions du Contrat de ville

Les référents, désignés par chacune des institutions partenaires, ont élaboré le cadre de référence du contrat de ville au sein d'ateliers participatifs, ce qui constitue un gage de leur implication pleine et entière au bénéfice des habitants des quartiers et dans la durée.

Ce cadre se décline en cinq objectifs stratégiques pour le pilier cohésion sociale et trois objectifs stratégiques pour le pilier développement économique et emploi (hors investissement). Il est constitué de 127 actions dont 77 sont en cours de réalisation, 23 en cours de préparation, 9 qui ne sont pas débutées et 18 en attente d'information par le pilote. La Ville de Niort est pilote de 28 actions et le CCAS en porte 12.

A noter, la spécificité du programme de réussite éducative porté par le CCAS de la ville de Niort qui s'inscrit dans le volet éducatif du contrat de ville. Il permet, sur les quartiers prioritaires et hors temps scolaire, un accompagnement global et individualisé d'enfants fragilisés de 2 à 16 ans. Son montant annuel est de 80 000 €. Sur ce programme, 147 prises en charge individuelles ont été réalisées en 2016 soit une progression de plus de 61% par rapport à 2015.

Parallèlement, chaque année la Communauté d'Agglomération du Niortais lance un appel à projet auprès des opérateurs publics et privés pour initier de nouvelles actions au profit de publics cibles ou au regard de problématiques particulières. En 2016, 82 projets ont été réceptionnés dont un tiers de nouvelles actions

- . 49 actions soutenues au titre du pilier cohésion sociale (éducation et parentalité, prévention et accès aux soins, accès aux droits, accès à la culture, prévention de la délinquance).
- 10 actions relatives au pilier Emploi – développement économique qui couvrent les champs de l'accompagnement des publics en insertion à la création d'entreprises ;

▪ Les moyens financiers

➤ *Financement du volet cohésion sociale*

S'agissant des moyens financiers, faute de territorialisation de l'action publique et de géolocalisation des dépenses, l'application de la loi Lamy qui vise à identifier les crédits de droit commun que chaque institution mobilise pour les quartiers prioritaires est difficile à mettre en œuvre. Dès lors, il est difficile de dire si les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent en complément et non en substitution des crédits de droit commun.

Au titre de l'année 2016, les crédits spécifiques mobilisés par la CAN sont de 351 338 € et ceux du CGET de 184 300 €. Ils sont mobilisés pour financer les actions retenues au titre de l'appel à projet soit :

- 118 800 € au titre des actions éducation et parentalité
- 100 705 € attribuées aux actions liées à la prévention et l'accès aux soins
- 7 000 € sont mobilisés pour l'accès aux droits
- 92 000 € financent des actions culturelles, sport et loisirs
- 13 000 € au titre de la prévention de la délinquance
- 193 000 € fléchés sur l'emploi et le développement économique
- 4 000 € pour les frais d'ingénierie

La Ville de Niort cofinance certaines actions dans le cadre de conventions d'objectifs passées avec des opérateurs culturels, sportifs ou de loisirs pour un montant de 500 085 €.

Le conseil municipal rappelle la nécessité de maintenir le niveau des crédits spécifiques de la politique de la ville afin de donner les moyens aux opérateurs de maintenir leur niveau d'intervention et réduire ainsi de manière significative les écarts de développement entre ces quartiers et le reste du territoire. ➤ **Financement du volet urbain**

La loi Lamy a prévu de mettre en place un nouveau programme centré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. 216 quartiers dits d'intérêt national ont ainsi été retenus. En complément, ont été choisis 274 quartiers dits d'intérêt régional, à l'instar du quartier prioritaire du Pontreau - Colline Saint André, pour lesquels l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) intervient dans une moindre mesure. Les interventions urbaines sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie devront se réaliser avec les moyens de droit commun locaux dans un contexte de contraction des finances publiques.

Ce nouveau programme de 5 milliards d'euros concentre de nombreuses critiques s'agissant de son règlement mais surtout du montant qui lui est alloué dont chacun s'accorde à dire qu'il est insuffisant. Un financement de l'Etat pérenne et significatif permettrait de réaffirmer que l'ANRU finance des projets globaux comprenant de l'habitat, des équipements, des espaces de diversification fonctionnelle.

Il apparaît souhaitable d'augmenter les enveloppes financières de l'ANRU dédiées au projet d'intérêt régional. 850 millions d'euros sont gérés par les préfets via des enveloppes régionalisées. Dans le cadre de la répartition de ces enveloppes régionales, le territoire niortais bénéficiera seulement que d'un million d'euros d'équivalent subvention, montant insuffisant au regard des dysfonctionnements urbains repérés et des travaux à engager.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Par ailleurs, le versement des aides financières de l'ANRU sous forme de subvention doit être favorisé plutôt que le versement de fonds sous forme de prêts bonifiés. Il est également important de veiller à ce que les financements apportés par l'ANRU puisse concerner n'importe quelle famille d'opérations du projet urbain et pas seulement le logement social compte-tenu de son mode de financement (Action logement).

La qualité des projets urbains risque de souffrir également de la déperdition des concours financiers notamment la mise en œuvre des fonds structurels européens. Les régions devaient consacrer environ 10% de leur enveloppe FEDER - FSE au financement des actions concernant le développement urbain intégré, dont la politique de la ville.

En effet, il est à craindre de devoir réaliser des projets moins ambitieux. Cette faiblesse de moyens conduit à ce qu'une logique comptable puisse prendre le pas sur une logique de projet.

▪ **La convention de Gestion urbaine de proximité**

La convention de gestion urbaine de proximité est annexée au contrat de ville et engage les partenaires signataires (Etat, CAN, Ville de Niort, bailleurs sociaux et CCAS) à une coopération renforcée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'assurer une veille active et un repérage des dysfonctionnements. Elle permet d'améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique des habitants des quartiers prioritaires par une meilleure collaboration des institutions.

La GUP s'appuie sur un coordonnateur (poste financé à 25% par la CAN) identifié au sein des services de la Ville de Niort qui intervient en chef d'orchestre du réseau des 25 acteurs mobilisés dans les services opérationnels des partenaires signataires. L'optimisation des processus d'intervention permet d'agir de manière coordonnée, réactive, efficace et complémentaire.

L'implication des habitants (notamment des conseils citoyens) est favorisée dans le signalement des dysfonctionnements sur l'espace public et dans les démarches de diagnostic en marchant réalisées chaque année sur chacun des quartiers prioritaires.

En ce sens, la gestion urbaine de proximité expérimentée depuis plusieurs années en géographie prioritaire de la politique de la ville, s'inscrit comme une politique publique pérenne sur la Ville de Niort en raison de son pragmatisme et de son efficacité.

▪ **Les conventions d'abattement de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

Un abattement de 30% de la TFPB est octroyée aux bailleurs sociaux (Habitat Sud Deux-Sèvres et SA Immobilière de l'Atlantique) en contrepartie de leur engagement à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires. Cet abattement est soumis à plusieurs conditions qui ont été renforcées à l'occasion de la loi de finances rectificatives 2016 : la conclusion d'un contrat de ville et la conclusion d'une convention annexée au contrat de ville relative à l'entretien et à la gestion du parc et à l'amélioration du service rendu aux locataires.

La convention locale signée en mai 2016 présente un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible jusqu'en 2020 spécifiquement mis en œuvre par les bailleurs sociaux au profit des locataires résidant dans les quartiers prioritaires.

Cet abattement n'est que partiellement compensé par l'Etat (40 %) ce qui constitue un manque à gagner pour les communes.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Le conseil municipal regrette que ne figure pas dans le rapport annuel 2016 du contrat de ville, une évaluation quantitative et qualitative des actions engagées par les deux bailleurs sociaux sur les trois quartiers prioritaires.

▪ Les conseils citoyens

L'article 7 de la loi Lamy instaure les conseils citoyens, celui - ci est complété par une circulaire publiée le 2 février 2017 visant à préciser le cadre de création et de fonctionnement des conseils citoyens. On dénombre plus de 1000 conseils citoyens installés ou en cours de constitution.

Deux conseils citoyens ont été installés sur le territoire niortais par arrêté signé par le Préfet sur proposition du Président de la CAN, l'un relevant du périmètre des quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie et le second sur le périmètre du quartier Pontreau - Colline Saint André. Chaque conseil est composé de 41 membres représentants pour moitié le collège des habitants et pour l'autre moitié le collège des acteurs socio-économiques.

L'animation du dispositif des conseils citoyens est déléguée par la Communauté d'agglomération du niortais (poste financé à 25%) au service « Proximité et Relations aux citoyens » de la ville de Niort pour conserver une cohérence avec le dispositif des conseils de quartier. Chaque conseil de quartier est représenté au sein des conseils citoyens.

La création de conseils citoyens a pu générer une « certaine confusion » au sein des conseils de quartier. Dès lors, éviter « la concurrence » entre les conseils citoyens et les conseils de quartier est une préoccupation récurrente pour ne pas décourager les habitants siégeant dans chacune de ces instances. Plusieurs missions sont confiées aux conseils citoyens par la loi. Ils sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville. Ils participent également aux instances de pilotage du contrat de ville. Plusieurs niveaux de dynamique de participation sont observés, allant de l'information à la co - construction.

La ville de Niort et la Communauté d'agglomération du niortais, avec l'appui de la déléguée du Préfet, ont dans l'ensemble consacré beaucoup de temps à la création des conseils citoyens et à leur accompagnement. La prise d'autonomie nécessite une formation en continu, une aide à l'appréhension des dossiers et la mise à disposition de moyens matériels de fonctionnement adéquats.

Il conviendra donc de veiller, dans un contexte budgétaire contraint, à maintenir les participations financières nécessaires à leur bon fonctionnement : « l'autonomie des conseils citoyens ne devant pas conduire à leur isolement ».

AVIS DU CONSEIL CITOYEN « CLOU BOUCHET/TOUT CHABOT-GAVACHERIE » (NIORT) SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL « POLITIQUE DE LA VILLE » 2016.

Cet avis écrit collectif a été produit suite à la réunion plénière de l'instance qui s'est tenue le jeudi 24/08/17.

Historiquement, le Conseil Citoyen est postérieur aux projets contenus dans ce *Bilan d'étape 2016*. Il n'a de ce fait pu participer à aucune communication ni co-construction (...) durant cette période. Depuis notre installation, le statut de notre C.C. ne nous a pas permis de nous projeter plus en avant sur une dynamique d'expertises constructive. Voici donc quelques expressions de nos avis divers.

Si nous pouvons partager un constat de réussite sur de nombreux projets, nous pointons aussi de graves manques concernant nos quartiers (les territoires spécifiques) en matière de Santé, d'Equipements communs, d'Ecologie urbaine.

Au sein du *Conseil citoyen*, nous avons évoqué la nécessité d'une information simultanée vers les parents et les enfants : par exemple pour les actions *MT-dents* ou *M-ton-goûter*. Des séances destinées aux parents permettraient des échanges complémentaires dans les familles. « *Ce n'est pas à l'enfant d'éduquer ses parents* ».

Les actions *Coup-de-pouce-CLE*, *Langage* et *CLAS-primos-arrivants* sont particulièrement intéressantes. Regrettons que les groupes de paroles *Soutien à la parentalité* concernent encore si peu de parents.

Notre diagnostic évoquait un manque au niveau des soins et professionnels de soins, dans nos quartiers (Tour Chabot Ganacherie / Clou Bouchet). Quelle action pour que plus de professionnels s'installent sur le quartier ? En effet qu'elle est l'efficacité de la *sensibilisation* s'il est de plus en plus difficile de consulter par manque de professionnels de la santé ? Le quartier a besoin, depuis longtemps, d'une Maison de santé pluri-professionnelle ou d'un Dispensaire (avec des professionnels dispensant des informations de prévention en langage courant et non-culpabilisant) nécessaire à des lieux échanges de savoir et de pratiques quotidiennes.

Nous regrettons le refus (cf. *avis défavorables du comité technique*) quant au projet des *Crieurs* (par ex.) et à la quasi-totalité des projets à caractère culturel ou mixtes. Idem pour les projets « de partage », avec ou sans encadrements spécifiques, d'ailleurs.

Toujours à la lecture de ce *bilan 2016*, il nous semble que la co-mobilisation des crédits-spécifiques (*du Contrat de Ville*) et des moyens de droit-commun brouille sensiblement nos possibilités d'expertises citoyennes et de co-constructions. Tout comme elle brouille, à tous les niveaux, l'approche déjà bien floue des différents territoires, espaces et autres lieux ou non-lieux.

Concernant le *Tableau de bord actions TFPB d'HSDS* et au vu de notre inquiétude quant à l'annonce de l'augmentation des loyers suite aux rénovations sur des bâtiments – *amortis depuis longtemps* – ainsi qu'à celle faisant suite à l'installation de robinets thermostatiques, nous demandons une garantie, afin que le dégrèvement de la taxe foncière soit réellement affecté aux quartiers prioritaires et que les actions engagées viennent en supplément du fonctionnement courant.

La *Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* reconnaît le principe fondamental d'une co-construction avec les habitants, nous souhaitons être associés en amont (et non pas être informés des décisions prises), obtenir des retours et des liens plus participatifs avec les élus et les techniciens pour des co-constructions de projets. Exemples pour 2017 : santé, transports.

Par ailleurs nous avons noté un *Projet-observatoire-ingénierie* de la CAN. Afin de mieux connaître nos quartiers, nous souhaitons avoir une communication sur ces informations complémentaires.

Pour les exercices 2017 et suivants, nous espérons que vous puissiez ne plus seulement « nous concerter », mais compter sur notre participation citoyenne à une co-construction de projets.

Le Conseil citoyen « Clou Bouchet/Tour Chabot-Gavacherie »

AVIS DU CONSEIL CITOYEN « PONTREAU-COLLINE SAINT ANDRÉ » (NIORT) SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL « POLITIQUE DE LA VILLE » 2016.

Cet avis écrit collectif a été produit suite à la réunion plénière de l'instance qui s'est tenue le mardi 22/08/17.

De nombreuses actions ont été développées ou initiées depuis le classement du quartier Pontreau Colline Saint André en Quartier Politique de la Ville au cours de l'année 2016. Ces actions restent cependant encore peu visibles pour les habitants.

Le Conseil Citoyen n'a été réellement actif, lors de l'année écoulée, qu'à partir du 12 Septembre et les Commissions n'ont commencé leur travail qu'au dernier trimestre 2016. L'impact de notre action est difficile à mesurer dans ces conditions.

Dorénavant, le Conseil Citoyen demande à être associé aux différents Comités Techniques/Coordination, dans le respect de la loi Lamy, pour être en mesure de donner son opinion sur les différentes orientations.

Nous souhaitons également être présents lors des appels à projets, ce qui n'a pas été le cas en 2016, afin de donner notre avis motivé de citoyens habitants et acteurs du quartier prioritaire et de rendre la validation du rapport annuel plus aisée.

La lecture du rapport d'activité nous a paru d'autant plus compliquée que, dans bien des actions, le nombre de bénéficiaires de chacun des quartiers n'est pas indiqué.

C'est ainsi que nous ignorons l'origine des bénéficiaires de Contrat d'Insertion et n'en connaissons pas le suivi. Que sont devenus les bénéficiaires de ce contrat en 2015? Quelle proportion a retrouvé un emploi ? Avec quel type de contrat? Intérim, CDD, CDI?

Nous nous sommes interrogés sur la mobilisation de fonds Politique de la Ville pour un nombre très faible de bénéficiaires réellement issus de quartiers prioritaires (ex. projet mobilité, école de la deuxième chance), alors même que les jeunes de nos quartiers ont particulièrement besoin de ces dispositifs.

Dans le domaine de la gestion urbaine de proximité, les citoyens ont constaté les effets positifs du classement de Quartier Politique de la Ville de PCSA. Une nette amélioration de la propreté a été constatée même si certains points noirs demeurent (problème récurrent d'encombrants rue St Geais, rue Mère Dieu, place Chanzy; trafic de drogue et prostitution sur la Colline Saint André).

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU Date de télétransmission : 27/11/2017 Date de réception préfecture : 27/11/2017
--

En conclusion, le Conseil Citoyen de PCSA valide le rapport annuel en demandant que ses observations et requêtes trouvent un écho favorable, permettant de poursuivre son travail avec plus d'efficacité dans l'intérêt des habitants du quartier.

Le Conseil citoyen « Pontreau/Colline Saint André »

20 OCT. 2017

Pôle Emploi Niort
36 rue Thomas PORTAU
CS 38860
79028 NIORT CEDEX

Pole Attractivité, Développement, Cohésion et
Coopérations du Territoire
Sabrina RENAUD
140 rue des Equarts
79000 NIORT

Votre correspondant :
Valérie DAUNAS-JEAN
Tél. : 0549287502

Niort, le 10 octobre 2017

Objet : Avis Rapport annuel contrat de Ville

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande reçue le 1^{er} août concernant notre avis sur la mise en œuvre à notre niveau du Contrat de Ville, voici en synthèse les travaux et actions réalisées.

Une mobilisation physique de Pôle Emploi au sein des quartiers :

- Par la réalisation de 2 job dating avec la venue de 15 entreprises à la recherche de main d'œuvre sur des compétences pré- identifiées de la demande d'emploi des 3 QPV :
 - o 25 NOVEMBRE 2016
 - o 16 JUIN 2017
 - o A venir 17 NOVEMBRE 2017
- Par l'animation de l'espace ERO au sein du Clou Bouchet (locaux Mission Locale) de « café du numérique » pour tout public sans inscription non prescription pour une acculturation du numérique pour aider à sa recherche d'emploi
 - o Depuis le 7 avril 2017

Une mobilisation opérationnelle pour l'emploi des publics en difficulté en coordination avec le PLIE

- Par l'identification l'organisation d'information collective pour répondre aux clauses sociales
 - o Métiers du bâtiment et notamment traitement de l'amiante
- Par notre mobilisation sur les réunions et séances de travail techniques pour préparer nos actions communes :
 - o Copil PLIE
 - o Réunions SOI
 - o Copil RSA
 - o Pluridisciplinaires

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017



- Cotech Contrat de
- SPEP techniques

Toutes ces actions permettent à Pole Emploi un travail en proximité avec les acteurs du contrat de ville et la mobilisation de nos offres de services pour répondre au plus près des besoins des bénéficiaires. C'est dans cette optique que nous aborderons à nouveau 2018.

Je vous adresse mes sincères salutations, et vous souhaite bonne réception

Valérie DAUNAS-JEAN

Valérie DAUNAS
Directeur

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Communauté d'Agglomération du Niortais
Service courrier

16 OCT. 2017

Monsieur Jérôme BALOGÉ
Communauté d'Agglomération du Niortais
140 rue des Equarts
CS28770
79027 NIORT CEDEX

Niort, le 6 Octobre 2017

Dossier suivi par : Julien VINCONNEAU
Tél. 05 49 28 79 89 ou 06.16.44.57.62
j.vinconneau@cci79.com
Réf : 2017000452

Objet : Avis rapport annuel contrat de ville 2016

SECRETARIAT DU D.G.S.
COURRIER ARRIVE LE

16 OCT. 2017

FP

DIFFUSION
ORIGINAL : Sabrina Renaud s/c FP
COPIE : ABE s/c SD

Monsieur le Président,

La Chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres est engagée au côté de la Communauté d'Agglomération du Niortais et avec l'ensemble des autres partenaires pour la réalisation de ce contrat de ville et plus particulièrement sur le pilier emploi-développement économique.

La CCI Deux-Sèvres s'inscrit pleinement dans l'un des objectifs du contrat de ville : promouvoir l'attractivité économique ; c'est dans ce sens que nous poursuivrons nos missions d'accompagnement de l'entrepreneuriat dans les quartiers réalisées en partenariat avec la CMA Deux-Sèvres et l'ADIE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.


Philippe DUTRUC
Président

Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis des partenaires sur le rapport annuel 2016

A l'attention des partenaires du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

A chaque étape du Contrat de Ville, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération dans cette démarche partenariale.

Aussi, après la signature du Contrat en juillet 2015, suivie un an plus tard du plan d'actions des piliers cohésion sociale et emploi-développement économique, doit maintenant être élaboré le rapport annuel dont les modalités sont fixées par le décret du 3 septembre 2015.

2016 est la première année de mise en œuvre effective du Contrat sur les 3 quartiers prioritaires (QPV) du Pontreau/Colline St André, le Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie. C'est donc sur cette période que le projet de rapport a été construit en concertation avec les partenaires.

Dans leurs retours, les signataires ont validé le projet de rapport. Ils ont également exprimé des questionnements et des pistes de réflexion pour les années à venir, annexés en fin de document, suivis de leur mise en perspective par la CAN. L'ensemble constitue le projet de rapport définitif soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

➤ La gouvernance

Plusieurs partenaires ont souligné, à travers leur avis, la qualité des échanges et des débats dans le cadre des différentes instances. La CAN souhaite maintenir ce niveau de dialogue avec les signataires du Contrat et les Conseils citoyens, dont le rôle au sein de la gouvernance est conforté.

➤ Les Conseils citoyens

La création des Conseils citoyens est l'un des points les plus prégnants de la loi du 21 février 2014. 2016 a marqué la mise en œuvre concrète de ces nouvelles instances, déterminées par arrêté préfectoral. Ainsi, les membres des 2 Conseils citoyens du Clou Bouchet/Tour Chabot Gavacherie et Pontreau/Colline St André, se sont appropriés le Contrat de ville et son fonctionnement dans l'objectif, notamment, de siéger au Comité de pilotage, aux côtés des autres partenaires.

Il s'agit de prolonger cette dynamique, sur des niveaux de participation allant de l'information à la concertation en continu. C'est ce mode d'association qui est retenu, notamment sur les piliers Cohésion sociale et Emploi développement économique.

En effet, les Conseils citoyens sont associés, dès à présent : aux travaux de l'observatoire, aux préparations du Comité de pilotage, de l'appel à projets, au rapport annuel ainsi qu'à différentes réflexions (l'accès aux droits, les modes de gardes atypiques et la création d'entreprises).

En complément de ces dispositions, la CAN s'engage à maintenir une organisation propice à l'accompagnement et au fonctionnement des Conseils citoyens.

➤ **La mobilisation, dans la durée, des crédits spécifiques et de droit commun**

■ En sollicitant, dans un contexte budgétaire contraint, la mobilisation des moyens de droit commun et en complémentarité, celle des crédits spécifiques des agglomérations et de l'Etat, la loi a déterminé un niveau d'objectifs pour les Contrats de ville 2015-2020.

Localement, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération, à travers les 2 leviers d'actions que sont :

- la programmation résultant de l'appel à projets annuel,

- le plan d'actions partenarial qui décrit les actions conduites « en régie » par chacune des institutions.

S'agissant d'une première démarche de ce type, il a été difficile pour les signataires, de chiffrer les moyens humains et techniques, toutefois, ceux-ci ont été identifiés.

Le rapport annuel 2016 donne à voir le niveau d'engagement financier des signataires dans le cadre de l'appel à projets et constitue ainsi une référence qui permettra de mesurer les évolutions annuelles, sur toute la durée du Contrat de ville.

Il en sera de même pour la mise en œuvre du plan d'actions partenarial. L'évaluation à mi-parcours lancée fin 2017-début 2018, apportera, notamment par le renseignement des indicateurs des éléments plus fins d'appréciation.

Ces dispositions rejoignent les observations formulées, en juillet, par V. LETARD et A. GUILLEMOT dans le rapport sénatorial relatif à l'évaluation de la loi du 21 février.

■ De manière complémentaire et distincte, les prochains rapports annuels pourraient également présenter la déclinaison locale des moyens inscrits dans les conventions interministérielles ainsi que d'autres financements que les signataires souhaiteraient porter à connaissance.

■ Par ailleurs, dans un contexte où le nombre des mesures d'aide à l'emploi décline, l'agglomération porte une attention particulière aux mesures « adulte relais ».

Actuellement, sur les 4 postes disponibles sur le territoire, 3 sont effectivement pourvus. De fait, il est très important de conserver et déployer toutes ces mesures au bénéfice des QPV.

➤ **Sur le pilier Cohésion sociale**

■ En matière de santé :

L'avis sur le rapport annuel transmis par la CPAM a permis à la CAN de prendre connaissance du déploiement de deux dispositifs favorisant l'accès aux droits et prévus dans le plan d'actions partenarial :

- La Ligne Urgence Précarité (LUP) favorise le contact direct entre acteurs du social et de la santé par la désignation d'un interlocuteur référent pour les cas complexes ou d'urgence,
- La Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS).

Ces deux nouveaux outils vont contribuer à dénouer les difficultés d'accès aux droits et aux soins prégnantes sur les quartiers prioritaires et fréquentes au sein des publics précaires en général. Aussi, ces dispositifs méritent d'être partagés plus précisément avec les professionnels intervenant sur les QPV et également sur un périmètre élargi. Une action de communication sera proposée, dans ce sens, aux services de la CPAM.

Par ailleurs, afin d'objectiver les besoins en équipement, une rencontre avec le Conseil citoyen du Clou Bouchet/Tour Chabot Gavacherie, des représentants de l'ARS, de la déléguée du Préfet dans les quartiers et de la CAN, est d'ores et déjà prévue d'ici la fin de l'année.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Pour les actions liées à cette thématique, le souhait d'une communication renforcée en direction des parents sera relayé auprès des porteurs concernés.

■ En matière d'Education, la CAN renouvelle son intérêt pour l'action « Grandir ensemble » dont le caractère structurant motive son inscription dans un cadre pérenne. Aussi, comme les autres partenaires de l'action, l'agglomération sera attentive à la démarche évaluative engagée.

■ En matière d'accès à la culture, la CAN maintient la mobilisation de ses équipements culturels et d'enseignements artistiques, en direction des enfants, particulièrement dans le cadre scolaire.

➤ **Sur le pilier Emploi développement économique**

■ Les partenaires signataires sur ce pilier ont indiqué leur volonté de prolonger les initiatives engagées. Aussi, seront renouvelées les actions de mobilisation des demandeurs d'emploi en vue du rapprochement des offres et au bénéfice des clauses sociales. Il en est de même pour les actions favorisant la création d'entreprises.

■ En réponse aux Conseils citoyens concernant les actions de retour à l'emploi, les sorties sur emploi seront communiquées en précisant leur nature.

En 2016, l'Ecole de la 2^{ème} Chance est montée en charge de manière considérable, sur la prise en charge des jeunes issus des QPV car ils ont représenté 80 % des bénéficiaires de l'action. L'agglomération sera vigilante au maintien des efforts dans ce sens.

➤ **Sur le pilier Urbain**

■ Le projet urbain initial présentait des orientations volontaires pour les quartiers prioritaires du Clou Bouchet, de la Tour Chabot Gavacherie et du Pontreau/Colline St André, ce dernier étant positionné en priorité n°1 et seul éligible à des financements ANRU.

La CAN se voit contrainte, en lien avec la Ville de Niort, de prioriser et d'étaler dans le temps les interventions prévues dans le projet initial compte tenu :

- du soutien ramené à un million annoncé par l'ANRU, dans le cadre des répartitions régionales, très en dessous du niveau d'intervention initialement envisagé, et nécessaire sur ce périmètre prioritaire,
- des seuls crédits de droit commun pour les 2 autres quartiers, dont le Programme Local de l'Habitat mobilisables.

■ **L'abattement sur la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB)**

Un abattement de 30% de la TFPB est octroyé aux bailleurs sociaux, en contrepartie de leur engagement à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires.

La convention locale signée en mai 2016, conduite par la DDT, présente un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible jusqu'en 2020 spécifiquement mis en œuvre par les bailleurs sociaux au profit des locataires résidant dans les quartiers prioritaires.

Cet abattement n'est que partiellement compensé par l'Etat (40%) ce qui constitue un manque à gagner pour les communes.

Une évolution quantitative et qualitative des actions engagées par les bailleurs sociaux est sollicitée sur les 3 quartiers prioritaires pour apprécier l'impact du dispositif et de le partager, conformément aux textes, avec les Conseils citoyens particulièrement vigilants sur ce sujet.

■ **La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)**

La convention de GUP engage les partenaires signataires (Etat, Ville de Niort, bailleurs sociaux et CCAS) à une coordination renforcée sur les quartiers prioritaires. Elle permet un repérage des dysfonctionnements, l'amélioration du cadre de vie et favorise la tranquillité publique. Pour toutes ces raisons, la CAN souhaite maintenir les moyens nécessaires à cette démarche, à conduire en lien étroit avec les Conseils citoyens.

En conclusion

Par les compléments apportés au Rapport annuel 2016 et les lignes qui précèdent, la Communauté d'Agglomération du Niortais a mis en perspective les avis exprimés par les partenaires signataires qu'elle remercie pour leur engagement et leur intérêt à progresser collectivement.

12. Annexes

(les annexes sont disponibles en format dématérialisé et au service des Assemblées de la CAN)

- Présentation détaillée des objectifs du Contrat de Ville, qui ont servi de base au Plan d'actions partenarial et à l'appel à projets
- Tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial
- Bilan 2016 du Programme de Réussite Educative
- Tableau de programmation des actions du pilier Cohésion sociale soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Tableau de programmation des actions du pilier Emploi-développement économique soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Tableau présentant des éléments d'appréciation de l'usage de la DSU de la Ville de Niort pour 2016
- Glossaire

SERVICE COHÉSION SOCIALE

Tél. 05 17 38 80 04 ou 05

agglo@agglo-niort.fr



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Présentation détaillée des objectifs du Contrat de ville, qui ont servi de base au Plan d'actions partenarial et à l'appel à projets

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 1	Développer la parentalité et la réussite éducative	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale - Agir sur les barrières culturelles, sociales et linguistiques pour améliorer la relation à l'école des familles - Favoriser l'émergence de lieux ressources permettant aux professionnels de créer un autre lien avec les parents
			Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants
			Rendre les établissements scolaires plus attractifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une plus grande mixité sociale et scolaire dans les établissements du quartier

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 2	Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et à la santé	Renforcer le bien-être et la santé des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le bien-être des enfants - Développer chez les enfants des compétences psychosociales (estime, affirmation de soi, empathie, etc.) permettant notamment de réduire les comportements à risques - Améliorer la connaissance en matière d'hygiène et de rythme de vie - Favoriser l'implication des parents aux problématiques de santé des enfants
			Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les freins à l'accès aux droits - Permettre aux professionnels du territoire de connaître et de maîtriser les différentes structures, dispositifs et droits mobilisables en matière de santé - Rendre accessible l'information sur les droits en santé - Accompagner les publics dans les démarches d'accès aux droits
			Renforcer l'accès à la prévention et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective - Renforcer l'accès aux soins primaires - Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs
	OS 3	Favoriser l'accès aux droits	Informier sur les droits	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un égal accès aux droits à tous les habitants des quartiers prioritaires - Favoriser une meilleure appropriation des droits des publics précaires et scolaires des quartiers prioritaires

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 4	Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur le coût, la mobilité, les barrières culturelles et les freins symboliques - Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire - Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics
			Développer le lien social et intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le dialogue entre générations - Agir contre l'isolement social
			Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les initiatives des habitants - Favoriser les interactions entre acteurs associatifs et habitants

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 5	Prévenir et agir contre la délinquance	Favoriser le civisme	<ul style="list-style-type: none"> - Donner le cadre des valeurs de la République - Sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté
Cohésion sociale	OS Transversal	Favoriser la citoyenneté		<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité - Faire vivre l'égalité : donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous - Lutter contre la radicalisation - Favoriser la compréhension des enjeux interculturels

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Développement économique et emploi	OS 6	Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes <i>Lien avec le référentiel PLIE commun à la CAN et au CD79</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle- lien avec le référentiel d'accompagnement PLIE - Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers - Développer des programmes d'actions sur la remobilisation des jeunes
			Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les métiers de l'artisanat - Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion - Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires - Identifier les besoins en formation des publics des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi, en fonction de la demande prévisionnelle des entreprises du bassin niortais
	OS 7	Lever les freins à l'emploi	Favoriser la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires - Lever tous les freins à l'emploi par une mobilisation de tous les acteurs concernés
			Agir pour la maîtrise de la langue	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer et traiter les difficultés liées à la non maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires, en prenant compte les spécificités des publics
Développement économique et emploi	OS 8	Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique	<p>Soutenir les initiatives locales</p> <p>Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Détecter, en amont, de potentiels porteurs de projet par les dispositifs partenariaux de soutien à la création d'activité - Informer et orienter les futurs porteurs de projets - Susciter chez les futurs porteurs de projets l'ambition de créer ou de reprendre une activité

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale
et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote

Date de mise à jour : 2/11/2017

 1 Développer la parentalité et la réussite éducative			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
1 - Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales												
1	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif	Un groupe de paroles animé par le CSC	CAF	O								
		Information sur la médiation familiale	CAF	ND								
2	Encourager la médiation sociale et scolaire dans les étab. scolaires	0.4 ETP médiateurs : pour renforcer le lien parents/écoles	CCAS	O								
3	Favoriser l'implication des parents dans les écoles	Animer des espaces d'échanges parents/écoles	EN	O								
		Procole d'accueil des enfants pour la 1ère scolarisation	EN/VDN	O								
2 - Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative												
4	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative	CLAS primo arrivants et outil pronote	CAF	O								
		Ouverture des écoles aux familles : "portes ouvertes" "semaine de la maternelle"	EN	O								
		Actions passerelles crèches/écoles maternelles	EN/CCAS	O								
		Format* des professionnels à la communication bienveillante	CAN	P								
		Formation des parents bénévoles dans les associations de parents	EN	ND								
3 - Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire (soutenir la persévérance scolaire)												
5	Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Mobilisation de la plate forme de décrochage scolaire	EN/Mission L	O								
		Actions prévention déscolarisation	EN	O								
4 - Favoriser la maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents												
6	Actions de maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents	Actions type cours d'alphabétisation, ateliers socio linguistiques, support numérique...	EN	O								
		Mise en place de l'OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)	EN	P								
7	Rendre les établissements scolaires plus attractifs	Session apprentissage natation	EN/CAN	O								
	Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires	Appui d'un maitre nageur CAN dans le temps scolaire	EN/CAN	O								
		Nouvelle sectorisation des collèges	CD79	P								
		Renfort animations dans les AL périscol des 5 écoles	VDN	O								
		PRE Ateliers Langage et écriture pour les enfants en difficulté scolaire	CCAS	O								

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote

Date de mise à jour : 2/11/2017


2
Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers

Pilote signataire

2016 2017 2018 2019 2020

6 - Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires			2016	2017	2018	2019	2020
9	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	Poursuite des programmes de développement des compétences psychosociales	EN	O			
		Développer des actions éducatives autour du vivant et de la relation à l'animal	VDN	O			
		Poursuivre la "médiation par les pairs" à l'école Perochon	CCAS	O			
		Développer des actions collectives de prévention santé à l'école	VDN	O			
		Structurer des parcours d'accès à la prévention et aux soins (PRE)	CCAS	O			
7 - Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé			2016	2017	2018	2019	2020
10	Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics	Mobiliser le plan d'actions CPAM au bénéfice des habitants QPV	CPAM	O			
		Mettre en place le "Parcours Santé Jeunes"	CPAM	O			
		Mettre en œuvre le "projet santé"	Mission L	O			
		Interlocuteur référent et ligne dédiée Urgence précarité	CPAM	O			
8- Développer l'accès à la prévention et aux soins			2016	2017	2018	2019	2020
11	Favoriser la prévention individuelle ou collective et de dépistage	Mobiliser les dispositifs de droit commun sur les QPV	CPAM	O			
12	Renforcer l'accès aux droits primaires	Poursuivre le partenariat avec l'équipe mobile d'action psychiatrique et de précarité	CCAS	O			
		Accompagner le déplacement pour les personnes âgées	CCAS	O			
		Favoriser des modes de prises en charge pluridisciplinaires	ARS	AT			
		Accompagner les publics pour mieux appréhender les modalités d'accès au système de santé	ARS	O			
		Lever les freins à la mobilité et aider à l'accompagnement physique vers le soin	CAN	P			
		Mettre en place la Plateforme d'intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé	CPAM	ND			
9 - Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins par la reconduction de l'Atelier Santé Ville			2016	2017	2018	2019	2020
13	Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs permettant d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants	Mettre en œuvre une veille sur les besoins de santé des quartiers	IREPS	O			
		Impliquer les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé	IREPS	O			
		Impliquer les habitants dans les problématiques de santé vécues sur leur quartier	IREPS	P			
		Accompagnement une réflexion locale sur l'offre de soins	IREPS	AT			
		Proposer un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions de l'objectif santé	IREPS	O			
		Prendre en compte la dimension "santé" dans les autres volets du Contrat de ville	IREPS	O			

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote

Date de mise à jour : 2/11/2017

3 Favoriser l'accès aux droits

Pilote signataire

Commentaires

2016 2017 2018 2019 2020

9 - Informer sur les droits

			2016	2017	2018	2019	2020	
18 Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	Développer la connaissance du monde judiciaire pour les collégiens et lycéens	EN /CDAD	O					
	"Rallye citoyens" porté et organisé par les jeunes de quartiers via les CSC	AAP CDV	O					
	Communiquer sur le nouveau réseau de transport de la CAN	CAN	ND	O				Le réseau sera connu mi-2017
	Création de guides thématiques en langage accessible au grand public	VDN	AT					
	Conduire une démarche expérimentale partenariale d'accès aux droits sur le CB	CCAS	O					
	Permanences des partenaires au sein des deux mairies de quartier	VDN	O					
	Maintien du service d'écrivain public	AAP CDV	O					
	Instruction des dossiers administratifs au sein des deux mairies de quartier	VDN	O					
	Faciliter l'accueil, l'information et l'orientation au sein des mairies de quartier	VDN	O					
	Réflexion sur le dispositif "Maison de service aux publics"	VDN / CAN	ND					
19 Réduire la fracture numérique par le développement d'une médiation	Développer des ateliers pour faciliter l'accès dématérialisé aux droits et aux loisirs	DDCSPP	AT					
	Expérimentation des CSC d'un accès en ligne à l'information et aux prestations CAF	CAF	O					
	Aider à l'appropriation de l'appli "transport multi modale" sur smartphone	CAN	ND					Le réseau sera connu mi-2017
	Accès libre et accompagnement aux outils numériques dans les mairies de quartier	VDN	O					

4 Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives

Pilote signataire

Commentaires

2016 2017 2018 2019 2020

10 - Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs

			2016	2017	2018	2019	2020	
20 Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN	Communiquer sur les dispositifs "Ma carte" et "Chèques loisirs"	CAN	P					
21 Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture sportive et culturelle	Médiation culturelle dans les équipements labellisés en direction des QPV	VDN / DRAC	O					
	Favoriser les résidences et les interventions d'artistes	VDN	AT					
	Activités physiques Séniors	VDN	O					
	Favoriser la pratique sportive des jeunes des quartiers	VDN	O					
22 Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2	Elaboration d'un projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC)	EN/DRAC/VDN	AT					
	Coordination de l'offre d'activités (au moins 1 projet de la maternelle au CM2)	EN/DRAC/VDN	P					
	Convergence entre l'offre sportive et culturelle de la CAN et les CSC, APS, Étab. Scol.	CAN	P					
23 Améliorer l'accès aux équipements communautaires par la mobilité	Communiquer sur les transports publics (gratuité) et l'adaptation du réseau	CAN	ND	O				Le réseau sera connu mi-2017

11 - Développer le lien social et intergénérationnel

			2016	2017	2018	2019	2020	
24 Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires	Animation dans les logements	SA HLM	AT					
	Plateforme partenariale "Part'Age SéNIORT"	CCAS	P					
	Actions évènementielles du service culture de la Ville de Niort	VDN	O					
	Développement d'une chorale de quartier au Pontreau/Colline St André	CAN	P					
	Développement et promotion des réseaux d'échanges de savoirs et compétences	Etat	AT					
	Convergence des conventions d'objectifs des CSC QPV vers les objectifs du CDV	VDN	O					
	Rencontres intergénérationnelles Relais Petite enfance et Maison de retraite	CCAS	O					
	Jardin partagé APS Jean Zay et CSC Clou Bouchet	VDN/CSC	O					
"Lire et faire lire" en accueil périscolaire	VDN/CSC	O						

12 - Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants

			2016	2017	2018	2019	2020	
25 Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	Formation des professionnels à l'accompagnement de projets et la participation	CAN	P					
	Maintien du Fonds de participation des habitants	AAP CDV	O					
	Animation des différentes instances de participation des habitants	VDN/CAN	O					
	Accompagnement des initiatives évènementielles des habitants	VDN	O					

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote

Date de mise à jour : 2/11/2017

 5 Prévenir et agir contre la délinquance			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
13 - Favoriser le civisme												
26	Sensibiliser et éduquer au civisme	Former les jeunes au respect de la loi	TGI	AT								
		Actions de prévention (10-12 ans) : sécurité routière, internet, stupéfiant, racisme	DDSP	O								
		Accueil et accompagnement des jeunes en TIG dans les services municipaux	VDN	P								
		Maintien de l'action "Ambassadeurs des transports"	CAN	O								
		Mise en place de la vidéo protection dans les bus urbains au 1er semestre 2016	CAN	O								
14 - Optimiser les coopérations												
27	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations	Pérennisation d'un référent politique de la ville au sein de la DDSP	DDSP	O								
		Mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein des QPV	CCAS	O								
		Mise en place d'éducateurs de prévention	VDN/CD	P								
		Pérenniser une mission d'aide aux victimes et d'accompagnement	CCAS	O								
		Poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale	VDN/DDSP	O								
		Accentuation des patrouilles de la police municipale sur le terrain	VDN	O								
		Maintien des lieux d'échanges entre professionnels (Pôle social et GUP)	CAN /VDN	O								
15 - Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD												
28	Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV	Déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance dans le CLSPD	VDN	ND								
 6 Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
16 - Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes												
32	Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion	au moins 25% des publics des QPV en insertion dans le PLIE	CAN	O								
		Action ciblée sur l'insertion des 50-55 ans	CAN /PE	P						Session remobilisation pôle emploi avant fin 2016 + job dating		
33	Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes	Renforcement de l'action de la Mission locale dans les QPV	Mission Loc	O								
		Mobiliser les dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes à la Mission locale	Mission Loc	O								
		Repérage des jeunes DE inscrits à PE non connus de la Mission locale	PE/Mission loc	P								
		Développement de l'action de groupes de jeunes "Passerelles pour l'emploi"	Mission Loc	O								
34	Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels	Actions de sensibilisation ou d'immersion dans les métiers	CMA									
35	Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et des offreurs d'emploi	Acquisition de pré-requis professionnel facilitant l'entrée en formation	CAN	P						Lien avec la démarche d'IIRIS		
		Service Public pour l'Emploi de Proximité : mutualisation ressources et moyens	Etat	P						Formalisation d'une collaboration dans le SPEP		
36	Accueillir au sein des services de la CAN des publics issus en insertion	Déclinaison à l'échelle locale de la "Charte entreprises et quartiers"	Etat	ND								
37	Accueillir dans les services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leur parcours de formation professionnelle	Accueil des jeunes sur la mesure "Emploi d'avenir" & les remplacements congés été	CAN	O								
38	Accueillir dans les services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leur parcours de formation professionnelle	Accueil des publics éligibles aux contrats CIVIS/CAE	VDN/CCAS	O								
38	Favoriser la mixité dans l'insertion professionnelle des publics en difficulté	Politique d'égalité hommes-femmes dans l'accès à l'emploi et à la formation	Etat	AT						Poste de chargée de mission Droits des femmes vacant		
17 - Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires												
39	Orienter, former et accompagner les habitants des QPV vers l'emploi	Mise en place d'un Service Public Régional de l'Oriente (SPRO) au Clou Bouchet	Mission Loc	O								
18 - Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique												
40	Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique	Développer les clauses sociales dans la commande publique de la Ville de Niort	VDN	O								
		Expérimentation d'une cellule d'appui au dev des clauses sociales sur la CAN	CAN	O								
		Modules de préparation aux missions générées par les clauses d'insertion	CAN	P						Projet de session d'habilitation au risque "amiante" pour marché de habilitation 079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU Date de télétransmission : 27/11/2017 Date de réception préfecture : 27/11/2017		

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote

Date de mise à jour : 2/11/2017

 7 Lever les freins à l'emploi			Pilote signataire	Bilan de réalisation					Commentaires
				2016	2017	2018	2019	2020	
19 - Favoriser la mobilité									
42	Améliorer la connaissance des besoins en mobilité des habitants des quartiers prioritaires	Objectiver les besoins en conduisant une enquête sur les freins à la mobilité	CAN	P					Travail collaboratif CS et Transport
44	Améliorer la prise en compte de l'ensemble des dispositifs existants par des aides à la mobilité, de l'Etat et des collectivités	Faciliter la mobilisation du conseil en mobilité (conventionnement CAN/AIVE) Activer au mieux des ressources "Mobilité" dans l'accompagnement socio prof	CAN	P P					Expérimentation au sein du PLIE d'un diagnostic mobilité
20 - Agir pour la maîtrise de la langue									
45	Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des QP	Mobiliser les dispositifs publics de formation pour les DE en insertion qui ne maîtrisent pas la langue	Région	O					
21 - Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes									
46	Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des QP	Réflexion partenariale sur des modes d'accueil adaptés au besoin des personnes en insertion	CAN/CCAS	P					
		Formalisation du travail partenarial autour de l'accueil de l'enfant	CCAS	P					

 8 Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique			Pilote signataire	Bilan de réalisation					Commentaires
				2016	2017	2018	2019	2020	
22 - Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation									
47	Consolider la coordination et la convergence des accompagnements (de l'émergence des projets à la post création)	Consolider l'accompagnement de l'émergence à la post-crétion + Trophés des Q	AAP CDV	O					Collectif ADIE/CMA/CCI/BGE
		"Atelier Régional des Bourses Désir d'Entreprendre" & "Coup de pouce TPE"	Région & CAN						
		Accompagner l'entrepreneuriat féminin	Etat	ND					
48	Sensibiliser en amont les publics des quartiers prioritaires à la création d'entreprises	Diverses actions de sensibilisation et stimulation des jeunes à l'entrepreneuriat	EN/PTCE/CMA	O					
		Interventions auprès des jeunes de la Mission locale	Mission Loc	AT					
23 - Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires									
49	Apprécier la pertinence des services présents. Rechercher les commerces et services renforçant l'attractivité des quartiers	Pontreau Colline St André : voir plan d'actions de l'étude commerciale Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie : intégrer le futur SDEC	CAN	P					

 Transversal Favoriser la citoyenneté			Pilote signataire	Bilan de réalisation					Commentaires
				2016	2017	2018	2019	2020	
T1 - Favoriser la citoyenneté									
50	Mener des actions d'information civique	Actions visant à donner ou redonner le cadre des valeurs de la République	Etat	O					
		Faciliter l'accès à l'information aux droits et devoirs du citoyen	Mission loc	O					
		Inciter le citoyen à s'inscrire sur les listes électorales et à user de son droit de vote	VDN	AT					
		Promouvoir l'éco-citoyenneté dans les "Eco-écoles" Coubertin et Ferry	EN/VDN	O					
T2 - Favoriser la citoyenneté									
51	Permettre des temps de découverte et de sensibilisation	Préparer à l'entrée à la vie citoyenne	Etat	AT					
		Actions de découverte des métiers de l'espace public dans les 5 écoles des QP	CAN/VDN	O					
		Favoriser la sensibilisation des professionnels aux risques de radicalisation	Etat	O					
		Favoriser l'éducation à la sécurité routière lors de l'accueil périscolaire	Etat/VDN	O					

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale
et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote

Nombre de sous- actions	127		
dont	78	opérationnelles	61%
	24	en préparation	19%
	10	non débutée	8%
	15	en attente d'infos du pilote	12%

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Bilan 2016

PREAMBULE

Le Programme de Réussite Éducative de Niort s'inscrit dans le volet éducatif du Contrat de Ville. Il permet d'accompagner, sur le territoire de la politique de la ville de Niort (quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot Gavacherie, Colline Saint André et Pontreau) et hors temps scolaire, les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans qui y sont scolarisés ou y habitent et qui ont besoin d'un accompagnement sur différents plans (scolaire, culturel, social...).

Les priorités du PRE :

- Poursuivre la progression du taux des parcours individualisés.
- Privilégier au plan qualitatif la santé, la lutte contre le décrochage scolaire, la prise en charge des élèves temporairement exclus et le soutien à la parentalité.
- Mieux prendre en charge les familles primo-arrivantes.
- Articuler le programme de réussite éducative avec l'ensemble des autres dispositifs éducatifs développés par la politique de la ville.

1/ COUP DE POUCE CLE

Descriptif de l'action :

5 enfants de Cours Préparatoire d'une école bénéficient du dispositif des Coup de Pouce Club de Lecture et Ecriture. Un club a été constitué dans chacune des écoles du réseau de Réussite Scolaire : Ernest Pérochon, Emile Zola, Jean Zay depuis 2006 et du territoire du Contrat de Ville depuis 2015.

Les clubs fonctionnent 4 soirs par semaine de 16h00 à 17h15 depuis la rentrée 2015. Leur durée a été harmonisée avec celle des activités périscolaires. Les coordinatrices ont noté l'impact positif que cette diminution horaire a sur l'état de fatigue des enfants.

Cette action, pilotée par la coordinatrice du Programme de Réussite Educative, est directement mise en œuvre par le CCAS, employeur des animateurs et des coordinateurs du dispositif.

2015 - 2016 :

L'action a redémarré le 9 novembre 2015 avec les ressources mises à disposition par l'Apfée. 29 enfants ont été intégrés au dispositif puisqu'il a été choisi d'expérimenter des clubs avec 6 enfants et d'y intégrer également quelques enfants scolarisés en CE1. L'orientation des enfants est globalement bien maîtrisée par les enseignants. Aucune « erreur d'aiguillage » n'a été à regretter. Les enfants inscrits sur le dispositif répondaient aux critères définis par l'Apfée. 3 enfants ont quitté les clubs après janvier 2016. Il a été choisi de ne pas les remplacer.

L'animation des clubs a été confiée à deux animatrices vacataires, à deux volontaires en service civique, recrutées avec le concours de la ligue de l'enseignement, et à la coordinatrice du PRE.

L'action s'est conclue le 28 juin dernier par la cérémonie de clôture organisée en Mairie en présence du Préfet, du Maire, de l'ensemble des partenaires, des enfants et de leurs familles. Au cours de cette cérémonie, le livre ayant remporté le Prix des Premières Lectures a été offert à chacun des enfants. Ce prix, parrainé par l'Académie Française, a pour objectif de permettre à des enfants fragiles en lecture de prendre goût au livre.

2016 – 2017 :

L'action a redémarré par un temps de travail qui a réuni les 5 directeurs des écoles concernées et les coordinateurs le 20 septembre dernier et a permis de rappeler les critères de choix des enfants et de repreciser l'organisation globale du dispositif. Il a été décidé au cours de ce temps d'échange de revenir à des clubs de 5 enfants, la dynamique créée avec 6 enfants n'a pas été jugée aussi satisfaisante que celle induite par 5 enfants.

Pour cette nouvelle année, ce sont désormais 3 volontaires en service civique, une vacataire et la coordinatrice du PRE qui encadreront les **25 enfants** du dispositif.

L'Apfée a assuré la formation des animatrices du dispositif le 4 novembre et la cérémonie d'adhésion au dispositif en mairie est venue clôturer cette journée. Ce dernier temps a permis aux animatrices de rencontrer les enfants et leurs familles lors du trajet en bus qui les a menés depuis l'école jusqu'en mairie.

2/ COUP DE POUCE LANGAGE

Descriptif de l'action :

L'action est proposée à des enfants qui n'ont pas bénéficié d'une stimulation suffisante pour les aider à acquérir un langage structuré permettant ultérieurement l'apprentissage du « lire-écrire ». Il s'agit de proposer à ces enfants des temps de dialogue réguliers, comme cela peut se faire dans la majorité des familles, pour qu'ils puissent reprendre à leur compte le langage adapté que leur propose le facilitateur de langage. Celui-ci n'est pas un spécialiste du langage. En fonction des objectifs visés, il est nécessaire qu'il suive une formation initiale et accompagnement tout au long de l'action. Les facilitatrices sont les animatrices des clubs Coup de Pouce Clé.

Les progrès des enfants sont évalués au moyen de 3 enregistrements réalisés en début, milieu et fin d'action. Ces enregistrements permettent également de mettre en œuvre une véritable analyse des pratiques des facilitateurs de langage.

4 enfants de Grande Section, identifiés par les enseignants comme parlant peu ou pas, sont pris en charge au cours d'ateliers langage, chacun 2 fois par semaine pendant 15 mn sur le temps de pause méridien, de manière individuelle selon le protocole établi par l'Asforel (Association de Formation et de Recherche sur le Langage créée par Laurence LENTIN). Ces ateliers permettent à l'enfant de bénéficier d'interactions individuelles au cours desquelles il fait l'expérience d'un langage strictement ajusté à ce dont il a besoin à un moment précis de son apprentissage. En effet l'adulte peut adapter ce qu'il dit à ce que l'enfant peut s'approprier. Il peut adapter spécifiquement son langage à celui de l'enfant pour le faire progresser.

2015 - 2016 :

Le dispositif Coup de Pouce langage a démarré le 16 novembre 2015 sur les 5 écoles du contrat de ville. Il est possible au mois de janvier de « sortir » du dispositif un enfant pour lesquels les progrès auraient été particulièrement rapides. Cela peut être notamment le cas pour des enfants dont la timidité les a empêchés jusqu'alors de s'exprimer dans le cadre du groupe classe et pour lesquels une prise en charge individuelle s'avère particulièrement bénéfique.

Des bilans à mi-parcours et en fin de dispositif ont été réalisés école par école avec les enseignants. La progression des enfants a été très satisfaisante sur les 5 écoles.

2016 - 2017 :

L'action a été reconduite sur les 5 écoles du territoire du contrat de ville. Les facilitatrices ont été formées le 10 novembre par l'Asforel et l'action a redémarré le 14 novembre 2016. **20 enfants** sont à nouveau pris en charge dans le cadre de ce dispositif.

3/ GROUPES DE PAROLES DE PARENTS

La création d'un espace de paroles pour des parents ayant besoin d'être soutenus dans leur rôle et place de parents est venue répondre à un besoin réel sur le quartier de la Tour Chabot. Le groupe de paroles est co animé par une intervenante, infirmière de formation, et par la référente famille du Centre socioculturel du Parc.

2015 - 2016 :

Le groupe de paroles s'est mué en l'heure des parents. Cet accueil s'est tenu à la maison des jeunes, rue Max Linder, tous les lundis de 8h45 à 11h00.

L'heure des parents comprend 3 temps distincts : un premier temps d'accueil, de 8h45 à 10h, qui répond aux besoins des parents d'avoir un endroit d'accueil calme, chaleureux, respectueux et sans contrainte ; un second temps confidentiel de 10h à 11h30, nommé l'heure de partage par les parents lors du bilan. Ce deuxième temps est l'occasion à travers l'apport d'expériences et de témoignages de synthétiser et reformuler le contenu amené par chaque parent pour ouvrir le sujet et amorcer une réflexion qui peut devenir ainsi collective. Cette réflexion amène un champ de possible en comportements parentaux éducatifs, préventifs.

La matinée se termine par un temps de conclusion au cours duquel chacun parle de son ressenti.

22 femmes et 4 hommes ont été accueillis sur le premier temps d'accueil. **11 parents** ont participé à l'heure de partage.

Quelques thèmes et sujets de réflexion : la place de chacun dans la fratrie, jalousie dans la fratrie, enfant non désiré et la façon de le dire à son enfant, dire je t'aime à son enfant, les règles de vie données à son enfant, les différents déménagements et comment faire face à l'instabilité, la maltraitance, la précarité et l'éducation, apprendre à exprimer ses émotions et ses sentiments à ses enfants...

2016 / 2017 :

L'action a redémarré en octobre 2016 dans les mêmes conditions que sur la première partie de l'année. La mise à disposition sous forme de prêt de supports audio ou livres sur la parentalité a été instituée. La participation à l'heure de partage a conduit chaque parent à poursuivre ses

réflexions, à choisir de nouvelles méthodes sur des points particuliers de l'éducation et à les expérimenter. Le climat de bienveillance instauré par les outils de communication a favorisé une transformation des comportements et des méthodes de communication des parents. L'expression des émotions a permis d'aller identifier le besoin de parents présents (sécurité, non jugement, revalorisation, déculpabilisation) une fois entendus et compris un sentiment d'apaisement a été noté. Les apports ponctuels de connaissance sur le fonctionnement humain (par exemple sur le sommeil, les émotions, l'estime de soi...) ont permis aux parents de trouver du sens à leurs expériences dans la famille.

4/ CYCLES LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE POUR LES ENFANTS PRIMO ARRIVANTS

Descriptif de l'action :

Dans le cadre de la cellule d'accueil et de suivi des familles non francophones, un partenariat Education Nationale / Centre socioculturel a été mis en place afin de d'accompagner ces enfants et jeunes dans leurs premiers pas d'écoliers, de favoriser la socialisation, d'engager un travail relationnel avec les parents et de renforcer les apprentissages fondamentaux. Cette action touche enfants et jeunes de 6 à 16 ans. Les ateliers créés leurs permettent de travailler, non seulement sur une meilleure intégration des enfants, mais aussi sur le langage usuel et la compréhension.

Les enseignants ont remarqué que les enfants investis dans ce dispositif et qui participent aux diverses activités d'été reprennent l'école avec une nette amélioration de leur capacité langagière et une préservation de leurs acquis scolaires.

2015 – 2016 :

Cette action a redémarré le 29 septembre sur les 2 quartiers. Les effectifs sont stables d'une année sur l'autre.

Le clas primo arrivant du CSC De Part et d'Autre a accueilli **7 enfants** scolarisés en élémentaire et **6 collégiens** à raison de 4 soirs par semaine, de 16h30 à 18h.

Le clas primo arrivant du CSC du Parc a accueilli quant à lui **8 enfants** scolarisés en élémentaire, à raison de 3 soirs par semaine, de 16h30 à 18h pour les primaires et de 16h30 à 18h30 pour les collégiens.

Le dispositif CLAS s'inscrit dans le projet global des CSC. Il a pour objectif d'accompagner l'enfant dans sa scolarité en intégrant comme outil d'apprentissage des supports pédagogiques ludiques. Il permet également d'offrir un lieu d'appui et d'écoute complémentaire à l'école et sa famille. Le CLAS est également complémentaire du programme de réussite éducative, il met en œuvre un accompagnement plus individualisé en direction des enfants en difficultés.

Objectifs généraux des équipes pédagogiques : accompagner l'enfant dans sa scolarité, renforcer la confiance de l'enfant dans sa capacité à réussir, favoriser une meilleure intégration en milieu scolaire des enfants non francophones, renforcer la confiance des parents dans leurs capacités à accompagner leur enfant dans le suivi de la scolarité.

Contenu pédagogique : le constat fait auprès de ces enfants montre la nécessité d'adapter le fonctionnement classique du CLAS par rapport aux **problématiques repérées : non**

francophones, parfois non scolarisés antérieurement, difficulté comportementale, période difficile lié à l'immigration récente.

Le principe est donc de mettre en place un cycle spécifique, dont l'objet est d'adapter le contenu à ces difficultés, mais aussi d'avoir pour objectif de favoriser l'intégration dans le CLAS « normal » au plus tôt. Il ne faut pas construire un espace de relégation au sein de l'accueil, mais bien un espace de promotion. L'implication des parents est essentielle dans la réussite scolaire de l'enfant. Cependant les actions d'implication des parents s'avèrent difficiles à réaliser, car ces derniers perçoivent rapidement de telles actions comme une remise en cause de leurs compétences. L'équipe pédagogique va modifier son approche en considérant les parents comme des partenaires à part entière et en établissant un climat de confiance. Il s'agit de dire aux parents « aider nous à aider nos enfants ». On va offrir aux familles un espace d'information, de dialogue, de soutien afin de les accompagner dans leur tâche éducative sans stigmatiser les modes d'éducation ou les disqualifier dans leur façon de faire. La première des implications reste le moment de l'inscription dans la mesure où l'accord parental est demandé pour que l'enfant puisse bénéficier du dispositif.

Les parents sont également associés dans l'évolution et le suivi de leur enfant au cours d'une rencontre individuelle

Pour les primo arrivants, cette prise en charge a favorisé l'apprentissage de la langue française, à appréhender plus facilement la culture du pays d'accueil et vivre en collectivité. Pour les enfants qui n'ont pas bénéficié de scolarisation dans leur pays d'origine, un vrai travail d'alphabétisation s'est mis en place avec des outils fournis par l'éducation nationale. L'enseignant de la CLIN de Pasteur nous a invités à partager des temps d'apprentissage dans sa classe avec ses élèves. Ce partenariat a facilité l'intégration des enfants dans la vie scolaire,

Ce dispositif a permis de consolider les acquis sur les champs scolaires mais a surtout renforcé le langage usuel et la prise de parole.

2016 – 2017 : l'action a redémarré fin septembre sur les 2 CSC. Il y a une stabilité des effectifs. Le CSC De Part et d'Autre accueille pour cette année **6 enfants** et **7 collégiens** et le CSC du Parc **8 enfants**

5 /PARCOURS INDIVIDUALISES

La mise en place des parcours individualisés est un des axes forts du programme de réussite éducative tel que les textes le prévoient.

L'année 2016 a permis jusqu'ici de suivre de manière individuelle **147 enfants et jeunes**.

- **thématiques récurrentes** : Dans le cadre de ces prises en charges individuelles, les thématiques les plus traitées sont :
- ♦ l'accompagnement scolaire : avec les dispositifs Coup de Pouce Clé, Coup de Pouce langage et les Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.
- ♦ l'accès aux soins : avec le travail étroit mis en œuvre avec la psychologue scolaire, un travail de partenariat s'est instauré avec des psychologues et une psychomotricienne en libéral grâce auxquels les familles sont amenées vers des prises en charge relevant du droit commun. Cette première prise en charge qui leur

est offerte dans le cadre du PRE permet à ces familles d'aller vers le soin plus facilement. En effet le fait de lever les freins financiers, de proposer des praticiens à proximité ou qui viennent recevoir les enfants au sein du centre socioculturel du quartier comme c'est le cas pour la psychomotricienne permet aux familles de s'inscrire, souvent pour la première fois, dans une démarche de soin et d'en mesurer la portée et le bénéfice pour leur enfant.

- ♦ De la même manière, dans les établissements d'accueil du jeune enfant situés au sein des quartiers relevant du contrat de ville, la psychologue du service petite enfance consacre une partie de son temps à l'observation des enfants en petits groupe et/ou de manière individuelle à la demande des professionnels de l'établissement. Elle opère un suivi spécifique des enfants et rencontre les familles pour proposer et éventuellement mettre en place un accompagnement. En amont de l'entrée en maternelle des enfants pour lesquels il est pressenti que la scolarisation pourrait être difficile, le lien est fait avec les psychologues scolaires lors de réunions préparatoires qui ont été programmées dans le cadre du protocole de préparation à la première scolarisation.
- ♦ En réponse à l'augmentation du nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure d'exclusion en maternelle et parfois dès la première année, la coordinatrice du PRE a été à l'initiative du travail engagé avec le Relais Petite Enfance et la psychologue du service Petite Enfance, l'Education Nationale et la Direction de l'Education sur la « co-construction » des modalités de préparation à l'entrée en maternelle. Ce travail se concrétise par l'organisation de deux réunions publiques sur le thème de la première scolarisation sur les quartiers du contrat de ville. Les documents remis aux parents au moment de la première inscription scolaire sont le fruit du travail commun des différents professionnels des institutions concernées.
- ♦ La médiation sociale en milieu scolaire : face aux tensions, au développement d'un climat d'insécurité, à l'apparition de conflits interculturels qui trouvent un écho défavorable au sein de l'école et ont des répercussions négatives sur les apprentissages des enfants, le service de médiation sociale du CCAS de Niort a mis en place une présence régulière en sortie d'école pour restaurer le lien social dans les quartiers, prévenir ou résoudre les conflits par le dialogue. Cette présence a permis de tisser des liens avec les parents du quartier mais également avec le personnel enseignant et périscolaire. C'est ainsi qu'est née en partenariat avec l'Education Nationale, le programme de réussite éducative et la Direction de l'Education de la Ville de Niort, la médiation en milieu scolaire. Ce dispositif se décline en deux champs d'intervention : la prévention et la résolution des conflits par le dialogue au sein et aux abords des établissements écoles (organisation de médiation « tables rondes » permettant de restaurer le dialogue, de dédramatiser le rapport à l'école en permettant aux familles de rentrer dans l'école) et l'intermédiation famille-école (accompagnement des familles et des enfants en demande, prise de rendez-vous avec les membres de la communauté éducative, accompagnement aux réunions, participation, aux équipes éducatives, orientation et accompagnement vers d'autres professionnels).
- ♦ Quand on sait que c'est l'implication des parents au sein de l'école qui est le facteur le plus déterminant de la réussite des enfants, on comprend l'impact extrêmement positif de cette action. Le service de médiation sociale prend part à toutes les réunions des équipes pluridisciplinaires. Des échanges réguliers autour des situations individuelles ont été formalisés entre la coordinatrice du PRE et le chef du service de Médiation Sociale.

- ♦ l'accès aux loisirs : le partenariat établi depuis plusieurs années avec le Lions Club permet à 6 enfants de bénéficier pendant la période estivale d'un séjour de 2 semaines en centre de loisirs et d'avoir accès à des activités comme la baignade, le vélo, le golf, l'équitation, le tir à l'arc. Les enfants prenant part à ce séjour sont choisis dans le cadre des équipes pluridisciplinaires. Une participation de 28 € est demandée aux familles.
- ♦ un espace de partage de l'information :

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle équipe pluridisciplinaire sur le quartier du Pontreau Colline Saint André. En plus du nombre de situations examinées par les équipes pluridisciplinaires, au cours de leurs réunions mensuelles (10 pour chacune d'entre elles), il semble intéressant de noter que celles-ci sont également des lieux de partage de l'information entre les différents acteurs du quartier.

Progression du nombre de parcours individualisés

Prise en charge individuelle	Descriptif	2014	2015	2016
Coup de Pouce Clé	Atelier lecture et écriture pour des enfants de CP	15	27	29
Coup de Pouce Langage	Atelier langage pour des enfants de maternelle	12	20	20
Clas Primo arrivant	Accompagnement à la scolarité mis en œuvre par les CSC	15	17	21
Vacances été	Proposition d'accueil de loisirs avec hébergement pendant 15 jours sur la période d'été	6	5	6
Autres types de parcours individualisés	Accès aux soins, traduction, accès aux loisirs...	13	21	28
Accompagnement individualisé en établissement d'accueil du jeune enfant	Accompagnement et suivi individuel par la psychologue du service petite enfance			15
Médiation sociale en milieu scolaire	Intermédiation enfants/familles/écoles			28
Total		61	90	147
Groupe de Paroles	Soutien à la parentalité	9	8	8

PERSPECTIVES

Au vu de l'augmentation du nombre de situations complexes d'enfants de plus en plus jeunes au sein des établissements d'accueil du jeune enfant et des écoles maternelles, le programme de réussite éducative aura tout son rôle à jouer. D'une part parce qu'il est le lieu de rencontre des différents intervenants de terrain et qu'en ce sens il peut favoriser l'émergence d'une réflexion collective et d'autre part, parce qu'il a les moyens de proposer et d'expérimenter des réponses co construites au cas par cas.

L'année 2017 aura donc pour objectif :

- ♦ maintenir et asseoir les actions existantes (médiation sociale en milieu scolaire, intervention de la psychologue du service petite enfance,
- ♦ renforcer les dispositifs Coup de Pouce en organisant pour la rentrée 2017, la création d'un club Coup de Pouce Clé et d'un Coup de pouce langage supplémentaires qui seront mis à disposition des écoles où les besoins seront les plus prégnants. Ce renfort sera possible en recourant exclusivement à des volontaires en service civique. Pour ce faire, il faudra procéder au recrutement de 5 volontaires dès septembre 2017 (Pour rappel, ce sont 3 volontaires, une vacataire et la coordinatrice du PRE qui assurent jusqu'à maintenant l'animation des dispositifs). Leur recrutement, dès le mois de septembre, bien en amont des dispositifs qui ne démarrent qu'en novembre, permettra de renforcer la formation et de les intégrer véritablement à l'équipe périscolaire de l'école sur laquelle ils seront amenés à intervenir. La coordinatrice du PRE s'est engagée dans le cycle de formation des tuteurs de volontaires en service civique proposé dans le cadre de l'accompagnement et de l'encadrement des jeunes.



Les dossiers présentés lors du Comité Technique ont été instruits conjointement par les services de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Ville de Niort, du Conseil départemental et de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Les services instructeurs se sont réunis en amont du comité technique. Leurs propositions sont indiquées en rouge.

17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

Pilier Cohésion sociale

	PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
				CAN	CGET								
Education Parentalité													
E1	CSC du Parc "Parentalité" Reconduction	OP1	16 590,00	4 000,00				3 000,00		8 550,00	840,00		<p>Le projet "Parentalité" regroupe les accueils parents bébé (année scolaire et été), l'heure des parents et l'action parent d'ados. Les objectifs sont de créer du lien entre les parents et de valoriser les compétences parentales afin qu'ils puissent accompagner leur enfant dans son développement.</p> <p>Les intervenants sont divers (puéricultrice du Conseil Départemental, Maison des ados, IREPS...) et pour la plupart gratuits, excepté l'éducatrice jeune enfant et la co-animatrice du groupe de parole. 17h0 de la référente famille et 20h du référent jeunesse.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 4 000 € au titre du CGET.</p>
E2	Maison verte - Lieu d'accueil parents/enfants Nouvelle action	OP1	18 500,00	3 000,00				7 000,00		7 642,00	450,00	408	<p>Accueil des enfants de moins de 4 ans (avant l'accueil en crèche ou à l'école maternelle) avec leurs parents (ou grands parents) pour préparer la séparation. Cette action vise le public enfant (éveil, socialisation) et adulte (rupture de l'isolement, appui aux parents, accompagnement à la fonction parentale). Accueil par des psychologues et des bénévoles formés. Ouverture 3,5 journées/semaine + 2 samedis par mois.</p> <p>Travail partenarial avec les référentes familles des CSC, médecins généralistes, services PMI, travailleur social et TISF Seul LAEP de Niort.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 2 000 € au titre du CGET. Les membres de l'instance invitent l'opérateur à préciser dans son bilan la part de familles issues des quartiers prioritaires parmi l'ensemble du public.</p>
E3	CCAS de Niort "Médiation sociale en milieu scolaire" Nouvelle action	OP1	18 539,00	3 000,00	6 000,00						9 539,00		<p>Intervention de médiateurs sociaux du CCAS au sein des établissements scolaires des quartiers prioritaires. Ils sont à disposition des familles et des professionnels pour apaiser et réguler les tensions, permettant ainsi de renforcer les liens entre les familles et l'école. Ils peuvent au besoin participer aux équipes éducatives. Equivalant à 0,4 ETP.</p> <p>Avis défavorable du comité technique du 7 avril. Les membres de l'instance soulignent le travail de qualité effectué par l'équipe de médiation, mais cette action n'a pas de spécificité liée aux quartiers prioritaires.</p>
E4	Ville de Niort "Animations périscolaires" Reconduction	OP4	315 500,00	35 000,00						28 000,00	226 500,00		<p>Pour rappel en 2015, 33 000 € octroyés par la CAN.</p> <p>La ville de Niort développe sur l'ensemble de son territoire des animations périscolaires : le matin, sur la pause méridienne et en soirée. Sur les quartiers prioritaires, elle développe en plus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un renfort d'animations associatives soit 3 à 4 fois par semaine - des projets d'animations partenariaux: sportifs, sensibilisation aux métiers de proximité, M'les dents, jardin partagé, les petits déjeuners du REP, Grandir Ensemble, médiation scolaire par les pairs, sécurité routière, "j'apprends à nager" - Lire et faire lire - un renfort d'encadrement - participation aux instances spécifiques de la politique de la ville: PRE, pôle social <p>Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 35 000 € au titre de la CAN.</p>
E5	de Part et d'Autre "Quartier d'été" Reconduction	OP1	27 866,00	13 000,00						2 000,00	8 351,00	HSDS : 2 115	<p>Pour rappel en 2015, 13 000 € octroyés par l'ACSE.</p> <p>Ce dossier vise également des objectifs de la thématique "Renforcer la cohésion sociale"</p> <p>Les actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 mobile-home sera réservé sur la côte Atlantique, au Château d'Oborne, pour les familles du quartier - une sortie à la journée par semaine, mercredi ou samedi en alternance, soit 6 au total : sortie de proximité ou plus longue (17h30 à 20h de transport) - un lieu d'accueil parents-enfants les mardis matin - promenade en poney - une fois par semaine, la guinguette se tiendra sur la place Auzanneau. Une restauration sera proposée par les associations de quartier - cinéma de plein air 1 fois par mois à la place de la guinguette - après-midi pétanque <p>Une commission ETE sera créée pour que les habitants puissent participer au choix des sorties et de l'organisation de la guinguette.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 13 000 € au titre de la CAN.</p>

Wilfrid PELLISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

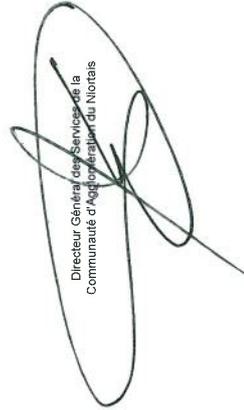
Joël DAURES

Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financeurs	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGET									
Education Parentalité													
E6	CSC de Part et d'Aure "Projet familles sur le quartier du Clou Bouchet" Reconstruction	57 618,00	12 000,00	11 000,00				10 000,00		15894 CADEF-2000	15 924,00 CEJ ; 1 600		<p>Pour rappel en 2015, 11 000 € octroyés par l'ACSE.</p> <p>Poursuite des activités habituelles : accueil parents-enfants, centre de loisirs parental, le temps des nounous, les sorties culturelles, matinées d'échanges, poursuite du groupe de travail "accompagnement au 1er départ en vacances" avec le CD79.</p> <p>En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuite d'ateliers de parents autour de questions liées à la santé et au bien-être : travail sur l'accès aux droits et à l'information - permanences d'informations mensuelles à la sortie des écoles, lien avec les APE. - espaces d'échanges pour les adhérents des écoles gérés par les parents. - mise en place d'un espace de paroles (Commission d'habitants) pour encourager l'émergence de projets d'habitants. Au moins une rencontre par mois. - Action sur 10 mois.
													Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 11 000 € au titre de la CAN.
E7	APE Jules Ferry "Les parents à l'école" Nouvelle action	2 400,00	2 400,00										<p>L'association souhaite aménager une salle à destination des parents dans l'école élémentaire. Une fois le lieu transformé (après travaux d'un chantier jeunesse), la salle sera aménagée avec du mobilier et des grilles d'exposition. Les parents et l'équipe enseignante s'animent avec des expositions de travaux d'élèves, une frise avec les temps forts de l'école, un café des parents, les animations d'enfants ou de l'APE.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 2 400 € au titre de la CAN puisque l'action favorise l'investissement des parents dans l'école. Les parents s'engagent à faire vivre cet espace. Lien avec le chantier jeunesse.</p>
													Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 2 400 € au titre de la CGET puisque les parents et le enseignant sont impliqués conjointement dans l'action.
E8	APE Jules Ferry "Mon école est jolie" Nouvelle action	5 539,00	1 700,00	2 400,00							3 839,00		<p>L'association souhaite décorer le bloc sanitaire de l'école maternelle pour embellir le cadre de vie et favoriser l'intimité des enfants.</p> <p>L'action se déroule en 4 phases : - Préparation du mur et lessivage - une artiste peintre intervient sur les murs de soubassement et les jardinières. Les enfants font partie intégrante du projet (conception et réalisation). - Une seconde artiste intervient sur le plexiglas : les parents et les enseignants choisissent une des propositions de l'artiste. - Prise de photos durant tout le temps du projet pour valoriser la participation des enfants et des parents. Déroulé sur l'année scolaire 2016-2017.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 1 700 € au titre de la CGET puisque les parents et le enseignant sont impliqués conjointement dans l'action.</p>
													Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 1 700 € au titre de la CGET puisque les parents et le enseignant sont impliqués conjointement dans l'action.

Joel DAURES



Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Wilfrid DELISIER



Directeur Départemental de Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		RIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGEET									
E9 CSC de Part et d'Autre "CLAS" Reconduction	OP2	61 980,00	15 000,00	13 000,00		4 100,00				15 850,00	14 030,00		<p>Pour rappel en 2015, 15 000 € octroyés par la CAN et 9 500 € au titre de l'ACSE.</p> <p>L'association propose de maintenir le même nombre de cycles en 2016-2017:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 CLAS primaire, 3 séances par semaine d'1h30 au CSC, 3 temps festifs et 2 temps de régulation sont proposés aux familles, 3 sorties culturelles sont proposées dans l'année, l'accueil s'effectue en 4 temps : goûter, aide méthodologique, ateliers culturels, accueil des parents. Les parents s'engagent à participer à 1 séance par trimestre. - 1 CLAS collège, 2 séances par semaine d'1h30 au CSC. Les appréciations du CLAS seront visibles sur Pronote, le logiciel du collège e. Des sorties culturelles sont proposées tout au long de l'année auxquelles les parents sont conviés <p>Exemple d'activités: mur d'expression, billet d'humour, espaces de discussion autour de l'actualité, exposition des travaux des enfants, animations sur les gestes citoyens</p> <p>Lien avec les parents: temps festifs, évaluation, réunion d'information, réunion de bilan individuelle</p> <p>Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 6 470 € au titre de la CAN et 21 530 € au titre du CGEET</p>
		5 470,00	21 530,00										
E10 CSC du Parc "CLAS" Reconduction	OP2	43 662,00		17 500,00		5 600,00				12 847,00	7 715,00		<p>Pour rappel en 2015: 17 500€ octroyés par la CAN</p> <p>L'association propose de maintenir un nombre de cycles équivalents à 2015-2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 cycles en élémentaire: 2 séances d'1h45 et 1 séance de 2h30 par semaine. Le vendredi, la séance est plus longue pour faciliter la mise en place d'activités culturelles en lien avec les collégiens. - 1 cycle primario-collège - 1 cycle primario-collège: 3 séances de 1h30 par semaine. Espace sur le bulletin scolaire pour une appréciation du CLAS. <p>Exemples d'activités : création d'un blog pour les collégiens, atelier "art du fil" pour les primaires, poursuite du projet autour des émotions, animations autour de la découverte de la citoyenneté.</p> <p>Lien avec les parents: temps foris, échanges informels, rendez-vous individuel</p> <p>Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 17 500 € au titre du CGEET</p>
			17 500,00										
E11 CAN "Appui d'un maître nageur" Nouvelle action	OP4	9 864,00	4 200,00									CAN: 5 664	<p>Une part importante d'enfants des quartiers prioritaires arrive non nageurs au collège. Suite à ce constat, les parents et les associations de parents ont été impliqués durant les vacances scolaires pour réduire cette problématique. Pour l'année 2016-2017, l'objectif est de maintenir le nombre d'enfants nageurs de la commune en action au CE2 des 5 écoles des OPV. Les sessions de natation sur le temps scolaire, les enfants seront encadrés par un maître nageur supplémentaire par rapport aux autres écoles du territoire de la CAN. La CAN prend sa charge le coût des lignes d'eau.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 4 200 € au titre de la CAN</p>
		578 058,00	64 200,00	59 600,00	6 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	64 985,00	265 443,00	0,00	
Total Education Parentalité			4 200,00	46 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 664,00	

Joël DAURES

Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Wilfrid RELISSIER

Directeur Départemental
et de la Protection des Populations

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

PROJET Intitulé du projet	Op	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financeurs	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGET								
PASS L'Escalier "Cuisine, Sport et Jardin" Reconstruction	OP 6	6 380,00	700,00		ARS : 1 800			1 000,00			Asso l'escalier : 2 880	<p>Pour rappel en 2015 : 700 € octroyés par la CAN</p> <p>L'association propose 3 types d'activités: - ateliers culinaires 1 fois par mois dans chacun des Habitat Jeunes pour 6 jeunes identifiés, 6 personnes participant ; - élaboration de la liste des courses, l'achat et la préparation du repas. - activités sportives, 1 fois par semaine au gymnase J. Zay ou au citystade en coanimation avec un résident + 1 fois/mois activités avec un club de sport et danse Jardin: 1 soir par semaine avec un animateur + autogestion le week-end L'objectif visé est de mettre en œuvre le slogan "manger-bouger".</p>
			700,00									
PASS L'Escalier "Epicerie solidaire - Cap'Jeunes" Reconstruction	OP 6	66 161,00	7 000,00		CNASEA : 12 957 DDCSPP : 2 000		10 000,00	3 000,00		6 204,00		<p>Pour rappel en 2015 : 7 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Objectif : proposer à des jeunes en présence de faire leurs courses dans un lieu le plus proche possible d'un commerce traditionnel, denrées vendues entre 10 et 30% du prix marchand. Ouverture 3 après-midis par semaine. Les jeunes doivent avoir une carte d'accès au service (valable 3 mois renouvelable) délivrée sur prescription. Ateliers proposés: atelier cuisine, atelier dégustation, café des femmes avec le Planning Familial, point info santé, jardin. Public bénéficiaire : Environ 400 jeunes de 16 à 30 ans</p>
			7 000,00									
PASS CCAS "Expérimentation de médiation par les pairs à l'école Péronchon" Nouvelle action	OP 6	11 601,00	3 000,00		4 000,00					4 601,00		<p>Action complémentaire à Grandir Ensemble. Mise en œuvre de septembre 2015 à décembre 2016 - Mise en place d'une formation des acteurs (EN, VDN, CSC du Parc, CCAS) en 2015-2016 - Formation de 15 élèves par 4 médiateurs du CCAS - Médiation encadrée avec la présence de médiateurs 3 fois par semaine sur le 1er trimestre, puis 2 fois/semaine sur 1 temps méridien et le temps de récréation - sensibilisation des élèves et recrutement d'une nouvelle cohorte de médiateurs qui seront formés via 10 séances d'11 25% ETP consacrés à l'expérimentation (médiation + coordination)</p>
			3 000,00									
PASS Le planning familial "Permanences à l'épicerie solidaire Cap'Jeunes" Reconstruction	OP 7	965,00	900,00								Fonds propres : 65 €	<p>Pour rappel en 2015 : 900€ octroyés par la CAN</p> <p>Mise en place de 11 permanences à l'épicerie sociale Cap Jeunes, soit toutes les 4 semaines (excepté en août). Mise en œuvre de janvier à décembre 2016. L'association va vers le public des filles d'années (hors de l'ouverture de l'épicerie). Les objectifs sont de faire connaître les droits de bio-courses, les lois, les partenaires concernés par leurs problématiques. Sont ainsi abordés : contraception, IVG, les violences, les différents lieux d'écoute et d'accompagnement. Les permanences sont assurées en binôme par une salariée et une militante bénévole de l'association. Si besoin, des rendez-vous individuels peuvent avoir lieu dans le véhicule aménagé de l'association garé devant l'épicerie.</p>
			900,00									

Wilfrid PELISSIER

 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Joël DAURES

 Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

 Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
 Date de télétransmission : 27/11/2017
 Date de réception préfecture : 27/11/2017



PAS	OP	Coût total du projet	Contrat de ville		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financeurs	Instruction technique/ Proposition
			Crédits spécifiques CAN	CGET									
PAS9	CSC du Parc "Lien social - estime de soi" Reconduction	14 050,00	4 500,00					3 000,00			4 628,00		<p>Pour rappel, en 2015 : 4 000€ octroyés par l'ACSE.</p> <p>Cette action vise le public adulte isolé. Mise en place d'un programme régulier d'activités visant l'échange et le partage Des activités ludique, sportives (piscine, platiers) sont proposées en plus d'ateliers cuisine. Sur ce dernier, les participants ont gagné en autonomie. Le public participe aux actions au vu de ses compétences et de ses envies.</p> <p>En 2016, développement de l'accès à l'information sur la santé physique, l'alimentation, la prévention des maladies. Présence de l'animatrice Vie de quartier et de la référente adulte famille.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 4 000 € au titre de la CAN.</p>
PAS10	Croix Rouge "Accueil santé social" Nouvelle action	159 900,00	5 605,00		ARS : 20 000			10 000,00		11 000,00		<p>Bressuire : 3 389 Thouars : 3 389 CPAM : 3 000 SMILH : 1 000 Crédit Agricole : 5 000</p> <p>L'association crée un accueil santé-social itinérant avec un véhicule aménagé comportant un accueil confidentiel avec bureau intégré et un espace soins pour les actions santé. 2 missions: - L'accompagnement médico-social. Le 1er accueil s'effectue le matin sans rendez-vous. L'après-midi est consacré au suivi des dossiers, au recueil des données et nécessite un rendez-vous. - la promotion de la santé: le planning est trimestriel. Il est le relais des campagnes nationales. Il permet également de conduire des formations.</p> <p>Le comité technique du 24 mai ajourne l'instruction du dossier dans l'attente d'un temps de rencontre avec l'association pour obtenir des précisions sur l'inscription de cette action dans le réseau local.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 5 605 € au titre du CGET. Ses membres invitent l'opérateur à appuyer sur le coordinateur de l'Atelier Santé Ville pour développer un projet en cohérence avec les actions de partenaires déjà présents sur les quartiers prioritaires. Par ailleurs, ils souhaitent être associés à un temps de bilan qui sera organisé afin d'échanger sur la mise en place et les perspectives de cette action.</p>	
PAS11	IREPS "Coordination Atelier Santé Ville" Reconduction	56 331,00	41 771,00		ARS : 9 600							<p>EN : 1 440 EN : 1 320 Mission Locale : 4 200</p> <p>Pour rappel, en 2015 : 41 000 € octroyés par l'ACSE.</p> <p>Ce projet comprend plusieurs axes : - santé des enfants-parentalité: poursuite de l'accompagnement méthodologique, co-animation d'ateliers, lancement d'une dynamique sur le nouveau quartier prioritaire - santé des jeunes: développer les coopérations, faciliter la mise en place du projet Santé des Jeunes de la Mission Locale - présence accrue de la coordinatrice ASV sur les quartiers pour identifier les besoins des habitants et promouvoir la mise en œuvre de démarche de santé mêlant habitants et professionnels</p> <p>129 jours de travail soit 0.5 ETP consacré à l'ASV dont 0.35 financé par les crédits spécifiques de la politique de la ville</p> <p>Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 41 000 € au titre du CGET.</p>	
PAS12	George Jean Zay "travail ensemble" Reconduction	27 923,00	11 423,00		ARS : 10 000					2 000,00	1 500,00		<p>Pour rappel, en 2015 : 9 023 € octroyés par la CAN</p> <p>Ce projet décline, en partenariat, des actions en direction: - des enfants (50): ateliers de compétences psychosociales réalisés par les enseignants et des intervenants, spectacle participatif, atelier cirque - des professionnels (70): formations interprofessionnelles (gestion de conflits, médiation par les pairs), analyse de la pratique, sensibilisation - des familles: information, rencontre avec les parents, atelier cirque, exposition Les outils sont également créés : passeport citoyen, matériel pédagogique, espaces ludiques L'objectif est de développer des compétences psychosociales des enfants, de développer des méthodes pédagogiques adaptées, de former les personnels encadrants, d'impliquer les parents dans un objectif de réussite des enfants et d'amélioration du climat de l'école.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 11 000 € au titre de la CAN. Demande de mise en place d'un comité de suivi annuel, comprenant les établissements du REP et du quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 3 000 € au titre du CGET pour la mise en œuvre du projet: "La maille à lire", pour les enfants de cycle 2 et la classe UJLS du collège.</p>

Joël DAURES

Directeur Général des Services de l'Etat
Département d'Administration du Niortais

Wilfried FELLISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017



PAS	OP	Coût total du projet	Contrat de ville		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financeurs	Instruction technique Proposition
			Crédits spécifiques CAN	CGET									
PAS13	OP 6	1 750,00	1 750,00	0,00									L'association souhaite remplacer le baby/foot de l'école pour proposer aux enfants une activité ludique et coopérative lors des temps récréatifs. Cette action complète l'aménagement de la cour soutenu en 2015 par le contrat de ville. Avis défavorable du comité technique du 24 mai car l'action est limitée à l'achat de matériel.
PAS14	OP 8	45 225,00	3 000,00					9 500,00			26 245,00		Pour rappel : en 2015, 3 000 € octroyés par la CAN. Le service Entr'aide propose des services individuels, coiffure et esthétique, à un coût modeste et donc accessibles à publics en grande précarité. L'objectif est donc de restaurer une image parfois dégradée. Sur les quartiers prioritaires - 3 interventions collectives au CSC de Part et d'Autre, au CSC Grand Nord soit 27h - 2 interventions collectives dans des structures telles que ANJ, Ipsa, Résidence Habitat Jeunes, CHRS... Poursuite des actions collectives - groupe alimentation et ateliers culinaires - accompagnement culturel
PAS15	OP 8	8 290,00	2 500,00			CNDS: 1 700 ARS: 1 700 Région : 1 700							Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 3 000 € au titre de la CAN. Pour rappel, en 2015 : 3 000 € octroyé par l'ACSE. Vent d'ouest porte en 2016 cette action. Le partenariat s'inscrit du CSC de Part et d'Autre, de l'ACS Centre ville, l'association La Colline et du Secours Populaire. 7 temps forts répartis d'avril à décembre qui comprendront préparation d'un repas en commun, la découverte de structures de santé. Des intervenants seront sollicités pour d'activités telles que les additions, l'alimentation, prévention (CPAM, CSAPA...) De plus, des activités sportives régulières viennent compléter ce programme : randonnées tous les 15 jours, gym dou hebdomadaire + des rencontres de clubs sportifs.
		522 965,00	57 228,00	45 521,00	7 000,00	73 823,00	0,00	40 500,00	27 750,00	13 000,00	68 301,00	64 393,00	
		42 100,00	58 625,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	5 500,00	0,00	

Accès au droits

AD	OP	Coût total du projet	Crédits spécifiques CAN	CGET	FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financeurs	Instruction technique Proposition
AD1	OP 9	78 184,00	27 000,00			DDCSPP: 14000							L'association propose d'accompagner des ménages dans la phase de rélogement dans les quartiers prioritaires. En plus d'un contrat de location/sous location à vocation de bail glissant, un accompagnement personnalisé sur une durée moyenne de 6 mois est mis en place. Il comprend une aide à l'installation dans le logement et dans le quartier, une mise en relation avec les services de droit commun. 0,6ETP positionné sur l'action (3 personnes) Avis défavorable du comité technique du 7 avril. L'association est invitée à prendre contact avec l'institut compétent sur cette thématique soit le Conseil départemental.
AD2	OP 9	27 960,00	7 000,00			CNASEA: 6 500		4 750,00		5 000,00	3 500,00		Pour rappel en 2015 : 7 000 € de l'ACSE. Poursuite du service d'écriture publique sur les quartiers de la zone urbaine sensible de Niort. L'objectif est d'apporter une aide à la rédaction de courrier aux personnes ayant des difficultés à écrire, (assistance administrative, recensement si besoin). Le SEP privilégie l'accompagnement et les actions d'autonomisation à l'assistantat. Des statistiques de rendez-vous sont tenues et un comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an. Service gratuit pour les utilisateurs. D'annulations sont tenues dans chacun des 3 quartiers prioritaires chaque semaine. Chaque semaine il y a des ateliers de soutien scolaire ou autres suivant le sujet. En 2015 : 130 personnes ont été reçues soit 569 rendez-vous. Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 7 000 € au titre du CGET. L'association est invitée à maintenir une permanence hebdomadaire sur le quartier Colline St André-Pontreau.
AD3	OP 9	105 544,00	35 000,00	7 000,00	0,00	20 500,00	0,00	4 750,00	0,00	5 000,00	3 500,00	10 184,00	L'association sollicite une subvention être une aide dans l'accès aux droits et la diffusion d'informations. Avis défavorable du comité technique du 7 avril, cette action n'a pas de spécificité liée aux quartiers prioritaires
		105 544,00	35 000,00	7 000,00	0,00	20 500,00	0,00	4 750,00	0,00	5 000,00	3 500,00	10 184,00	
		0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Joël DAURES
Directeur Départemental Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Wilfrid PELLISSIER
Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Proximité des Populations

PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niorêt	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGET									
Lien social/ Accès à la culture, aux sports et aux loisirs													
CAN Cheques Loisirs	OP 10	74 219,00		4 000,00								CAN: 70 219	Les chèques loisirs visent à démocratiser la pratique des loisirs (sports, loisirs...) en offrant 40€ à chaque enfant de CAN de 6 à 16 ans issus d'un foyer à faibles revenus. Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 4 000€ au titre du CGET.
ASN Basket "Tournoi 3X3" Reconduction	OP 10	4 500,00		1 500,00	1 500,00						1 500,00	1 200,00	Pour rappel, en 2015: 1 500€ octroyés par la CAN Pour concilier les différents aspects : pratique sportive, animation des quartiers, promotion du basket 3 X 3, l'AS propose une série de tournois gratuits dans les quartiers de Niorêt avec une finale sur le nouveau terrain du Clou Bouchet; 4 tournois pendant le mois de juillet dans les différents quartiers et des finales fin août. Un tournoi homologué par la FFBB sera organisé au mois de juin. Pour celui-ci, l'inscription sera à 5€. Pour rappel, en 2015: 1 500€ octroyés par la CAN
ASN Basket "Basket de quartier" Reconduction	OP 10	15 000,00	3 000,00	1 000,00	1 840,00	CNASEA : 1 000						Fonds privés : 5 000	L'association propose d'organiser en 2016: - des animations gratuites de quartier et pratique sportive : 2 séances par semaine durant tout l'été (découvert perfectionnement) sur les terrains extérieurs du Clou-Bouchet + Niorêt Plage - des stages de découverte pour les 5-15 ans pendant les vacances scolaires en intérieur et extérieur en partenariat avec les CSC et la Ville de Niorêt. - pratique régulière : de septembre à mai, séances d'initiation 2 fois par semaine dans la salle du collège J.Zay - interventions gratuites dans les écoles à J.Zay durant les APS - promotion des activités via un agent de développement "basket pour tous" et un service civique, les CSC et le jour Mon Quartier, affichettes Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 1 000 € au titre de la CAN pour les animations d'éducation physique et sportive. Pour les stages durant les petites vacances scolaires, l'opérateur est invité à s'intégrer au dossier "Sport et culture".
Amicale des citoyens créateurs "Crises de quartiers" Reconduction	OP 11	5 580,00	3 500,00									provisions : 2 080	L'association souhaite élargir les crises citoyennes aux quartiers du Clou Bouchet et du Pontreau. Les messages seront collectés sur ces territoires et crises sur l'espace public ou privé (centre commercial). Un petit journal de l'actualité sera également décliné. L'objectif est de favoriser le vivre ensemble. Démarrage envisagé en mai 2016. Avis défavorable du comité technique du 7 avril. Les modalités de participation des habitants ne sont pas assurées.
Volley ball Pexinois "Initiation et formation à la citoyenneté et à l'éthique sportive" Reconduction	OP 10	6 900,00			4 000,00	CNDS : 2000						Dons : 900	Pour rappel en 2015: 1 500€ du FIPD Durant 6 semaines, soit du 06/07 au 12/08, l'association est présente sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot pour proposer une initiation au volley-ball. Cette action s'adresse au 8-12 ans et l'accent sera mis sur les jeunes filles de 8-12 ans. Les rencontres ont lieu en extérieur. Partenariat avec les CSC. Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 2 000 € au titre du CGET.

Joël DAURES

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Prévention des Populations

Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niorêt

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet	Contrat de ville C-aides spécifiques		Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
			CAN	COET								
Lien social/ Accès à la culture, aux sports et aux loisirs												
CLS5	"Atc musical "Balade musicale et contée à Niort" Nouvelle action	11 625,00	4 000,00					4 500,00				L'association propose 3 déambulations dans le quartier du Pontreau. Des élèves accompagnés de comédiens réaliseront des balades contées. Les 26 et 29 mai, elles seront concrites aux espaces verts du Pontreau avec des décors réalisés par le lycée Pontreau. Le 2 juillet, la déambulation mènera les spectateurs jusqu'à Duguesclin, sous le chapiteau. Une chorale des Présidents et un violon accompagneront la représentation. - 1 intervention au sein de la médiathèque du CCAS. - 1 intervention au sein de la médiathèque de la Ville de Niort. La Ville de Niort prend en charge : le gardiennage, la communication sur l'évènement et met à disposition du matériel le chapiteau pour le 2/07. Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 4 000 € au titre de la CAN. L'association est invitée à structurer le relais auprès des associations du quartier et à faire le lien avec les structures présentes au centre Duguesclin.
CLS6	"Le 4ème mur - street art à Niort" Nouvelle action	10 600,00	3 000,00		DRAC : 2 600					5 000,00		Dans le cadre du Festival 4ème mur, la ville de Niort souhaite étendre le parcours des fresques à la colline St-André. Un groupe de 20 riverains sera associé au choix du mur et de sa présentation après le départ de l'artiste. La mobilisation des habitants sera effectuée par le directeur artistique de la Winterting Galerie et un médiateur. La fresque sera réalisée par Honoré en septembre-octobre 2016. La médiation comprend : - l'organisation d'un groupe d'habitants via CSC, Habitat Jeunes, bailleur - visite du coin mur, espace et d'une fresque en cours de réalisation en mai - repérage des murs susceptibles - 1 rencontre avec Honoré - Une visite de l'extension du parcours créée en octobre avec insertion du mur de la colline St-André Avis défavorable du comité technique du 24 mai. L'implication des habitants est limitée et il y a inadéquation entre les objectifs et les moyens.
CLS7	"Regards noirs" Nouvelle action	9 400,00	4 000,00								4 000,00	Mediathèques : 1 400 Afin de préparer la prochaine édition du festival Polar noir, la ville de Niort propose l'adaptation pour les réseaux sociaux de la vidéo Boileau Nécroc qui a inspiré le scénario des Diaboliques tournée par Clouzot à Niort. Le projet se déclinera en 2 étapes : - scénarisation d'une partie du roman par une ou plusieurs classes de la Venise Verte - recherches documentaires, vidéos, photos pour nourrir le profil des personnages par un groupe mixte (adolescents +adultes) du Clou Bouchet Interviendrait collectif Or normes conventionné par la DRAC = 36h dont 18h sur le Clou Bouchet Partenariat avec le service des médiathèques de la CAN Mise en œuvre d'octobre 2016 à février 2017 Avis défavorable du comité technique du 24 mai. L'achat des tablettes ne peut notamment pas être pris en compte.
CLS 8	"Ville de Niort "Cirque d'été" Nouvelle action	13 000,00	5 000,00							8 000,00		La ville de Niort souhaite mettre en place des représentations de cirque dans les quartiers prioritaires lors festival de cirque d'été afin d'inclure les habitants à se réunir et à venir découvrir les autres spectacles à Duguesclin. Des interventions de médiation accompagneront en amont ces spectacles. Déroulement en juillet 2016 : 5 personnes affectées à l'action. Avis défavorable du comité technique du 24 mai. La DRAC souligne qu'il s'agit plus d'animation socio-culturelle que d'une action favorisant l'accès à la culture. Il y a inadéquation entre objectifs et moyens.
CLS9	"Ville de Niort "Au tableau" Nouvelle action	4 400,00	1 600,00							2 800,00		La ville de Niort a proposé une sensibilisation aux arts plastiques au 1er trimestre 2016 dans les écoles maternelles. Aucune école des quartiers prioritaires ne s'est saisie de cette proposition. La ville souhaite donc mettre en place une session de médiation à l'égard des équipes pédagogiques. 2 intervenants pour 100h de médiation dont 50h dans les quartiers prioritaires de juin à décembre 2016. Avis défavorable du comité technique du 24 mai. Afin de favoriser la participation des écoles REP, la procédure préconisée par l'Education Nationale est de prendre contact avec les inspectrices de circonscription concernées.

WIRIND PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Joël DAURES

Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais



CLS	PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet		Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
			OP	OP10	CAN	CGET									
CLS10	Niortglace "Sociabilisation accès au patrimoine artistique au public délaissé"	OP10	2 000,00	0,00	1 500,00	500							1 500,00	Fonds privés : 500	Afin de faire découvrir le patrimoine sur glace et de permettre un accès à ce sport au public des quartiers prioritaires et plus précisément celui du Clou-Bouchet, l'association propose une journée portes ouvertes, des séances gratuites av- inscription, des facilités de paiement sur toute la saison. 3 personnes sont positionnées sur l'action soit 1,42 ETP Avis défavorable du comité technique du 7 avril. L'association est invitée à s'inscrire dans des projets tels qu Sports Culture pour mieux faire découvrir ses activités.
CLS11	Niortglace "Mitrifs des publics en établissements scolaires par l'accès en section sportive"	OP 10	10 700,00	0,00	1 500,00					1 400,00			1 000,00	Niortglace : 3300 Ligue PC: 1 000 dons, cotisation : 2 500	L'association participe à la mise en œuvre de la section sportive de patinage en lien avec le collège Jean Zay et le lycée de la Venise Verte. Les élèves pratiquent leur sport 4h par semaine durant toute l'année scolaire. Elle vise un public de 20 jeunes issus de la Région dont 3 issus des quartiers de la politique de la ville. 3 salariés (1,42 ETP) sont positionnés sur cette action. Avis défavorable du comité technique du 7 avril. L'association pourra être contactée par le collège J. Zay qui déploier "Ecole ouverte" à partir de septembre 2016.
CLS12	La Chaloupe "Soirée été partagée au jardin potager"	OP11	6 765,00	0,00	6 765,00										L'association organise le 23 juillet une manifestation estivale sur les jardins Erna-Bonnot. - zone d'échanges de légumes et matériel de jardinage - visite du jardin partagé - atelier cirque avec un professionnel - repas sur l'aire de jeu - spectacle de Cirque en scène - théâtre avec la Cie La Chaloupe avec des textes sur le jardinage, les légumes... En amont de la représentation, répétitions des spectacles avec des comédiens amateurs et une dizaine d'habitants du quartier de la Tour Chabot-Gavacherie. Avis défavorable du comité technique du 24 mai. L'implication des habitants est limitée dans le projet. Une rencontre est à prévoir avec l'association pour lui réexpliquer les objectifs du contrat de ville.
CLS13	Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres "Quand les quartiers se rassemblent pour découvrir la nature de proximité"	OP11	1 867,50	0,00	1 867,50										Pour rappel, en 2015 : avis défavorable. Le G.O.D.S propose un projet mêlant convivialité et découverte de l'environnement. Quatre moments de rencontres sont organisés entre juillet et octobre. Les habitants sont invités à découvrir à pied, en transport ou en covoiturage des lieux méconnus du territoire (dans le quartier puis en dehors). Ces sorties seront organisées le vendredi soir ou le mercredi. L'objectif de la thématique et de la saison. Les participants sont impliqués dans le projet : fabrication du pique-nique, organisation du covoiturage. Ils apprendront à observer le matériel d'observation de la petite faune. Participation à la fête de quartier pour faire connaître l'action. Avis défavorable du comité technique du 24 mai. Le projet est reconstruit de manière identique aux années précédentes alors que les modalités de mise en œuvre n'avaient pas fait leurs preuves. L'action ne rentre pas dans les objectifs du contrat de ville.
CLS14	Les Matapaste "Le 1er grand conseil mondial des clowns Clou Bouchet"	OP10	9 740,00	0,00	6 500,00								1 970,00		L'association souhaite mener des actions sur les quartiers prioritaires en amont du Très grand conseil mondial des clowns qui se déroulera en juin 2017. Travail sur la notion d'identité de quartier, réelle ou imaginaire, histoire, patrimoine... 12 personnes positionnées sur l'action. Sur le Clou-Bouchet: - projet avec l'école E. Zola, ateliers d'expression avec 2 classes concernées : 20h/classe. Spectacle gratuit pour tout l'école - projet à définir avec les enfants du CSC - lien avec la balade du quartier - accompagnement des familles en lien avec le CSC à venir sur le grand conseil. - présence lors de la fête de Noël, le carnaval, la fête de quartier Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 2 500 € au titre de la CAN. Les membres de l'instance invitent l'opérateur à prendre contact avec le coordonnateur REP et le directeur de l'école Emilie Zola pour veiller à une bonne intégration de l'action dans l'ensemble des projets développés au sein de ce groupe scolaire

Wilfrid BELLISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

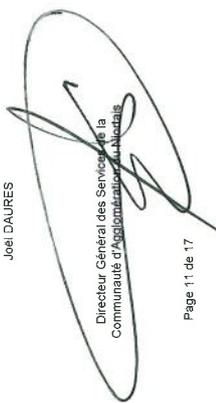
Joël DAURES

Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

CL	OP	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financeurs	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGET								
CLS15	OP 10	20 412,00	15 000,00							3 912,00		Sur le quartier du Pontreau- Colline St André, thématique identique au projet précédent. Actions mises en place: - projet avec l'école élémentaire Coubertin (2 classes) - projet avec la maternelle Ferry (2 classes) - ateliers d'expression avec le Foyer de la Roulière + spectacle - 2 projets avec l'ensemble des habitants sur le thème de l'accueil - les adolescents travaillant sur la radio-jeunes ainsi que la fanfare du collège seront sollicités pour intervenir sur ces projets. Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 10 500 € au titre de la CAN.
CLS16	OP 10	13 290,00	6 000,00						2 000,00	5 290,00		Pour rappel, en 2015 : 6 000 € octroyés par l'ACSE. Contenu: - « Objectif plein air », mise en place des 2 projections plein air. Inscription des films dans la plaquette passeurs d'images. - « Si les Ciné » dont le but est de proposer des projections plus ciblées avec un choix de thématique et de discuter Cette animation est organisée par des bénévoles. Ils se chargent également de la communication en ciblant des groupes d'habitants pour chacune des séances. 1 séance/mois. - Une journée d'animation durant l'été avec plusieurs ateliers autour des techniques onomatopéiques avec des intervenants professionnels Les dépenses les plus significatives correspondent à 30% ETP de l'animateur multimédia et aux postes de location. Une dizaine de bénévoles fortement impliqués dans l'action. Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 6 000 € au titre du CGET. Une prise en charge de la Ville est-elle prévue sur les projections en plein air comme c'est le cas sur les autres quartiers?
CLS17	OP 10	10 025,00	6 000,00							4 025,00		Pour rappel, en 2015 : 6 000 € octroyés par l'ACSE. Projet coordonné par les 2 CSC du Parc et de Part et d'autre. Contenu: Stages sportifs et culturels proposés pendant les vacances scolaires pour tenter de faire découvrir une activité sportive et culturelle sur le quartier ou en dehors. Du printemps 2016 à l'été 2016. Les principales dépenses du projet sont liées à la rémunération des prestations de services des clubs et des associations culturelles et à l'animation du projet par les animateurs des CSC. Information auprès des parents sur les différents dispositifs grâce à des coupons sport, chèques loisirs. Exemple d'activités: taïchi, musique assistée par ordinateur, percussions africaines, danse + des spectacles dont certains accompagnés par les familles Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 6 000 € au titre de la CAN.
CLS18	OP 11	11 220,00	4 500,00							6 480,00		Pour rappel, en 2015 : 2 500 € octroyés par la CAN. Le CSC souhaite toujours proposer des animations en extérieur pour aller au plus près des habitants. Mise en place novembre à mars de temps conviviaux au sein du CSC. Aux beaux jours, des voisins seront organisés chaque mois dans une rue. Un ensemble de logements... Pendant l'été, même démarche tous les vendredis soirs. Le CSC prend en charge l'apertif, les habitants sont invités à apporter un plat à partager. 2 professionnels sont présents sur chaque temps. En amont, l'animatrice de quartier fera du porte à porte pour inviter les habitants à participer à ces temps conviviaux. Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 3 000 € au titre du CGET.
CLS19	OP9	1 046,00	900,00								Fonds privés: 242	L'association souhaite consulter les habitants sur les aménagements et les animations souhaitées dans leur quartier. L'questionnaire sera réalisé par un collectif d'associations et d'habitants. Des adresses à soumettre seront également utilisées Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 900 € au titre de la CAN. L'association est invitée à transmettre les informations recueillies aux partenaires notamment lors des temps de concertation liés aux aménagements urbains.
CLS20	OP 10	4 895,00	1 500,00					700,00			Fonds propres: 895	Pour rappel, en 2015 : 1 500 € octroyés par la CAN. Une équipe d'animateurs en partenariat avec les CSC et les structures du quartier propose une animation gratuite sur les lieux publics. Des expériences, des jeux scientifiques simples sont proposés. Des temps conviviaux complètent le dispositif afin de que les participants puissent présenter leurs réalisations à leurs parents/familles. 10 jours d'intervention au mois de juillet, toute la journée au Club Boucrot. Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 1 500 € au titre de la CAN. Le CGET soutient également l'action à hauteur de 1 500€ pris sur l'enveloppe régionale.

Joël DAURES



Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération Niortaise

Wilfrid PELISSIER



Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

CL	OP	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CSEET								
CLS21	OP 11 CSC Grand Nord "Année du grand nord" Nouvelle action	13 920,00	5 100,00								Participation CSC : 8 520	L'implication du Grand Nord se décline en 7 actions dont les objectifs sont de favoriser les liens et les échanges entre habitants. Ces derniers sont associés à la définition du projet et à sa mise œuvre. Le public visé est vaste et diffère suivant les actions. Au programme: - sensibilisation à la culture / nuit : histoire à conter par une comédienne - conférence spectacle - organisation d'un concours de lecteurs d'auteurs nordiques - atelier théâtre - cinéma de plein air - soirée dansante - soirée des collectionneurs de boules à neige La mobilisation des habitants sera réalisée via des ateliers hebdomadaires existant au CSC. Actions gratuites excepté pour le repas. 18 bénévoles participent à ces actions et 4 salariés soit 0,12 ETP
CLS22	OP 12 "CSC du Parc "Accompagnement des projets d'habitants" Nouvelle action	12 260,00	6 000,00							6 260,00		Le CSC accompagne au quotidien les projets des habitants: - pour les ateliers bénévoles ; temps d'accueil des habitants, échanges réguliers et temps collectifs de partage L'animatrice est également un soutien logistique - accompagnement au FPH; au moins 2 rendez-vous sont nécessaires. Accompagnement dans les démarches, aide à la lecture... - accompagnement pour la mise en œuvre de la fête de quartier et la fête de fin d'année. 2 groupes sont constitués. Le CSC aide à la constitution du groupe, pour l'organisation des réunions, pour la corrélation des compétences. Moyens humains: 10% de l'animatrice adulte; du responsable jeunesse et de la responsable enfance Avis défavorable du comité technique du 24 mai. Il y a pas de spécificités liées aux habitants des quartiers prioritaires
CLS23	OP 10 CSC du Parc "Découverte culturelle" Nouvelle action	10 720,00	3 000,00							7 420,00		Le CSC souhaite mettre en place des expositions variées (peinture, sculpture...) au sein du CSC mais également proposer des sorties culturelles sur le Nordois et hors Niort. Son objectif est de valoriser le quartier, de faire entrer la culture sur le quartier et de permettre par un accompagnement adapté d'y amener les publics les plus éloignés. Chaque exposition verra l'organisation d'un vernissage, des échanges artistiques. Les institutions du quartier y seront conviées. 3-4 expositions seront le jour en 2016, elles débuteront en avril. 3 sorties diverses pour attirer le plus grand nombre (cinéma, exposition, concert, spectacle, visites culturelles) seront mises en place. Des temps conviviaux viendront agrémente ces sorties. Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 3 000 € au titre du CSEET.
CLS24	OP 10 CSC du Parc "Loisirs adultes familles" Reconduction	21 250,00	4 000,00						5 900,00	1 035,00	organismes sociaux: 4 000 Autres ets publics : 1 500	Pour rappel, en 2015 : 6 000 € octroyés par la CAN Ce projet vise à dynamiser le quartier durant les vacances scolaires, favoriser le lien social et permettre aux habitants de découvrir leur environnement. Sur fête, un programme complet de sorties et d'animation est prévu chaque semaine: 4 sorties à la journée en bus, 4 sorties en minibus, les jeudis champêtres, 4 animations enfants. Durant les vacances d'automne, un séjour collectif à construire avec les habitants est prévu. Moyens humains: 15% de la référente famille et 5% de l'animatrice adulte Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 4 000 € au titre de la CAN.
CLS25	OP 10 CSC de Part et d'Autre "Le préau" Reconduction	11 521,00	3 000,00							6 521,00	Entrées : 2 000	Pour rappel, en 2015 : 3 000 € octroyés par la CAN La grande salle du Clou Bouchet est entièrement réaménagée pendant les petites vacances scolaires pour accueillir des enfants de 0 à 10 ans. En effet, la nouveauté en 2016 est un espace pour les 8-10ans. Les enfants sont accompagnés de leurs parents dans un espace ludique qui leur est totalement dédié. Un coin « Parentalité » est ouvert avec journaux, livres et revues parentales, littérature jeunesse (en lien avec la médiathèque de Niort) et infos CSC. Tarif: 1,50€ par demi-journée 23 jours d'ouverture. 2 animateurs salariés sont positionnés sur l'action + 1 agent d'entretien. Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 3 000 € au titre de la CAN.

Wilfrid PELLISSIER

 Directeur des Services de la
 Communauté d'Agglomération du Nordois
 et de la Protection des Populations

Joël DAURES

 Directeur des Services de la
 Communauté d'Agglomération du Nordois

PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Nort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGET									
Lien social/ Accès à la culture, aux sports et aux loisirs													
CLS26	CSC de Part et d'Autre "Jardin partagé du Clou Boucher" Reconstruction	19 205,00	8 300,00	7 000,00						1 600,00	9 305,00		<p>Pour rappel, en 2015 : 7 000 € octroyés par la CAN.</p> <p>Le jardin partagé a pour objectif principal de favoriser l'implication et l'appropriation d'un projet collectif de quartier et plus spécifiquement : -poursuivre et enrichir la dynamique partenariale -communiquer sur l'utilité des jardins -renforcer le partenariat avec les écoles -favoriser l'autonomie des participants 1 sortie tous les 2 mois est prévue sur des jardins de la région. Intervention 0,25 ETP de l'animatrice technique de Vent d'Ouest en plus de l'animatrice du CSC.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 7 000 € au titre de la CAN. Le comité technique demande la mise en place d'un comité de suivi préparé avec les habitants impliqués, dans la continuité et en cohérence avec les objectifs de l'action.</p>
CLS27	CSC de Part et d'Autre "Les semaines d'animation" Reconstruction	14 172,00	4 000,00	2 000,00						3 000,00	4 672,00		<p>Pour rappel, en 2015 : 3 000 € octroyés par la CAN.</p> <p>Le CSC propose 2 semaines d'animation durant l'année 2016. La 1ère se déroulera du 27/05 au 4/06 sur le thème "Quartier en fête" pour les 10 ans de l'association; de la fête des voisins au rendez-vous au jardin. La 2nde aura lieu du 12 au 17 décembre et sera dédiée aux fêtes de fin d'année. Ces temps forts s'articulent autour d'initiatives d'habitants d'animations produites par le CSC ou des partenaires. La communication s'effectuera par plaquettes, et bouche à oreilles avec des temps de présence devant les écoles ou les magasins. 4 semaines de temps de travail d'un animateur.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 2 000 € au titre du CGET. L'opérateur est invité à se repositionner sur les nouveaux objectifs du contrat de ville.</p>
CLS28	En vie urbaine "Festival" Reconstruction	39 500,00	1 000,00	2 000,00	DRAC : 2 000 DDCSPP : 1 000		1 500,00		6 000,00	2 000,00	7 500,00	Aides privées : 2 000 Dons : 500	<p>Pour rappel, en 2015 : 1 000 € octroyés par la CAN.</p> <p>L'association organise la 6ème édition du Festival EnVie urbaine sur 2 temps : - le tremplin rap les 2 et 3 juillet - Le festival du 12 au 22/10 - concerts, film, débat, animations sports et cultures urbaines, graffiti, expo. Accès gratuit o payant suivant l'activité. Des tarifs préférentiels sont proposés aux adhérents des CSC. Pour les quartiers prioritaires: stages de Djaying, atelier d'écriture. Ces stages permettent également de rencontrer les artistes. 30 bénévoles participent à la mise en place de l'action.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 7 avril à hauteur de 1 000 € au titre de la CAN.</p>
CLS29	CSC Grand Nord "Fête de la colline" Reconstruction	8 460,00	2 400,00	2 400,00									<p>Pour rappel, en 2015 : 2 320 € octroyés par la CAN.</p> <p>Action à l'initiative d'habitants, qui ont sollicité le CSC pour développer un temps fort permettant la rencontre entre les habitants de la Colline St André. Elle se déroulera le 9 octobre. En amont, des réunions publiques seront organisées, le secteur jeunesse réalisera des interviews Le jour J, marché de producteurs, espace friperie, visite contée, espace jeux, scène ouverte, soupe, bal populaire. Suivi régulier de l'avancée de l'action: comité de pilotage, réunions hebdomadaires</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 2 400 € au titre de la CAN.</p>

Wilfrid FELISSIER

Joël DAURES

Directeur Départemental des Services Sociaux
et de la Prévention des Populations

Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Nortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017



CL	OP	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGET								
Lien social/ Accès à la culture, aux sports et aux loisirs												
CLS30	OP 11	97 453,00	13 950,00		CGET : 18 623 FONJEP : 4 000		PDI : 10 500			36 800,00	CSC part : 3 000 € Dons : 500 €	<p>Pour rappel, en 2015, 9 000 € octroyés par la CAN.</p> <p>Contenu du projet : Sites de jardins : jardins solidaires quai de Belle-Ile, place Auzanneau, place Erna Boinot, parcelle ALPEMP et une parcelle sur le Fontreau - Volez jardiniers individuels Accueil du lundi au samedi tout au long de l'année, avec plus ou moins d'amplitude suivant les saisons. Mise en place d'ateliers, d'animations et de sorties favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle. - Volez structures à visée sociale, éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, au sein des jardins solidaires (collectifs) plusieurs groupes constitués suivent des parcelles qui leur sont propres. - Volez jardins thérapeutiques pour personne à mobilité réduite Sur les quartiers prioritaires en 2016, travail en lien avec la CAN sur le compostage collectif au Clou Bouchet, accompagnement d'un collectif souhaitant investir les thèmes du jardin et de la gestion des déchets Près de la moitié des jardiniers sont issus de la ZUS. Travail sur la place des participants dans le projet: les jardiniers seront positionnés comme ambassadeurs du jardin notamment. 1 poste adulte- relais</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 12 000 € au titre de la CAN.</p>
CLS31	OP11 OP12	49 522,00	14 000,00		ACSE : 15 032		7 000,00		4 000,00	2 000,00		<p>Pour rappel, en 2015, 14 000 € octroyés par la CAN.</p> <p>L'accueil multi services « Couleurs Café » est ouvert au public 6 demi-journées par semaine : - mardi et jeudi : 10h-12h et 14h -17h - mercredi 14h-17h - vendredi de 13h-16h Il offre un espace accueil, laveries, couture, repassage. Des animations (cuisine, décorations) sont proposées chaque mois par les bénévoles et la salariée en poste adulte-relais. Des temps forts sont prévus sur le quartier, soirée vide-grenier. Un repas convivial est proposé chaque vendredi. En 2015, 89 adhérents et 481 utilisations de l'atelier du linge. Accueil chaque année de stagiaire de l'ICSSA d'évaluer le besoin et la satisfaction des usagers pour ajuster le projet.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 24 mai à hauteur de 14 000 € au titre de la CAN, en invitant l'association à respecter les délais de l'appel à projets.</p>
CLS32	OP10	5 000,00										<p>L'association a ouvert un lieu d'exposition tenu par un collectif d'artistes, au 15 rue du pilon. Des salons, des fresques participatives, des performances et des ouvertures d'ateliers sont programmées au cours de l'année.</p> <p>Avis défavorable du comité technique du 24 mai. Pas de spécificité liée au quartier prioritaire. Dossier incomplet.</p>
CLS33	OP 10	31 850,00	9 000,00				500,00	500,00		3 850,00	Rbt emplois aidés - 9 000 partenaires privés : 2 000 consortions : 7 000	<p>Ce dossier a été déposé en dehors des dates de l'appel à projet à la demande de l'élus M. Alain BAUDIN. L'objectif du projet est de favoriser et développer la pratique de la boxe sur les quartiers prioritaires. De fait, le projet s'inscrit sur l'objectif "Accès aux sports" du contrat de ville 2015-2020. Sont proposés : - un éducateur sportif : - des séances d'entraînement ouvertes à tous sur le quartier du Clou Bouchet - des actions de proximité (1 intervention par semaine durant l'été et petites vacances scolaires en dehors des temps consacrés à Niort Plage) - proposer des séances aux détenus de la maison d'arrêt (partie du projet hors CDV) - possibilité d'intervention dans le cadre des APS de la Ville de Niort. Les moyens humains : un temps plein d'un éducateur sportif diplômé OEtat (35h semaine).</p> <p>Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 1 000 € au titre de la CAN. Ses membres invitent l'association à prendre contact avec les acteurs des territoires concernés afin de garantir l'articulation au public ciblé et le travail en concertation avec les projets déjà développés. De plus, l'absence de rencontre est vivement encouragée à prendre contact avec M. Gaulton de la DDCSPP pour être accompagnée dans sa démarche pédagogique.</p>
			1 000,00									
			493 496,50	33 800,00	46 455,00	0,00	20 800,00	14 400,00	12 600,00	116 125,00	137 966,00	
			70 800,00	16 000,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	40 000,00	70 219,00	

WILHELM FELISSIER
 Directeur Départemental de la Coopération Sociale
 et de la Protection des Populations

JOS DAURES
 Directeur Général des Services de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
 Date de télétransmission : 27/11/2017
 Date de réception préfecture : 27/11/2017

PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet		Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financiers	Instruction technique/ Proposition	
		CAN	CGET									
Pilier Valeurs de la République												
V1	Fonctionnement-formation des conseils citoyens											Les conseils citoyens ont été créés début 2016. Les habitants et acteurs du quartier sont conviés à participer à des ateliers de pilotage, à des ateliers liés aux études en cours. Des fonds sont dédiés à leur fonctionnement.
V2	ASFODEP "Faire vivre les valeurs républicaines" Nouvelle action	3 250,00										15 participants pourront participer à des temps d'échanges, de découverte et d'apprentissage des valeurs républicaines par le biais du jeu. Ce jeu élaboré par l'association questionne les 25 valeurs de la République à travers 6 situations quotidiennes. Les séances se déroulent dans les CSC de juin à décembre. Une quinzaine de séances sont prévues d'une durée de 3h. Le repérage du public (dont des étrangers primo-arrivants) sera effectué par les travailleurs sociaux, les CSC, les services de l'Etat, des formateurs de l'association ou d'anciens stagiaires. Pris en charge par la DDCSPP, BOP 104.
V3	ASFODEP "Le café citoyen" Nouvelle action	3 250,00										L'association propose la discussion autour d'un café pour une quinzaine de personnes dans un CSC ou un café de quartier. Les échanges se déroulent de juin à décembre et dureront entre 2 et 3h. Les séances abordent le thème des usages et valeurs et laisseront le temps aux illustrations de ces concepts dans la vie quotidienne. Les groupes seront mixtes pour que les participants apprennent à mieux se connaître. Public visé: tout public dont les plus de 60 ans et les migrants résidant dans les QPV, via des repérages des travailleurs sociaux, des services de l'Etat, des formateurs et d'anciens stagiaires. Pris en charge par la DDCSPP, BOP 104.
V4	AFIMDS "Conférences sur l'identité franco-marocaine et contre la montée du radicalisme dans les cités" Nouvelle action	2 000,00										L'association organise 2 conférences les 27 (public restreint) et 28 avril à l'espace Tartalin sur le thème du vivre ensemble et de la montée du radicalisme. 3 intervenants sont prévus le 28 avril. La conférence est gratuite, le cocktail d'invités qui sur est à 150€pers. Mise à disposition d'une navette de bus entre le quartier du Clou Bouchet et le lieu de la conférence. Avis défavorable du comité technique du 7 avril. Les habitants ne sont pas impliqués dans la mise en œuvre de projets. De plus, la rémunération des intervenants est très élevée.
V5	Egalis "Organiser un temps d'échanges entre groupe de femmes sur les enjeux de l'égalité femme/homme" Nouvelle action	9 768,00										Egalis souhaite organiser des temps d'échanges avec un groupe de 15 femmes des quartiers prioritaires sur les enjeux de l'égalité femme/homme. L'action se décline en 3 temps de septembre à décembre 2016: - constituer un groupe de femmes - organiser et animer 3 réunions de travail - présenter les recommandations d'actions à la CAN Autofinancement: 1 768€
Total Valeur de la République		31 296,00	20 500,00	0,00	0,00	1 000,00	2 000,00	0,00	0,00	10 298,00		
		4 000,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Fonctionnement												
	CAN Observation/généraliste	25 340,00	4 000,00									Mise en place d'un observatoire social des quartiers prioritaires de la politique de la ville: - Les données démographiques de l'observatoire ont été intégrées au contrat de ville signé en juillet 2015 et ont permis d'évaluer le diagnostic des quartiers prioritaires - Des indicateurs sociaux sont renseignés ainsi que les indicateurs d'évaluation La charge de mission de l'Observatoire est intégrée au groupe projet qui suit l'ensemble de la démarche au côté des services de la CAN, de l'Etat, de la Ville de Niort et des bailleurs. Avis favorable du comité technique du 6 septembre à hauteur de 4 000€ au titre du CGET.
			4 000,00									CAN: 21 340
			4 000,00									

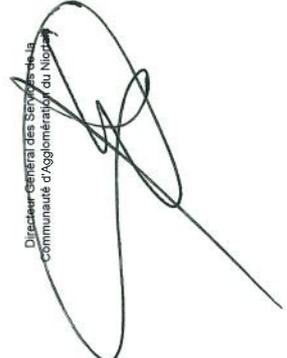
Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

PROJET Intitulé du projet	OP	Coût total du projet		Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres Financeurs	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CGET	CAN	CGET									
Total Education Parentalité		578 058,00	59 600,00	64 200,00	59 600,00	6 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	64 086,00	265 443,00	4 123,00	
		72 070,00	46 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 664,00	
Total Prévention, accès aux soins		522 963,00	45 821,00	57 228,00	45 821,00	7 000,00	73 823,00	0,00	40 500,00	27 750,00	13 000,00	68 301,00	64 383,00	
		42 100,00	58 905,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	5 500,00	0,00	
Total Accès aux droits		105 544,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00	0,00	4 750,00	0,00	5 000,00	3 500,00	10 184,00	
		0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	
Total Axe Accès aux sports et loisirs		493 498,50	114 082,50	33 900,00	33 900,00	7 340,00	46 465,00	0,00	20 900,00	14 400,00	12 800,00	116 125,00	137 966,00	
		70 800,00	16 000,00	1 500,00	1 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	40 000,00	70 218,00	
Total Prévention de la délinquance		54 138,00	3 000,00	500,00	11 000,00	5 000,00	3 450,00	0,00	0,00	0,00	3 970,00	24 628,00	820,00	
		3 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Pilier Valeurs de la République		20 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total 1ère programmation du 7 avril 2016		210 810,50	90 321,00	86 800,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		74 178,00	40 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total 2ème programmation du 24 mai 2016		89 500,00	29 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		52 805,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total 3ème programmation du 6 septembre 2016		24 670,00	44 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant soutien octroyé		200 970,00	141 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Wilfrid PELLISSIER


 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 et de la Protection des Populations

Joël DAURES


 Directeur Général des Services de la
 Communauté d'Agglomération du Niortais

 Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
 Date de télétransmission : 27/11/2017
 Date de réception préfecture : 27/11/2017



ACCES A L'EMPLOI, FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE

- OS 1 Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté
- OP 16 Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes
- OP 17 Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires
- OP 18 Développer et consolider les clauses d'insertion dans la commande publique
- OS 2 Lever les freins à l'emploi
- OP 19 Favoriser la mobilité de la langue
- OP 20 Agir pour améliorer la santé des enfants en vue de l'insertion notamment des femmes
- OS 3 Favoriser l'attractivité et la vitalité économique
- OP 21 Favoriser l'attractivité et la vitalité économique
- OP 22 Soutenir les initiatives locales
- Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation
- OP 23 Soutenir l'attractivité commerciale des QPV

Avant chaque comité technique, tous les dossiers présentés font l'objet d'une instruction préalable par les services de la DIRECCTE, la DDCSPP, la CLICD 79, la Ville de Niort, CANPLIE et en collaboration avec le délégué du Préfet dans les quartiers.

NATURE DES ACTIONS - Volet Emploi du CDV

Structure Action	OP	Contreparties éligibles										Montant du projet	Observations	
		CD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	État	CGEET	Autres fonds éligibles	Total éligibles		FSE			
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
AN "Relèveit de parcours - Plateforme vers l'emploi"	OP 16	13000		6500						27 357,17	58,38%	46 857,17		En 2015, un ETP a suivi 106 personnes (58H, 48F) sur 547 RDV et 6 sorties positives dont 4 en formation et 2 CDI en Agent de sécurité et vitrier. 66 personnes issues des quartiers prioritaires ont été suivies. Pour 2016, projet à l'identique 1 ETP et suivi de 100 personnes en file active. Proposition pour réunion d'instruction du 21/03 : Avis favorable au vu de la forte proportion du public des quartiers en suivi.
		12 000,00		6 500,00						18 500,00		18 500,00		Le comité technique du 7 avril 2016 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans votre projet. Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 6 500 € qui se décline de la façon suivante : - 5 000 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus de quartiers prioritaires, - 1 500 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
MIPE "Relèveit de parcours"	OP 16	26 000,00		13 000,00				2 140,00		48 650,00	54,18%	89 790,00		En 2015, pour 1 ETP, 94 personnes ont été suivies en 379 RDV et 11 sorties positives. Pour l'autre ETP, 103 personnes ont été accompagnées sur 521 RDV pour 9 sorties positives. Sur l'ensemble, on trouve 8 en formation, 6 en CDD en agent d'entretien, agent administratif, ouvrier bâtiment, aide à domicile, assistant vente, agent polyvalent, 3 CDI en logistique, association adaptée et assistant familial et 1 CUI en agent d'entretien. Pour 2016, projet à l'identique sur 2 ETP sur 200 participants suivis en file active. Au total, 74 F et 123 H et dont 72 issues des quartiers prioritaires. Proposition pour réunion d'instruction du 21/03 : Avis favorable au vu de la forte proportion du public des quartiers en suivi et le nombre de sorties positives.
		24 000,00		13 000,00				2 140,00		41 140,00	54,18%	89 790,00		Le comité technique du 7 avril 2016 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans votre projet. De plus, les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 13 000 € qui se décline de la façon suivante : - 10 000 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus des quartiers prioritaires, - 3 000 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats).

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

(Signature)
Muriel BOISSEY

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

(Signature)
Joël DAURES

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Structure Action	OP	CD 79	Conseil Regional	Contreparties éligibles				Total éligibles Montant	FSE Montant	FSE %	FSE et éligibles	Montant du projet	Observations
				CAN	Communes	Etat	CGET						
ASFOREP "Préject unique de parcours"	OP 16	9 000,00		3 250,00	490,00			12 740,00	9 260,00	42,09%	22 000,00	22 000,00	En 2015, sur un demi ETP, 83 participants PLIE (59H, 24F), 19 des quartiers prioritaires ont été reçus et suivis sur 382 RDV, 10 sorties positives dont 5 en formations, 4 en CDD dans les domaines de la restauration rapide, associatif, industrie et conducteur de travaux, 1 CDI employé restauration rapide. Sur 2016, il est proposé un projet à l'identique, avec un demi ETP en accompagnement sur 50 participants en file active. Proposition pour réunion d'instruction du 21/03 : Avis favorable au vu de la forte proximité avec le public des quartiers en suivi. Le comité technique du 24 avril 2016 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans votre projet. De plus, les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 3 250 € qui se décline de la façon suivante : - 2 500 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus des quartiers prioritaires, - 750 € pour la réalisation de 6 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
		6 000,00		3 250,00	490,00			9 740,00			9 740,00	9 740,00	
CSC Marais "Espace Emploi"	OP 16	13 000,00		6 500,00	4 260,00			23 760,00	22 697,00		46 457,00	46 457,00	Pour 2015, pour 1 ETP, il y a eu 108 participants PLIE (67H, 41F) dont 10 personnes des quartiers prioritaires, 515 RDV et 10 sorties positives, 4 en formations, 4 CDD dans les activités de peinture, préparateur de commandes, assistance mutuelle, 1 CDI chef de projet. Pour 2016, au vu du nombre croissant de prescriptions sur Niort, la structure a proposé à partir du 25/02 d'effectuer une permanence de plus par semaine à Souhé, où la référence intervenait déjà. L'objectif sur l'accompagnement en file active est de 100, dont 6 en quartiers prioritaires. Proposition pour réunion d'instruction du 21/03 : l'opérateur a demandé un délai supplémentaire pour finaliser son dossier en raison d'une absence prolongée de la directrice. Avis favorable au vu de la permanence niortaise qui touche le public des quartiers prioritaires. Le comité technique du 24 mai 2016 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans votre projet. Toutefois, les membres de l'instance ont souligné la nécessité de positionner, dès que possible, cette permanence au sein du quartier prioritaire du Pontreau-Colline St André afin de proposer un service en proximité. Ce repositionnement est également motivé par la perspective des plans d'actions initiés prochainement par Pôle Emploi. Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 6 500 € qui se décline de la façon suivante : - 5 000 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus des quartiers prioritaires, - 1 500 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
		12 000,00		6 500,00	4 260,00			22 760,00			22 760,00	22 760,00	
Soutien Jeunes Sorties cofinancées		61 000,00	0	29 250,00	4 750,00	0	2 140,00	97 140,00	107 964,17		205 104,17	205 104,17	Total demandé pour l'accompagnement en ETP : 5
		54 000,00	0,00	29 250,00	4 750,00	0,00	2 140,00	90 140,00	0,00		32 500,00	32 500,00	Total proposé pour l'accompagnement en ETP : 6

CSC
Jeunes
Sorties
cofinancées
Conclusion

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de dépôt en transmission : 27/11/2017
Date de réception en préfecture : 27/11/2017

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de
la Protection des Populations

Wilfrid-BELISSIER

Le Directeur Général des Services de la
Communauté d'Agglomération du Niortais

JOEL DAURES

Structure Action	OP	CD 79	Conseil Régional	Contreparties éligibles			Total éligibles Montant	FSE Montant	FSE %	FSE et éligibles	Montant du projet	Observations
				CAN	Communes	Etat						
ANIE "Aide à la mobilité des demandeurs d'emploi"	OP 19	31 000,00		20 350,00	5 100,00		69 050,00	100%	69 050,00	69 050,00		En 2015, 62 personnes ont bénéficié des services de location de cyclomoteurs dont 9 issues des quartiers soit 14%. La durée de location moyenne est de 2,7 mois. Le nombre de bénéficiaires a baissé, 23%. Les vélos restent très peu utilisés. La quasi-totalité de la location se fait dans le cadre de l'accès à l'emploi ou à la formation 97%. 30 cycles ou scooters sont à disposition et 5 vélos électriques. Pour 2016, le projet est proposé à l'identique de celui de 2015, avec un objectif de 20% des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires, objectif qui n'a pas été atteint en 2015. Ce projet comprend la location de cyclomoteurs et de vélos sur Niort pour laquelle il y a une demande de subvention. Le deuxième action s'adresse pour la location de cyclomoteurs sur le pays Haut Val de Sèvres et pour la troisième action de location de voitures, le financeur sollicité est le Conseil départemental. Proposition : au vu de l'absence de communication spécifique et d'actions adaptées en direction des habitants des quartiers prioritaires et sur la base du résultat constaté dans la restitution du bilan d'opération 2015, soit 14 % du total des publics accueillis, qui est en dessous de l'objectif annoncé, il est proposé d'octroyer un montant proratisé de 14 % du coût total prévisionnel de l'opération 2016 soit 10 000 €. En 2015, les membres de l'instance avaient fait des observations sur les effectifs pris en compte et avaient informé l'opérateur que s'il souhaitait solliciter les crédits du contrat de ville en 2016, une réflexion devait être conduite sur le positionnement, les modalités de déroulement et les cofinancements du projet. Le comité technique du 24 mai 2016 a émis un avis favorable pour soutenir l'action, à hauteur de 10 000 euros au titre de la CAN au regard du nombre peu important de participants issus des quartiers prioritaires et en l'absence au sein du projet, d'actions spécifiques en leur direction.
ANIE "Conseil en mobilité"	OP 19	2 700,00		5 000,00		22 700,00	22 700,00	100%	22 700,00	22 700,00		En 2015, 24 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dont 6 personnes issues des quartiers. 105 personnes ont été reçues en conseil à l'achat dont 19 personnes résidant en quartiers prioritaires. Les objectifs principaux étaient de développer la mobilité pour favoriser l'accès à l'emploi, accompagner les personnes en difficultés sociale et/ou professionnelle, vers une mobilité autonome et pérenne. En 2015, malgré une communication accrue et une relance totale des outils avec un nouveau logo, aucun atelier collectif n'a pu être mis en place, faute de participants. Une permanence est proposée à la mairie de quartier du Clou Bouchet. Pour 2016, projet repropose à l'identique avec 25% des bénéficiaires issus des quartiers prioritaires qui n'a pas été atteint en 2015. Proposition : mise en place d'une expérimentation de cette action, avec la référente de parcours AIN qui se trouve sur le quartier Clou Bouchet. Cela consistera à un diagnostic systématique de mobilité pour les participants du PLIE de ce secteur (plate évoquée lors des dialogues de gestion) et permettra de faire le lien avec le Contrat de ville de la fiche action : lever les freins à la mobilité. Le comité technique du 24 mai 2016 a émis un avis favorable pour soutenir l'action, à hauteur de 5 000 euros au titre de la CAN.
Ecole de la Zlame chance "Insertion et prévention jeunes de quartiers prioritaires"	OP 20	45 000,00	166 500,00	40 000,00	140 084,00	479 887,00	100 000	17,24%	579 887,00	579 887,00		Objectif de départ : permettre aux jeunes de 18 à 35 ans sortis sans diplôme et qualification du système scolaire, de s'inscrire dans un nouveau parcours éducatif d'acquisition des compétences et de comportements, pour favoriser une intégration sociale et professionnelle durable. En réponse, il est proposé un projet pédagogique avec alternance et individualisation des parcours. Un projet d'insertion professionnelle avec un partenariat actif au sein des entreprises pour favoriser des stages d'immersion. En 2015, la première promotion a commencé le 16 novembre, 64 jeunes ont été orientés dont la majorité venait de la Mission Locale. 28 candidatures ont été vues et 15 retenues, 4 hommes et 11 femmes, dont 2 jeunes des quartiers prioritaires, 73% ont moins de 22 ans. Au total, 93% ont un niveau inférieur au niveau V, 80% issus de la CAN. Pour 2016, il est envisagé d'intégrer 120 jeunes avec une montée en charge du personnel salarié de 10 personnes, sur les mêmes objectifs pédagogiques et un parcours moyen de 9 mois. Le comité technique du 7 avril 2016 a émis un avis favorable pour soutenir l'action, à hauteur de 40 000 euros au titre de la CAN. Toutefois, les membres de l'instance attirent tout particulièrement votre attention sur le nombre de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires qui conditionne les crédits spécifiques apportés au titre de la politique de la ville.

Maquette CAN - Volet Emploi du CDV

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Wilfrid PELISSIER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

JOEL SAURES

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Structure Action	OP	CD 79	Conseil Régional	CAN	Contreparties éligibles		Etat	CGET	Autres fonds éligibles		Total éligibles	FSE	FSE en éligibles	Montant du projet	Observations
					Communes	Montant			Montant	%					
Coopérative d'Activité et d'Emploi Aceascop "Coopérative Jeunesse de Services"	OP 22			20 000,00					16 100,00	36 100,00	100,00%			36 100,00	Objetif de l'action: une coopérative Jeunesse de services (CJS) est un projet d'éducation à la coopération dans le travail. Elle regroupe une quinzaine de jeunes âgés minimum de 16 à 18 ans. L'objectif est de former ces jeunes à conduire une entreprise coopérative: proposer des services à la population, prendre des décisions collectivement, définir une stratégie de commercialisation dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. C'est une expérience qui dure 2 mois. L'objectif est de toucher 7 à 10 jeunes issus des quartiers. Cette action est pilotée par le réseau Coopérer pour entreprendre. C'est un cas de réplique en France, d'un dispositif québécois, à l'échelle nationale. Dans le contexte normand, cette action propose aux jeunes pour favoriser leur insertion, d'être en contact avec les acteurs du territoire, notamment pour des jeunes de faible qualification. Les moyens humains sont de 2,5 ETP en CDD sur 3 mois de Juin à août, comme animateurs. Un partenariat fort a été établi avec la Mission Locale qui appuiera le recrutement. Le démarrage idéal est pour mars 2016, recrutement des animateurs et recrutement des jeunes en juin 2016. La mise en oeuvre opérationnelle de l'action est la mobilisation d'une grande diversité d'acteurs locaux sur le territoire: le parrain économique est la coopérative d'activité et d'emploi ACEASCOP, porteuse juridique des contrats des jeunes, ceux-ci seront rémunérés en fonction du chiffre d'affaire généré pendant l'été. Les autres partenaires institutionnels sont: les acteurs locaux du monde de l'entreprise, les acteurs locaux publics, les associations de la société civile avec des citoyens engagés.
ADIE (en partenariat avec la CMA et la CCI)	OP 22	8 000,00	10 672,00	20 000,00			7 500,00	60 151,00	106 323,00	106 323,00	92,50%		8 621,00 €	114 944,00	Le comité technique a émis un avis favorable pour un financement au titre de la CAN, à même hauteur que les financements privés, soit un montant de 16 100 euros. Le bilan 2015 indique que 85 personnes ont été reçues dans les permanences ADIE dont 20 des quartiers prioritaires. Sur les ateliers <i>Emergence de projet</i> animés par le BGE, il y a eu un manque de prescriptions et donc peu de personnes ont participé, 7 en tout. Sur les <i>Ateliers de la création</i> délocalisés dans les quartiers 21 personnes ont participé, on note une forte progression de cet atelier. Sur <i>l'accompagnement des entrepreneurs installés</i> , 15 personnes en ont bénéficié dont 2 des quartiers. Deux temps forts ont été proposés aux professionnels de l'accompagnement: présentation de l'action dans sa globalité à l'AMS Clou Bouchet et la présentation des actions BGE et CCI. Au total 115 personnes sont passées par l'action, soit plus de 50% que l'année 2014. 58% DELD, 37% des femmes. On note que les jeunes reçus étaient très intéressés par la création de leur entreprise. Pour 2016, le projet regroupe à l'identique: les permanences ADIE, 3 ateliers animés par le BGE sur la construction du projet, les ateliers par demi-journée sur l'information et la création animée par la CCI et délocalisés sur les quartiers, l'accompagnement des artisans installés, par la CMA, sur un repérage de 54 entrepreneurs au sein des quartiers. Des entretiens annuels sont proposés en soutien pour favoriser la pérennisation de ces activités. Le nouveau: Ensemble pour la création d'entreprise dans les quartiers avec 6 ateliers d'une demi-journée, avec l'objectif de s'appuyer sur l'exemplarité et la dynamique collective, avec des témoignages d'entrepreneurs et des échanges en petit groupe sur un thème partagé. Les trophées des quartiers ont eu lieu le 17 mars et ont récompensé 3 personnes pour leur entreprise.
Mission Locale				7 057,00			7 070,00	1 263,07	1 263,07	1 263,07	100,00%			15 390,07	Le comité technique a émis un avis favorable pour soutenir, en complément des autres financements, cette action à hauteur de 20 000 euros au titre de la CAN et 7500 € au titre du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires). Une première expérimentation a eu lieu, validée au CT de septembre 2015, le projet, qui pour rappel vise à accompagner des groupes de jeunes chercheurs d'emplois des QPV. Ces jeunes doivent organiser des actions concrètes basées essentiellement sur la prospection d'entreprises, utiles à leur propre parcours et pour l'ensemble des jeunes. Le bilan intermédiaire de juin 2016 indique que sur 35 jeunes, 4 jeunes ont été régulièrement présents sur l'action et ont valorisé une sortie: deux emplois, un contrat d'apprentissage, un jeune en évaluation en vue d'une formation informatique. Ils ont produit un support écrit (plaque) sur 10 Cv d'entreprises démarchées. Dans la continuité du premier projet, un second projet Passerelle 2, est proposé sur la période de décembre 2016 à juin 2017, avec des ajustements sur le déroulé de l'action. Vu la difficulté à constituer des groupes, le nouveau projet passera de deux entrées et sorties permanentes sur des ateliers hebdomadaires de deux demi-journées. La démarche d'enquête en entreprise est toujours au coeur de l'action mais les entreprises démarchées seront plus large que la zone S.Liquaire, avec une dématérialisation de la plaquette pour diminuer son coût. Pour information complémentaire: Des permanences sont proposées le mercredi AM sur le Pontreau (salle mosaïque) le mardi, le mercredi AM et le jeudi à la Tour Chabot, 6 à 10 jeunes par trimestre sont ciblés. La non reconduction des 5 000 € affectés au titre du FIPJ à l'opération en 2015 contraindra l'opérateur à limiter la diffusion de ses informations sur les seuls supports de communications dématérialisés et de limiter l'intervention d'un communicant.
Total		147 700,00	177 172,00	141 057,00	4 750,00	145 184,00	7 070,00	195 557,07	826 590,07	826 590,07	79,24%		216 595,17	1 043 175,24	Avis favorable du Comité technique du 6 septembre 2016 pour un financement à hauteur de 7 057 euros pour la CAN et 7 070 euros au titre du CGET. Toutefois, les membres du Comité ont souligné la nécessité de conduire l'action de prospection entreprises, au-delà de la Zone ST Liquaire.
Total programmes		0,00		98 650,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	90 140,00	90 140,00	100,00%		0,00	1 043 175,24	

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

WILHELM PELLISSIER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

JOLI DAURES

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20161127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception en préfecture : 27/11/2017

La réglementation en ce qui concerne l'amiante, a été profondément modifiée ces dernières années, il est fortement recommandé que les personnes amenées à suivre et à intervenir sur des opérations de chantiers susceptibles de contenir de l'amiante, soient sensibilisées et formées. Ainsi les domeurs d'office portent la responsabilité d'informer les intervenants sur le risque amiante. Certains marchés clauseés (de démolition ou réhabilitation) peuvent comporter ce risque, dans le cadre de travaux classés en sous section 4, qui interviennent sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. Les personnes en insertion susceptibles de travailler sur ces marchés pourraient bénéficier d'une sensibilisation aux risques de l'amiante. Pour cela, nous avons pris des renseignements auprès d'organismes qui proposent des formations courtes de 2 jours avec un coût par participant de 600 euros en moyenne (groupe de 10 participants), notamment la Fédération du bâtiment qui doit nous proposer un mode d'intervention. Ainsi, nous pourrions former un petit groupe de participants, pour répondre aux 3 marchés clauseés de réhabilitation qui correspondent à environ 2500 h. Nous sollicitons le comité technique pour un accord de principe pour mettre en place deux modules de formation environ 6000 euros par module (le coût sera connu en fonction du choix de l'opérateur).

Maquette CAN -Volet Emploi	CD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	Etat	CGET	Autres fonds éligibles	Total éligible	FSE	FSE et éligibles	Montant du projet
Totaux après 1ère programmation du 7 avril 2016	42 000,00		98 850,00	490,00	0,00	7 500,00	2 140,00	150 980,00	0,00	150 980,00	150 980,00

Maquette CAN -Volet Emploi	CD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	Etat	CGET	Autres fonds éligibles	Total éligible	FSE	FSE et éligibles	Montant du projet
Totaux après 2ème programmation du 24 mai 2016	12 000,00		21 500,00	4 260,00			27 600,00	65 360,00			65 360,00
Totaux demandé	46 700,00	0,00	31 850,00	4 260,00	0,00	0,00	27 600,00	110 410,00	110 410,00	220 820,00	220 820,00

Maquette CAN -Volet Emploi	CD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	Etat	CGET	Autres fonds éligibles	Total éligible	FSE	FSE et éligibles	Montant du projet
Totaux après 3ème programmation du 6 septembre 2016	0,00		19 057,00	0,00	0,00	7 070,00	1 263,07	27 390,07		27 390,07	27 390,07
Totaux demandé	0,00	0,00	19 057,00	0,00	0,00	7 070,00	1 263,07	27 390,07		27 390,07	27 390,07

Maquette CAN -Volet Emploi	CD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	Etat	CGET	Autres fonds éligibles	Total éligible	FSE	FSE et éligibles	Montant du projet
Totaux après 1ère, 2ème et 3ème programmation	54 000,00	0,00	139 407,00	4 750,00	0,00	14 570,00	31 003,07	243 730,07	0,00	243 730,07	243 730,07
Montant alloué aux programmes			150 000								
Montant sous-traité de la 2ème programmation			40 000								

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Wilfried PELLISSIER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Nivernais

Nivernais

Pour rappel : les actions de la Mission locale sont conventionnées de décembre 2015 à décembre 2016										
Mission Locale "Passerelles pour l'Emploi Jeunes Entreprises et Quartiers"	CAN - 11 122 € CAN - valorisation subv globale ML : 2 578	DIRECCTE : 5 000 €	CGET/ACSE 12 500 €	31 200	31 200,00	31 200,00	31 200,00	31 200,00	31 200,00	La Mission locale propose de mettre en œuvre une expérience dans le cadre du pilier emploi et développement économique du Contrat de ville un projet "Passerelles Emplois" qui vise à accompagner des jeunes chercheurs d'emploi des Quartiers prioritaires de la CAN dans le cadre de l'organisation d'actions concrètes permettant à d'autres jeunes : 1- De rencontrer des chefs d'entreprises locales, notamment de la ZAE St Liguairre avec ateliers, tables rondes, stages dating. 2- Découvrir des entreprises, des métiers, des productions locales dans le cadre de visites et/ou de stages en entreprises. développer un réseau. 3- Se créer des opportunités d'emploi et de s'ouvrir sur d'autres secteurs professionnels. L'action est prévue entre décembre 2015 et décembre 2016. Les objectifs sont de mobiliser 4 groupes (un par trimestre) de 8/10 jeunes accompagnés par la Mission locale qui seront chargés dans le cadre d'une junior entreprise, d'organiser des actions passerelles. Les jeunes engagés dans ce projet devront imaginer, déployer, promouvoir en tenant compte des contraintes de temps de budget. Les moyens humains sont : 1 conseiller Mission locale à 0,30 ETP hebdomadaire et un intervenant conseil collectif et individuel Communication sur la base de 5 jours par groupe.
	11 122,00	5 000	12 500,00	31 200	31 200,00	31 200,00	31 200,00	31 200,00	31 200,00	
	11 122,00		12 500,00	23 622,00	23 622,00	23 622,00	23 622,00	23 622,00	23 622,00	Avis favorable du comité technique du 14 septembre 2015 pour un financement à hauteur de 11 122 € au titre de la CAN et 12 500 € au titre du CGET.
Mission Locale "Projet santé Jeunes"	CAN - valorisation subv globale : 3 354 € CDV : 15 465 €	ASS 2015 : 9 790 € ASS 2016 : 2 230 €	CGET/ACSE : 4							La Mission locale propose un projet Santé Jeunes sur la période décembre 2015 à décembre 2016, le temps de déléguer et de lancer d'autres actions. Les objectifs de ce projet sont : sensibiliser, informer les jeunes habitants des Quartiers prioritaires en matière de santé et de prévention. Favoriser une meilleure connaissance des offres de service des partenaires en matière de santé et d'accès aux droits. En coopération avec l'IREPS et la Maison des adolescents, La Mission locale propose de s'inscrire dans le cadre du Contrat de Ville avec une double démarche : - Une action en direction des jeunes (de janvier à décembre 2016) s'appuyant sur : o la création d'un lieu ressources « santé » dans les nouveaux locaux de la Mission Locale au Clou Bouchat (accès libre et/ou conseillé à des supports d'information documentaires, aux portails internet « santé, o la mise en œuvre d'expositions thématiques tous les deux mois, accompagnées de tables rondes ou d'ateliers (vie affective et sexuelle, addictions, nutrition...), o la mise en œuvre d'un forum « santé » jeunes » en décembre. - Une action en direction des professionnels (fin 2015 et premier semestre 2016) ayant pour ambition de : o renforcer les partenariats de proximité, o de mieux connaître les champs d'intervention de chacun, pour favoriser un accompagnement et des mises en relation toujours plus efficaces, avec les bons interlocuteurs. Les moyens humains mobilisés : 0,10 ETP Mission Locale, agent d'accueil 0,05 ETP et l'intervention de l'IREPS : coordinatrice, chargée de projets, chargée de documentation sur la base totale de 23,5 jours.
	15 465,00	4 960,00	4 200,00	27 978,00	27 978,00	27 978,00	27 978,00	27 978,00	27 978,00	
	15 465,00	4 960,00	4 200,00	23 019,00	23 019,00	23 019,00	23 019,00	23 019,00	23 019,00	Avis du Comité technique : Projet ajourné dans l'attente de complément d'informations afin de souligner qu'il ne s'agit pas d'un lieu supplémentaire mais bien d'un espace qui permet de jalonner le retour des jeunes vers ces structures de droit commun.

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Winfried PEUSNER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Jean DAURES

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Engagement de la Ville de Niort

Annexe DSU

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Titre Fiche action	N° action	Actions	Moyens mobilisés	Indicateurs quantitatifs (de façon générale, les indicateurs distingueront (quand ce sera possible) la part des bénéficiaires des QPV dans la ville, ainsi que les caractéristiques par genre et âge (< 26 ans)			Indicateurs qualitatifs		
1 - Développer la parentalité et la réussite éducative	1 - Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales	Favoriser l'implication des parents au sein des écoles	3	1- Des espaces d'échanges entre parents et écoles (ex : café des parents, gouter...), de rencontres entre les familles et la communauté éducative (école Pérochon, J. Zay, J. Ferry, P. de Coubertin, E. Zola) en lien avec les directeurs, les psychologues scolaires et les CSC	Participation des agents Ville de Niort : participation des agents municipaux aux dispositifs de concertation, de temps d'information ou de consultation organisés avec les parents d'élèves et les enseignants = Coordinatrices (1 à 3) et référents (5) périscolaires Dans le cadre du PEDT et du 2ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : Concertation des acteurs éducatifs et institutionnels développée Espace d'accueil Moyens humains de l'Education nationale : coordinatrice REP, enseignants, directeurs et psychologues scolaires.	Nombre de participants au « Café des Parents » et autres lieux d'échanges parents/école	Nombre heures de participations des agents aux échanges				
1 - Développer la parentalité et la réussite éducative	1 - Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales	Favoriser l'implication des parents au sein des écoles	3	2- Le protocole d'accueil des enfants et de leurs familles lors de la première scolarisation	2 salles de CSC pour 2 réunions annuelles					Satisfaction sur la base d'enquêtes des familles, des enfants/jeunes, responsables scolaires	
1 - Développer la parentalité et la réussite éducative	2 -Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative	4	2. La « semaine de la maternelle », ouverture des écoles maternelles aux familles pendant le temps scolaire (en privilégiant la rentrée scolaire et les retours de vacances)	supports techniques et moyens logistiques pour le stand partenarial	Nombre de participants aux JPO et « semaine de la maternelle » selon l'école	Nombre de parents présents aux réunions de rentrée				
1 - Développer la parentalité et la réussite éducative	2 -Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative	4	6. La poursuite des formations spécifiques des parents bénévoles pour favoriser leur implication dans les associations de parents d'élèves	1 agent DE sur 2 réunions	Nb de parents participant aux formations pour les parents d'association de Parents d'élèves	Nombre d'APE sur les écoles QPV	Taux de participation aux élections et nombre de parents élus		Implication des parents à la vie de l'école	
1 - Développer la parentalité et la réussite éducative	2 -Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative	4	7. Bénévolat des parents dans les animations et les temps forts périscolaires	moyens humains pour la mobilisation des parents bénévoles et moyens logistiques	Nombre de bénévoles en APS				Implication des parents à la vie de l'école	Diversité des thématiques d'animation proposées par les parents bénévoles
1 - Développer la parentalité et la réussite éducative	5 - Rendre les établissements scolaires plus attractifs	Rendre les établissements scolaires plus attractifs Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires	7	4. Renfort d'encadrement et d'animations associatives dans les accueils de loisirs périscolaires des 5 écoles du Contrat de Ville.	Renfort d'animation associative - 3 à 4 interventions par semaine en complément des activités réalisées par l'équipe périscolaire et/ou des partenaires dans les 5 écoles du contrat de ville (contre 2 à 3 interventions sur les 14 autres écoles municipales). 1. Pilotage et coordination : 1 coordonnateur périscolaire dédié aux 5 écoles du territoire.2. Equipe périscolaire : 5 Référents – 31 animateurs et surveillants 3. Formation des agents Dans le cadre du PEDT et du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : Renfort d'encadrement	nombre d'heures total d'intervention associative	Taux de renfort associatif. Taux horaire d'activité par enfant .	Taux de renfort encadrement . Taux d'encadrement	Diversité des intervenants : nombre d'association et domaines d'activité	Action de formations des encadrants	
2 - Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers	6 - Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	9	1.Poursuivre les programmes de développement des compétences psychosociales dans la continuité du programme « Grandir Ensemble » : - En consolidant le projet en termes d'organisation sur le REP compte tenu des effectifs croissants et du nombre important d'actions rattachées - En élargissement le projet sur le nouveau quartier prioritaire du Pontreau/Colline St André (établissements Ferry, Coubertin et collège Pierre et Marie Curie) par un renfort en moyens humains (adulte relais et contrat aidé) - Mise en place d'un comité de pilotage spécifique permettrait de prendre des décisions au regard de ces enjeux	Moyens humains, Grandir ensemble –Espaces ludiques achat de kit de jeux Dans le cadre du PEDT et du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers.	Indicateurs de suivi de "Grandir ensemble"					
2 - Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers	6 - Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	9	2. Actions éducatives autour du vivant et de la relation à l'animal favorisant l'apaisement du climat scolaire (le poney maître d'école, responsabilisation de l'enfant à travers la gestion d'un poulailler...)	(pour l'action Poney Maître d'école) : moyens humains de coordination : 1 responsable administratif et ressources + 1 responsable service des sports+2 conseillers pédagogiques-Moyens humains pour la mise en œuvre : 1 ATSEM-1 coordinatrice scolaire -1 agent service restauration -1 professeur des écoles-2 à 4 parents accompagnateurs. Ville de Niort (action poulailler) : moyens humains et logistiques Les 2 actions qui précèdent, conduites par la Ville de Niort s'inscrivent dans le cadre du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers et du PEDT	Nombre de classes et d'élèves participants					
2 - Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers	6 - Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	9	4. Actions collectives de prévention et de sensibilisation (action petit déjeuner, «M'Tes dents » et « M'ton goûter », securisme...)	Pilotage coordinatrice périscolaire, référents, équipes périscolaires, pilotage responsable restauration, équipe restauration et services civiques Dans le cadre du PEDT et du 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers.	Nombre d'enfants bénéficiaires des actions					
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	18	4. La création de guides thématiques en langage accessible au grand public pour faciliter la compréhension du droit de la famille (naissance, décès, mariage, etc.)	Moyens humains : conception et production des documents par les services communication et accueil formalités administratives	Nombre de supports thématiques diffusés				Vérifier l'accessibilité du langage auprès du conseil citoyens	
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	18	6. Le maintien des permanences des partenaires par la mise à disposition des locaux à titre gracieux au sein des deux mairies de quartier : service d'écrivain public, justice, action sociale, administratif, insertion professionnelle	Moyens matériels : mise à disposition de locaux au sein des 2 mairies de quartier Moyens humains : temps à préciser chez les agents des mairies de quartier						

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
 Date de télétransmission : 27/11/2017
 Date de réception préfecture : 27/11/2017

Engagement de la Ville de Niort

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Titre Fiche action	N° action	Actions	Moyens mobilisés	Indicateurs quantitatifs (de façon générale, les indicateurs distingueront (quand ce sera possible) la part des bénéficiaires des QPV dans la ville, ainsi que les caractéristiques par genre et âge (< 26 ans))			Indicateurs qualitatifs			
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	18	7. Le maintien du service d'écrivain public (SEP)	moyens logistiques	Nombre d'interventions Nombre de personnes rencontrées						
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	18	8. L'instruction des dossiers administratifs au sein des deux mairies de quartier : carte d'identité, passeport, demandes d'acte, inscriptions scolaires	Moyens humains : agents des mairies de quartier et service courrier	Nombre de dossiers instruits en mairie de quartier	Nombre d'accueil en mairie de quartier	Nombre d'inscriptions scolaires en mairie de quartier				
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	18	9. Faciliter l'accueil, l'information et l'orientation des habitants au sein des mairies de quartier	Moyens humains : agents des mairies de quartier Moyens matériels : * Projet d'agrandissement de la mairie de quartier du Clou Bouchet * Signalétique dans le quartier pour accéder à la mairie de quartier	Nombre de personnes accueillies						
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	18	10. La réflexion sur le dispositif « Maison de service aux publics » (lien avec l'étude de programmation place Strasbourg Denfert Rochereau et l'étude développement économique)	Moyens financiers : à préciser							
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Réduire la fracture numérique par le développement d'une médiation	19	4. L'accès libre et l'accompagnement à l'utilisation des outils informatiques dans les mairies de quartier (Réalisation d'une cartographie des lieux où l'accès aux postes informatiques est libre)	Moyens matériels : outils logistiques (à préciser) Moyens humains : agents des mairies de quartiers pour l'utilisation du matériel				Nombre d'accompagnements aux démarches dématérialisées demandées/réalisées			
3- Favoriser l'accès aux droits	9 - Informer sur les droits	Réduire la fracture numérique par le développement d'une médiation	19	5. Le déploiement du réseau de fibre optique sur les équipements publics du quartier PCSA dans le cadre des aménagements du quartier	Moyens financiers : à définir et conditionnés à la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics de la ville, financés dans le cadre des aménagements urbains (ANRU)							
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	10 - Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture culturelle sur les arts	21	1. L'insertion dans les Conventions d'objectifs avec les équipements labellisés des objectifs du contrat de ville, notamment dans les conventions du Camji, de la Scène nationale et du Centre d'art photographique o Réalisation d'actions de médiation par ces équipements, spécifiques aux QPV o Mise en cohérence des conventions d'objectifs des différents financeurs (mise en œuvre des circulaires interministérielles)	o Moyens humains : la mission du responsable service Culture, comportant l'animation et le suivi des conventions avec les équipements culturels labellisés o Outil juridique : renouvellement des conventions pluriannuelles à court terme (2017 : scène nationale et centre d'art) o Moyens financiers : subventions attribuées aux équipements par la Ville de Niort	Nombre d'actions spécifiques réalisées						
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	10 - Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture culturelle sur les arts	21	2. Favoriser les résidences et les interventions d'artistes sur des projets ambitieux à destination des jeunes et de leurs parents	Moyens humains : à préciser Outils juridiques : appel à projets (accompagnement des structures)							
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	10 - Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture culturelle sur les arts	21	3. Activités seniors : activités physiques proposées pour les personnes de plus de 60 ans à partir de septembre 2016	Moyens financiers : subvention au CLIC et moyens humains de la ville Moyens humains des clubs sportifs et de la ville : à préciser	Nombre d'activités physiques réalisées pour les plus de 60 ans - Pass'sports Seniors en cours de création						
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	10 - Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture culturelle sur les arts	21	4. Favoriser la pratique sportive des jeunes des quartiers, à travers les actions suivantes au sein du QPV Pontreau Colline Saint André, à titre d'exemple : o 1) Accueil des jeunes du Pontreau pendant les vacances scolaires, en lien avec le CSC Grand Nord o 2) Mise en place d'un parcours d'orientation à proximité du stade Espinassou pour les collégiens et habitants du Pontreau, en lien avec les professeurs d'EPS et de Niort Azimut o 3) Développement de la pratique sportive féminine, en lien avec le Niort Handball Souché Gymnase du Pontreau o 4) Développement d'action passerelles avec le stade Niortais Rugby et les jeunes du Pontreau o 5) Rénovation du parcours santé situé à proximité du stade Espinassou o 6) Parcours individualisé d'accès au sport, à la culture, aux loisirs et aux vacances o 7) Anios : offre renforcée d'activités sportives dans les trois quartiers prioritaires	Accueil des jeunes du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie en lien avec le CSC Grand nord. - Coût d'un animateur du CSC - Présence d'un agent d'exploitation des équipements sportifs pour l'utilisation de la salle de Pontreau ou du microsite du stade Espinassou. Mise en place d'un parcours d'orientation, à proximité du stade Espinassou, accessibles aux habitants du quartier ainsi qu'aux élèves et collégiens. - Projet estimé à 3 000 € (budget service des sports) en cours d'installation. Développement de la pratique féminine en lien avec le Niort Hand Ball Souchéen. Projet en cours. - Mise à disposition d'un crâneau à la salle du Pontreau (lundi soir). Développement d'actions passerelles entre le stade Niortais Rugby et les jeunes du quartier. Le club prend contact avec le CSC Grand Nord et doit formaliser un projet avec le service des sports (action en cours) Rénovation du parcours de santé dont le départ se situe à proximité du stade Espinassou. Equipement en accès libre pour l'ensemble des habitants. - Action en cours en lien avec le budget de la Direction des espaces publics. Par le CCAS dans le cadre du PRE : Proposition aux familles d'un accueil en centre de loisirs pendant les vacances dans le cadre du volet Educatif du contrat de ville	Nombre d'enfants accueillis en centre de loisirs (dont dans le cadre du PRE)	Nombre d'utilisation du parcours d'orientation par les écoliers (via professeur EPS)	Fréquentation des équipements culturels et sportifs de l'agglomération	Nombre de jeunes des QPV accueillis pendant les vacances au sein des CSC - bilan réalisé par le CSC Grand Nord			
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	10 - Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2	22	1. L'élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) décliné en différents parcours sur temps scolaire et hors temps scolaire, dans un objectif de lier différentes actions par l'action artistique et culturelle	Direction de l'Éducation : 11 projets retenus dans le cadre des PEAC pour les écoles des quartiers contrat ville ; Moyens financiers : 21 000 € Direction de la Culture : Parcours scolaire Arts visuels : visites d'exposition par les classes en lien avec l'Éducation Nationale et un cycle d'éducation sur la peinture ; Moyens humains : un médiateur culturel Arts Visuels o Moyens financiers : 15 600 €							

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Engagement de la Ville de Niort

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Titre Fiche action	N° action	Actions	Moyens mobilisés	Indicateurs quantitatifs (de façon générale, les indicateurs distingueront (quand ce sera possible) la part des bénéficiaires des QPV dans la ville, ainsi que les caractéristiques par genre et âge (< 26 ans)			Indicateurs qualitatifs		
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	11- Développer le lien social et intergénérationnel	Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires	24	3. Les actions événementielles du service culture de la Ville de Niort : cirque, jeudi niortais, nouvelles scènes, festival « Regard noir », etc.	Moyens humains, logistiques et financiers						
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	11- Développer le lien social et intergénérationnel	Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires	24	6. La convergence des conventions d'objectifs des CSC des quartiers prioritaires, en s'appuyant sur le projet social de chaque structure, vers les objectifs du contrat de ville	Moyens humains, logistiques et financiers						
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	11- Développer le lien social et intergénérationnel	Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires	24	8. Le jardin partagé entre l'accueil périscolaire de l'école Jean ZAY et le CSC du Clou Bouchet	Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers Moyens humains : Partenariat avec le CSC + atelier de la cité+ élèves +équipe périscolaire de ZAY et CSC Moyens financiers : à préciser						
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	11- Développer le lien social et intergénérationnel	Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires	24	9. « Lire et faire lire » en accueil périscolaire (bénévoles retraités)	Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers Moyens humains : Partenariat avec la Ligue de l'enseignement + référent + enseignant et CSC Moyens financiers : à préciser	Nombre de séances réalisées	Nombre de bénévoles retraités participants à l'action « Lire et faire lire »	Nombre de participants aux ateliers			
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	12- Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	25	3. L'animation et le suivi des différentes instances d'association et de participation des habitants (conseils de quartier, conseils citoyens, GUP ...)	Moyens humains et matériels : poste de coordinateur conseils citoyens/GUP + matériel DVP Ville de Niort Moyens financiers : 30 000€ / Ligne GUP crédits de fonctionnement quartiers DVP Ville de Niort	Nombre de requêtes GUP traitées			Autonomisation des instances conseils citoyens	Ressenti sur mobilisation/animation/coordination réseaux et possibilité contribution par les habitants et acteurs	
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	12- Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	25	4. L'animation et accompagnement des Conseils Citoyens afin de les associer aux étapes déterminantes de la Politique de la Ville	Moyens humains et matériels : poste de coordinateur conseils citoyens/GUP + matériel DVP Ville de Niort	Nombre de réunions des conseils citoyens	Nombre de participants aux réunions des conseils citoyens				
4- Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	12- Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	25	5. L'accompagnement des initiatives événementielles des habitants	Moyens humains et matériels : poste de coordinateur conseils citoyens/GUP + matériel DVP Ville de Niort Moyens financiers : 10 000€ / crédits de fonctionnement quartiers DVP Ville de Niort	Nombre de projets proposés par les habitants	Nombre de personnes présentes aux actions événementielles portées par les habitants (+Données chiffrées spécifiques lors des événements)				
5- Prévenir et agir contre la délinquance	13- Favoriser le civisme	Sensibiliser et éduquer au civisme	26	3. L'accueil et accompagnement des jeunes en TIG dans les services municipaux	Moyens humains : 1 agent de la ville de Niort (actions de prévention au sein des QPV, animation du CLSPD, ...)	Nombre et part de jeunes en TIG accueillis dans les services municipaux					
5- Prévenir et agir contre la délinquance	14 - Optimiser les coopérations	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations	27	3. La mise en place d'éducateurs de prévention (éducation spécialisée). Réflexion Ville de Niort/Conseil Départemental 79 en cours.							
5- Prévenir et agir contre la délinquance	14 - Optimiser les coopérations	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations	27	5. La poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale, dans le cadre de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat et de la commune de Niort, lors des contrôles routiers, contrôles d'identité (intervention avec les douanes, et opération de sécurisation des transports en commun)	Dispositifs : L'action s'inscrit dans le cadre de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat de la commune de Niort, signée le 8 janvier 2016 pour 3 ans.	Indicateurs du bilan des actions de coopération entre Police Nationale et Police Municipale qui sera établi à la fin de chaque année.					
5- Prévenir et agir contre la délinquance	14 - Optimiser les coopérations	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations	27	6. L'accentuation de la présence de la police municipale sur le terrain par des patrouilles (pédestres, véhiculées et VTT)	Moyens humains et logistiques: 16 policiers, 2 véhicules et 10 VTT	Indicateurs du bilan des actions de coopération entre Police Nationale et Police Municipale qui sera établi à la fin de chaque année.					
5- Prévenir et agir contre la délinquance	14 - Optimiser les coopérations	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations	27	7. Le maintien des lieux d'échanges entre professionnels en favorisant une dynamique partenariale (Pôle social et coordination GUP)	Moyens humains : Pour le pôle social : moyens humain du service Cohésion sociale, Coordinatrice APS/VDN sur le REP						
5- Prévenir et agir contre la délinquance	13- Favoriser le civisme	Sensibiliser et éduquer au civisme	28	1. La déclinaison locale du plan départemental de prévention de la délinquance dans le cadre du CLSPD (détermination des orientations et définition d'un plan d'actions spécifique au QPV)	Moyens humains						
6 - Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté	16 - Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes	Accueillir au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leurs parcours de formation professionnelle	37	1 - Accueil au sein des services municipaux des demandeurs d'emploi des publics éligibles aux contrats CIVIS/CAE (Ville et CCAS)	Moyens humains : Direction des ressources humaines mutualisé ville de Niort/CCAS	Nombre de demandeurs d'emplois accueillis					

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Engagement de la Ville de Niort

Objectifs Stratégiques	Objectifs Opérationnels	Titre Fiche action	N° action	Actions	Moyens mobilisés	Indicateurs quantitatifs (de façon générale, les indicateurs distingueront (quand ce sera possible) la part des bénéficiaires des QPV dans la ville, ainsi que les caractéristiques par genre et âge (< 26 ans)			Indicateurs qualitatifs		
						Nombre de marchés incluant des clauses d'insertion	Nombre d'heures d'insertion bénéficiant aux habitants		Typologie des publics en insertion bénéficiaires des clauses (DELD, BRSA, jeunes de - 26 ans, séniors, TH)		
6 - Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté	18 - Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique	Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique	40	1-Développer les clauses sociales dans la commande publique de la ville de Niort	Moyens humains et financiers : les moyens de droit commun de la Ville de Niort.						
Favoriser la citoyenneté		Mener des actions d'information civique	50	3. La diffusion des supports de communication dans les quartiers prioritaires visant à inciter le citoyen à s'inscrire sur les listes électorales et à user de son droit de vote	Moyens humains : préparation des supports de communication	Taux de participation aux élections	Evolution des inscriptions aux bureaux de vote				
Favoriser la citoyenneté		Mener des actions d'information civique	50	4. Promouvoir et élargir l'éco-citoyenneté dans les écoles labellisées Eco-école (Coubertin et Ferry) (Programme international d'éducation au développement durable)	Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers Moyens humains : Coordinatrice, référent, parents, enseignants, parents d'élèves, eco animateurs, diététicienne et équipe de restauration	Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du programme Eco-école	Nombre d'établissements participants au programme Eco-école		Nombre de participants et partenaires impliqués dans le programme Eco-école		
Favoriser la citoyenneté		Permettre des temps de découverte et de sensibilisation	51	1. Préparer à l'entrée à la vie citoyenne	Moyens humains : à préciser	Nombre d'élèves participants aux cérémonies d'accueil à la citoyenneté française					
Favoriser la citoyenneté		Permettre des temps de découverte et de sensibilisation	51	2. La poursuite des actions de découverte des métiers de l'espace public à destination des 5 écoles des quartiers prioritaires (Action à rapprocher avec l'OS 5 « Prévention de la délinquance »)	Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers Moyens humains et financiers : moyens du périscolaire (moyens humains et de coordination de la ville de Niort)	Nombre d'actions de découverte des métiers de l'espace public	Nombre de participants selon les écoles	Nombre d'enfants inscrits aux ateliers			
Favoriser la citoyenneté		Permettre des temps de découverte et de sensibilisation	51	4. Favoriser l'éducation à la sécurité routière lors de l'accueil périscolaire (Action à rapprocher avec l'OS 5 « Prévention de la délinquance »)	Dispositifs : 3ème axe du plan d'action du plan d'action du dispositif « Accueil périscolaire renforcé en quartier prioritaire » : des projets d'animation partenariaux complémentaires à l'offre d'ateliers (Ville de Niort) Moyens humains des partenaires :	Nombre d'ateliers menés					

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c42-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Glossaire Contrat de ville

ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ASV	Atelier Santé Ville
CADEF	Comité d'Animation Départemental Enfance Famille
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAN	Communauté d'Agglomération du Niortais
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HSDS	Habitat Sud Deux-Sèvres
INSEE	L'Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MOUSA	Maitrise d'Œuvre urbaine et sociale
OPAH RU	Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local d'Insertion et Emploi
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PRE	Programme de Réussite Educative
PRUS	Projet de Rénovation Urbaine et Sociale
PSL	Plan Stratégique Local
PSP	Plan Stratégique de Patrimoine
REP	Réseau d'Education Prioritaire
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDEC	Schéma de Développement Economique et Commercial
SDI	Schéma directeur des Infrastructures
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPEP	Service Public de l'Emploi de Proximité
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Baties